

2019-2020

Master 1 Histoire, civilisations, patrimoine  
Parcours Pratiques de la recherche historique

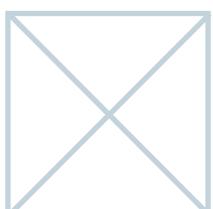
# **Les prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag 181* de Saumur (1940-1942)**

**Véron Quentin**

**Sous la direction de M.  
Denéchère Yves**

Membres du jury

Denéchère Yves | Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université d'Angers  
Théofilakis Fabien | Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne



Soutenu publiquement le :  
26 juin 2020



**L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :**  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Yves Denéchère qui, par sa disponibilité et son aide, a su me guider pour mener à bien ce travail tout au long de l'année.

Mes remerciements vont ensuite au personnel des Archives départementales de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, des Archives municipales de Saumur, des Archives nationales et du Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve, sans qui ce mémoire n'aurait pu se faire.

Je remercie particulièrement Daniel Palmieri, historien du Centre des Archives du Comité international de la Croix-Rouge, et Jacques Le Naourès des Archives départementales de Maine-et-Loire, qui ont su me renseigner lors de la phase de recherche de sources.

Merci à Éric Deroo, spécialiste d'histoire militaire et coloniale, pour les conseils et le soutien qu'il m'a apporté lors de nos quelques échanges téléphoniques.

Enfin, je remercie mon entourage, qui m'a toujours soutenu dans ce projet qui, au-delà d'un simple mémoire de recherche, constitue pour moi un devoir de mémoire envers ces personnes qui se sont battues pour notre liberté.



# Sommaire

## ABREVIATIONS

## INTRODUCTION

### PARTIE 1 : HISTORIOGRAPHIE

1. **Les prisonniers de guerre français après l'armistice de 1940**
2. **Les combattants de l'empire colonial français dans la Seconde Guerre mondiale**
3. **Les prisonniers de guerre coloniaux en France occupée (1940-1944)**
4. **L'occupation allemande à Saumur et le *frontstalag* 181**
5. **Les organisations caritatives au service des prisonniers de guerre**

### PARTIE 2 : PRESENTATION DES SOURCES

1. **Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine)**
  - 1.1. Archives du Service diplomatique des prisonniers de guerre
  - 1.2. Archives de la Direction du Service des prisonniers de guerre
  - 1.3. Archives de la Sous-direction du Service des prisonniers de guerre
2. **Centre des Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (La Courneuve)**
3. **Centre des archives du Comité international de la Croix-Rouge (Genève, Suisse)**
4. **Bibliothèque nationale de France (Paris)**
5. **Archives départementales de Maine-et-Loire (Angers)**
6. **Archives départementales d'Indre-et-Loire (Tours)**
7. **Archives municipales de Saumur**
8. **Collection Éric Deroo : Photographies de guerre coloniaux du *frontstalag* 181**

### PARTIE 3 : ÉTUDE DE CAS

#### Introduction

1. **Les différents types de secours**
  - 1.1. Le ravitaillement
  - 1.2. Les envois de colis
  - 1.3. Les secours intellectuels et spirituels
2. **Une multiplicité d'acteurs mobilisés**
  - 2.1. La Croix-Rouge au cœur du processus
  - 2.2. Le rôle capital du régime de Vichy
3. **Les moyens mis en œuvre**
  - 3.1. L'acheminement des secours par voie maritime entre la métropole et les colonies
  - 3.2. Les modalités de la distribution des secours en zone libre et en zone occupée
  - 3.3. Le financement des organisations portant assistance aux prisonniers de guerre coloniaux
4. **L'impact sur l'amélioration des conditions de détention**
  - 4.1. Une aide nécessaire et appréciée
  - 4.2. Les inégalités entre « indigènes » concernant les envois de colis
  - 4.3. L'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux, un outil de la propagande vichyste

#### Conclusion

## BIBLIOGRAPHIE

1. **Les prisonniers de guerre**
2. **Les soldats des colonies françaises dans la Seconde guerre mondiale**
3. **Les prisonniers de guerre coloniaux sous l'Occupation**
4. **La France sous Vichy**
5. **La Seconde Guerre mondiale en Maine-et-Loire**
6. **Saumur sous l'occupation allemande**
7. **L'aide humanitaire en faveur des prisonniers de guerre**

## ANNEXES

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

**TABLE DES TABLEAUX**

**TABLE DES GRAPHIQUES**

## Abréviations

ACICR : Archives du Comité international de la Croix-Rouge

ADIL : Archives départementales d'Indre-et-Loire

ADML : Archives départementales de Maine-et-Loire

AMAE : Archives du Ministère des Affaires étrangères

AMS : Archives municipales de Saumur

AN : Archives nationales

BNF : Bibliothèque nationale de France

CICR : Comité international de la Croix-Rouge

CCAPG : Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre

DSPG : Direction du Service des prisonniers de guerre

PG : Prisonniers de guerre

SPG : Service des prisonniers de guerre

SDPG : Service diplomatique des prisonniers de guerre

SSAF : Section sanitaire automobile féminine

SSBM : Société de secours aux blessés militaires

YMCA : Young's men christian association (Union chrétienne des jeunes gens)

## Introduction

Le 10 mai 1940, après une période de 8 mois durant laquelle il n'y a pas eu d'affrontements directs entre la France et le Troisième Reich, communément appelée « drôle de guerre », les Allemands lancent une grande offensive en envahissant les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg puis la France. Dès les premiers combats de mai, plusieurs milliers de soldats français sont faits prisonniers dans le nord de la France. En moins de deux mois, une grande partie du territoire français est prise par les soldats de la Wermacht. Le maréchal Pétain, tout juste nommé président du Conseil, déclare dans une allocution le 17 juin 1940 qu'il est préférable de mettre fin aux combats, dans un contexte où la France est en position de faiblesse. Le 22 mai 1940, une convention d'armistice est donc signée à Rethondes entre les autorités allemandes et les autorités françaises. Entrant en vigueur le 25 juin 1940, elle entraîne la démobilisation générale des 5 millions de soldats mobilisés par l'Armée française. Nombre d'entre eux sont libérés pour cause de travail ou parfois réformés pour cause de maladies. En revanche, une des clauses de l'armistice stipule que les 1 800 000 soldats faits prisonniers de guerre doivent rester captifs de l'Armée allemande, tant qu'un accord de paix n'aura pas été signé.

Rassemblés par milliers dans des camps improvisés, les prisonniers de guerre français passent les premiers mois de leur détention en France, avant d'être progressivement transférés en Allemagne entre août 1940 et le début de l'année 1941. Les prisonniers de guerre coloniaux, dont le nombre est estimé à 80 000, ne vont pas connaître le même sort, puisque l'immense majorité d'entre eux reste en captivité dans des camps généralement installés dans des casernes militaires de la zone occupée, appelés *frontstalags* (« camps proches du front »). On en compte 64 en octobre 1940<sup>1</sup>, puis au fur et à mesure des regroupements et des transferts de prisonniers métropolitains en Allemagne, ce nombre passe à 20 en 1941 puis à 8 en 1942<sup>2</sup>.

Plusieurs raisons expliquent cette séparation entre prisonniers français et « indigènes », terme utilisé par l'administration pour désigner les hommes de couleur, sujets de l'empire colonial français, qui ne jouissent pas des mêmes droits que les métropolitains. En premier lieu, les dirigeants nazis refusent la présence de soldats coloniaux sur le territoire du Troisième Reich par crainte que ceux-ci ne diffusent des maladies tropicales parmi la population allemande. En second lieu, cela s'explique aussi par le concept de « Honte noire », qui remonte aux années 1920. En effet, après la Première Guerre mondiale, les territoires de la Rhénanie et de la Ruhr sont occupés par des troupes françaises, notamment par des tirailleurs sénégalais. Cette occupation de la rive gauche du Rhin par des soldats

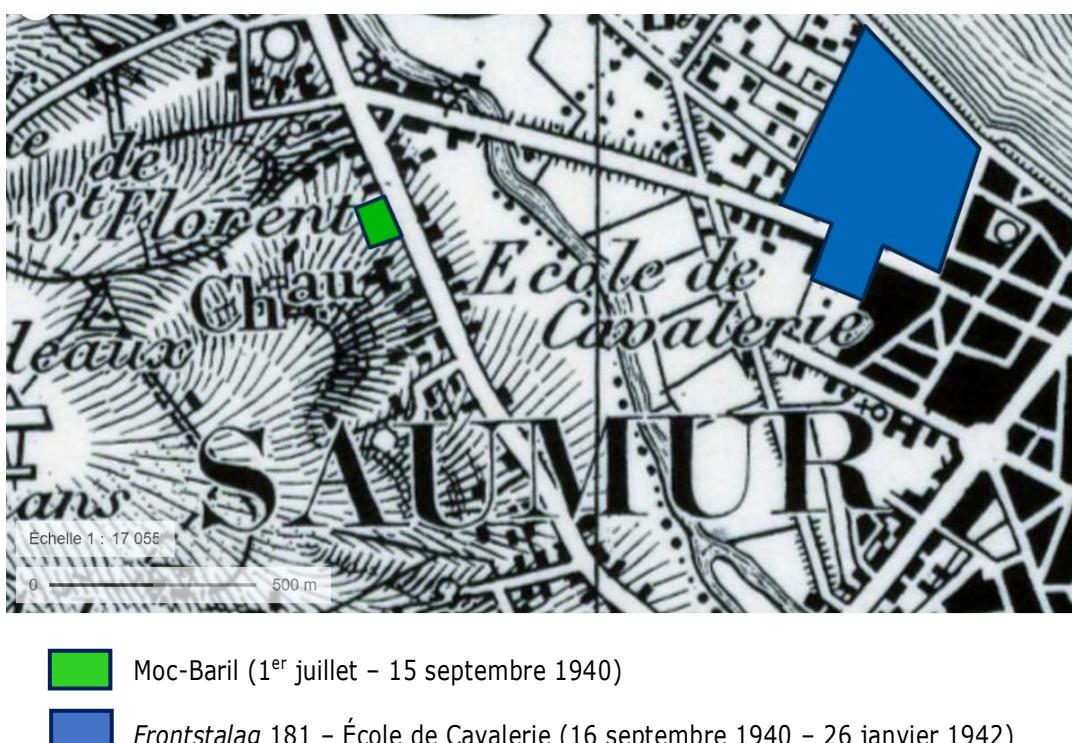
<sup>1</sup> BNF 4-LH4-4448 : Centre national d'information sur les prisonniers de guerre, *Liste officielle n°26 de prisonniers français d'après les renseignements fournis par l'Autorité allemande*, 5 octobre 1940.

<sup>2</sup> RECHAM Belkacem, « Les indigènes nord-africains prisonniers de guerre (1940-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3 (n°223), p. 109-125.

des colonies françaises perçus comme des sauvages a été vécue comme une humiliation pour les Allemands, d'autant plus que 800 enfants métis sont nés de rapports entre soldats noirs et femmes allemandes<sup>3</sup>, alimentant une propagande particulièrement virulente. Ce sont donc sur des critères purement raciaux que les prisonniers de guerre coloniaux sont détenus en zone occupée. Il est à noter que plusieurs milliers d'entre eux ont d'abord séjourné en Allemagne avant d'être conduits dans les *frontstalags*<sup>4</sup>. Le gouvernement de Vichy, craignant que les prisonniers « indigènes » ne survivent pas à la rigueur de l'hiver, notamment au nord-est de la France, plaide pour que ceux-ci soient transférés dans les *frontstalags* du Sud-Ouest où les températures sont plus clémentes, mais cette demande n'aboutit pas<sup>5</sup>.

À Saumur, l'École de Cavalerie, caserne militaire prise par les Allemands, devient un camp de prisonniers de guerre français dès juillet 1940, sous le nom de *frontstalag 181*<sup>6</sup>. À l'ouverture de ce lieu de détention, on compte déjà 1 400 « indigènes », mais ceux-ci sont d'abord détenus dans les caves de M. Besombes à Moc-Baril, dans la commune voisine de Saint-Hilaire-Saint-Florent, avant d'être regroupés avec les métropolitains à partir du 16 septembre 1940<sup>7</sup>.

Carte 1 - Lieux de détention des prisonniers de guerre coloniaux à Saumur entre juillet 1940 et janvier 1942



<sup>3</sup> BILÉ Serge, *Noirs dans les camps nazis*, Monaco, Éditions du Rocher, 2016, p. 38.

<sup>4</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »*. *Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2019 (2<sup>e</sup> édition), p. 31.

<sup>5</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »*..., op. cit., p. 32.

<sup>6</sup> VESNIER Sylvère, *Le Frontstalag 181. Un camp de prisonniers de guerre français à Saumur*, Angers, Office national des anciens combattants et victimes de guerre – Direction départementale de Maine-et-Loire, 2002.

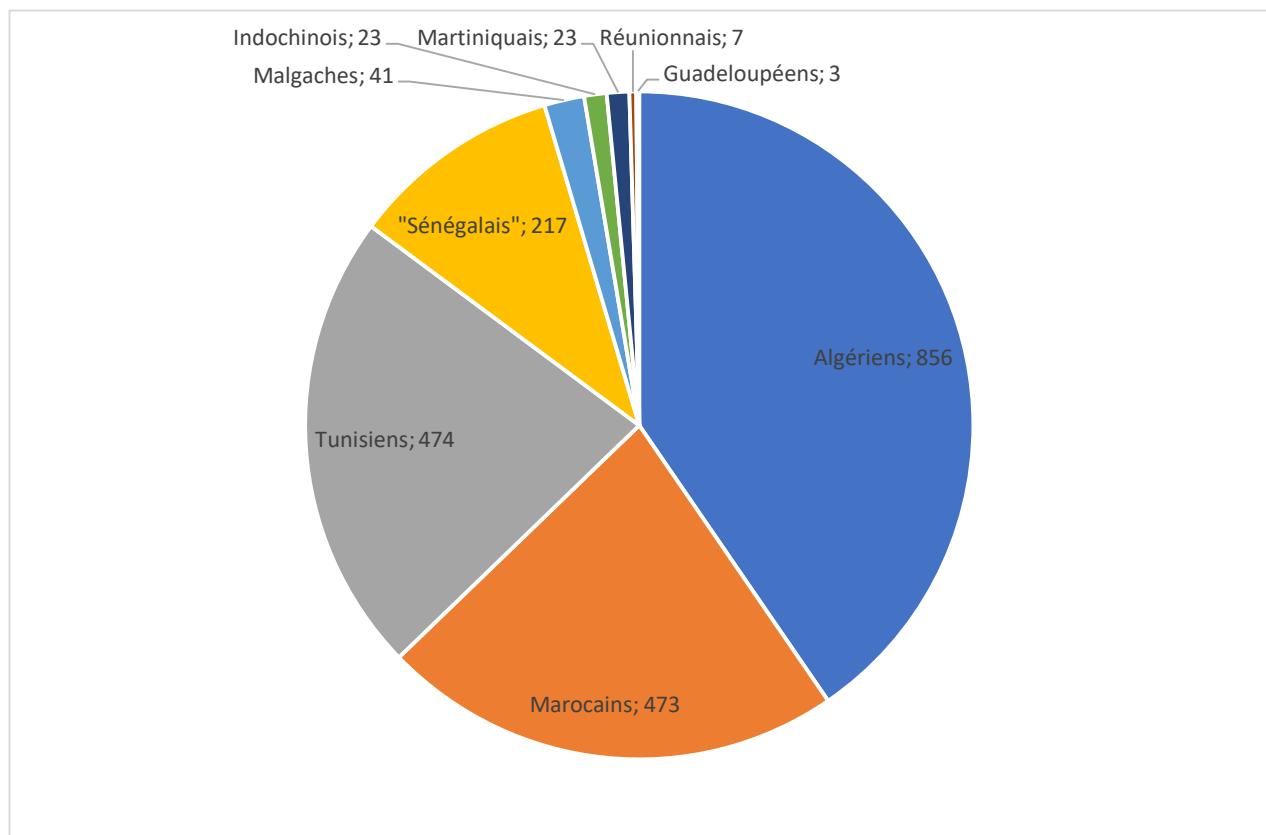
<sup>7</sup> AMS 255 W 255 : Note au sujet de l'indemnisation du propriétaire des lieux et de la commune pour l'eau, l'électricité, les ordures et la vidange du camp de prisonniers « indigènes » de Moc-Baril, n. d.

En décembre 1940, les Français au nombre de 3 500 sont encore majoritaires (contre 2 500 coloniaux)<sup>8</sup>, mais dès le mois de janvier 1941, ils ne sont plus que quelques centaines tout au plus à y être détenus<sup>9</sup>. Jusqu'à la fermeture du camp le 1<sup>er</sup> février 1942, les effectifs du camp ne cessent d'évoluer du fait des nombreuses réformes, des évasions et des transferts de prisonniers, si bien qu'il est relativement difficile d'obtenir des statistiques précises.

Comme dans les autres *frontstalags*, de nombreux prisonniers sont envoyés dans des détachements de travail, appelés *arbeits kommandos*. En ce qui concerne le *frontstalag* 181, on en compte 14, principalement situés en Touraine<sup>10</sup>.

La mixité raciale est de mise à Saumur où toutes les populations de l'Empire sont représentées puisque les prisonniers sont originaires à la fois des départements d'Algérie, des protectorats d'Indochine, de Madagascar, du Maroc et de Tunisie, ainsi que des colonies d'Afrique noire, des Antilles et de la Réunion (voir graphique ci-dessous).

Graphique 1 - Origine ethnique des prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag* 181 (au 24 janvier 1941<sup>11</sup>)



<sup>8</sup> AN F/9/2959 : Effectifs des *frontstalags* ravitaillés, décembre 1940.

<sup>9</sup> AN F/9/2963 : Sous-direction du Service des prisonniers de guerre de Paris, Rapport sur le camp de prisonniers de Saumur, Mission du 23 janvier 1941.

<sup>10</sup> ACICR, C, SC, France : *Frontstalag 181 – Rapport de visite*, 30 mai 1941.

<sup>11</sup> Chiffres provenant de la liste des prisonniers établie par les délégués de la Young Men's Christian Association lors de leur visite du camp le 24 janvier 1941. Il est à noter que le terme « Sénégalais » utilisé dans ce graphique et dans l'ensemble du mémoire sert à désigner les prisonniers de guerre originaires d'Afrique Occidentale Française.

À l'intérieur du camp, une organisation se met en place pour que les conditions de détention soient conformes aux exigences de la Convention de Genève de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre. Le camp dispose d'une infirmerie et d'un lazaret pour permettre une prise en charge rapide et efficace des prisonniers atteints de maladies contagieuses. Les cas les plus graves sont transférés à l'hôpital mixte de Saumur. Pour ce qui relève de l'aspect religieux, tous les prisonniers sont libres de pratiquer leur culte quel qu'il soit. Ainsi, une chapelle pour les catholiques et une mosquée pour les musulmans, largement majoritaires, ont été aménagées dans des salles du camp<sup>12</sup>. Concernant les distractions intellectuelles et culturelles, les prisonniers peuvent pratiquer le théâtre, la musique et la lecture grâce à la présence d'une bibliothèque. Par ailleurs, un terrain de sport leur permet de s'adonner à diverses activités sportives, tel que le football, le basketball ou le volleyball<sup>13</sup>. Le *frontstalag* 181 présente l'avantage d'avoir été aménagé dans l'ancienne École de Cavalerie, qui dispose déjà d'infrastructures adaptées pour accueillir un grand nombre d'hommes, donc il y a eu peu d'aménagements à réaliser. Malgré les nombreuses choses mises en place pour améliorer le sort des prisonniers de guerre, la captivité reste une épreuve pour ces derniers, puisqu'ils sont enfermés et soumis à la discipline des gardes allemands, ce qui affecte leur moral. La vue de barbelés entourant cette partie du camp, sur la photographie ci-dessous est là pour nous rappeler toutes les difficultés de la détention.

*Illustration 1 - Frontstalag 181. Vue d'une partie du camp - ancienne caserne de Cavalerie, 29 mai 1941 (ACICR V-P-HIST-03436-23A)*



<sup>12</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur – Stalag n°181, 14 juillet 1941, p. 5.

<sup>13</sup> AN F/9/2351 : YMCA – Aide aux prisonniers de guerre, Rapport sur la visite aux camps de prisonniers de guerre en France occupée, 20-28 janvier 1941.

# Partie 1 : Historiographie

## 1. Les prisonniers de guerre français après l'armistice de 1940

La question de la captivité des soldats de l'Armée française durant la Seconde Guerre mondiale, qui constitue une thématique d'histoire socio-culturelle et militaire, fut longtemps délaissée par les historiens. Une raison principale explique ce fait : l'armistice de 1940, à laquelle s'en est suivi quatre années d'occupation par les troupes allemandes, fut très mal vécue. Les prisonniers de guerre, symboles de cette défaite, furent vus d'un mauvais œil à leur retour. Les victimes de la guerre furent longtemps délaissées de l'histoire car on préféra célébrer les moments glorieux de ces cinq années de guerre : la Résistance, les débarquements, la Libération.

Quelques travaux relatifs à la captivité de guerre sont apparus à partir des années 1950, avec notamment trois numéros de la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* et de la revue *Guerres mondiales et conflits contemporains*<sup>14</sup>. Fernand Braudel a notamment contribué au numéro de 1957<sup>15</sup>, ayant lui-même vécu la captivité en Allemagne. Si les deux premiers numéros sont uniquement consacrés aux prisonniers de guerre détenus en Allemagne, le troisième numéro porte sur la question des PG français sur une période allant de la Première Guerre mondiale à la guerre d'Indochine.

Le premier ouvrage spécifiquement consacré aux soldats français détenus en Allemagne durant le second conflit mondial ne fut publié qu'en 1967<sup>16</sup>. Son auteur, Pierre Gascar, écrivain de métier, a lui-même vécu la captivité dans le camp de Rawa Ruska (Ukraine), qu'il raconte dans le roman autobiographique *Le temps des morts*<sup>17</sup>.

Néanmoins, ce n'est réellement qu'à partir des années 1980 et avec le travail de l'historien Yves Durand que la recherche sur les prisonniers de guerre français détenus en Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale s'est développée. En effet, il publie en 1980 l'ouvrage précurseur sur le sujet, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*<sup>18</sup>. C'est un ouvrage dans lequel l'auteur aborde l'ensemble des aspects de la détention des PG français en Allemagne entre 1939 et 1945 : la capture, la marche vers les camps de détention provisoires, le transfert en

---

<sup>14</sup> *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, janvier 1957, n°25, 132 pages ; *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, janvier 1960, n°37, 128 pages ; *Guerres mondiales et conflits contemporains*, *La captivité (1914-1954)*, juillet 1987, n°147, 128 pages.

<sup>15</sup> BRAUDEL Fernand, « La captivité devant l'histoire », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, janvier 1957, n°25, p. 3-5.

<sup>16</sup> GASCAR Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945)*, Paris, Gallimard, 1967.

<sup>17</sup> GASCAR Pierre, *Le temps des morts*, Paris, Gallimard, 1953.

<sup>18</sup> DURAND Yves, LANOUX Armand (préface), *La captivité : Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1981.

Allemagne, la vie dans les camps, les éléments qui lient ces prisonniers, le rôle de Vichy et la propagande pétainiste, la résistance, le fait d'être détenu en pays ennemi, ainsi que la libération et le retour en France.

Dans un autre ouvrage intitulé *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, 1939-1945*, publié en 1987<sup>19</sup>, Yves Durand s'est ensuite intéressé plus spécifiquement à la vie dans les camps. Il distingue trois types de camps : les *stalags*, où étaient détenus les hommes de troupes et sous-officiers ; les *oflags*, où étaient détenus les officiers ; les *arbeits kommandos*, camps de travail généralement rattachés à un camp principal. Il donne le chiffre de 1 800 000 captifs au total, dont 1 600 000 détenus en Allemagne, faits prisonniers majoritairement entre le début de la débâcle le 10 mai 1940 et l'entrée en vigueur de l'armistice franco-allemand le 25 juin 1940 (signé le 22 juin). Il explique qu'à partir de la démobilisation générale de l'ensemble des forces armées françaises, tous les prisonniers ont d'abord été regroupés dans les *frontstalags*, avant d'être envoyés en Allemagne par train de marchandises. Si la majorité des prisonniers sont transférés au cours de l'été, certains restent captifs en France jusqu'à l'automne 1940, voire jusqu'à l'hiver 1940-1941. Bien qu'il donne de nombreux éléments de compréhension sur les conditions de détention en Allemagne, il n'évoque pas les PG de l'empire colonial français et ne définit pas ce que sont les *frontstalags*.

Le même constat peut être fait dans l'ouvrage *L'Armée française sous l'Occupation. Tome 1 : La dispersion* (2002), de l'historien François Broche<sup>20</sup>, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale. Dans le chapitre 2, intitulé « Une armée captive », l'auteur donne beaucoup d'indications chiffrées sur le nombre de prisonniers, toutefois il n'est question nulle part des *frontstalags*, ni même des prisonniers coloniaux.

Ces vingt dernières années la question des prisonniers de guerre est devenu un objet d'étude à part entière, sur lequel de nombreux historiens se sont penchés selon diverses approches.

L'ouvrage collectif *Les prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*, codirigé par Sylvie Caucanas, Rémy Cazals et Pascal Payen<sup>21</sup>, en est un très bel exemple. Il fait suite à un colloque international organisé par l'association Les Audois, les Archives départementales de l'Aude et l'Université de Toulouse-Le Mirail, qui s'est tenu en mai 2002 à Carcassonne et ayant pour thème « Les prisonniers de guerre à travers l'histoire ». Cet ouvrage regroupe les contributions de 25 auteurs autour de cette thématique, sur une période allant du Proche-Orient Ancien au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ici la question des prisonniers de guerre a été étudiée sur une approche socio-culturelle,

---

<sup>19</sup> DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les kommandos, 1939-1945*, Hachette, 1987.

<sup>20</sup> BROCHE François, *L'Armée française sous l'Occupation. Tome 1 : La dispersion*, Paris, Presses de la Cité, 2002.

<sup>21</sup> CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy et PAYEN Pascal (dir.), *Les prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*, Toulouse, Privat, 2003.

autour de quatre grandes parties : Représentations, Contradictions, Échanges et Retours, avec diverses thématiques abordées par les auteurs.

Plus spécifique au cas des prisonniers de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale, nous pouvons citer l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Claude Catherine, professeur agrégé en histoire, intitulé *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire (1939-1945). Pour une approche européenne*<sup>22</sup>. La publication de cet ouvrage fait suite à un colloque international organisé en avril 2005 à Lorient autour de cette question. Divisée en deux grandes parties, l'une sur les recherches menées en Europe sur les prisonniers de guerre, l'autre sur l'enjeu de la transmission de la mémoire de ces captifs, cette publication visait à mettre en lumière ces individus longtemps oubliés de cette période de l'histoire. Pour ce qui est des recherches menées à l'échelle européenne, diverses thématiques sont abordées dans cet ouvrage : l'organisation de la captivité de guerre, le statut des prisonniers de guerre, les enjeux économiques et politiques de la captivité, ainsi que deux études de cas sur les PG bretons et les PG allemands. La seconde partie interroge sur l'expérience de la captivité à travers le témoignage d'anciens prisonniers de guerre et sur l'art produit dans les camps, comme objets visant à maintenir la mémoire.

Nous voyons ainsi à travers ces deux ouvrages que de nombreux historiens se sont penchés sur cette question des prisonniers de guerre, notamment durant les deux conflits mondiaux car ce sont les deux périodes où le nombre de captifs fut le plus élevé.

Un autre ouvrage plus récent, codirigé par Anne-Marie Pathé, archiviste à l'Institut d'histoire du temps présent, et Fabien Théofilakis, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et intitulé *La captivité de guerre au XXe siècle : des archives, des histoires, des mémoires*, a été publié en 2012<sup>23</sup>. Faisant suite à un colloque organisé à l'École militaire en novembre 2011, une quarantaine d'enseignants-chercheurs en histoire, d'archivistes, de sociologues et de juristes ont apporté leur contribution à cet ouvrage. Il témoigne d'un renouveau historiographique de la recherche sur la captivité de guerre, où l'accent est mis sur le vécu des prisonniers de guerre. Cet ouvrage assez global s'articule autour de 5 grandes parties thématiques : Système des camps, droit international, action humanitaire ; Langages de la captivité : corps et esprit derrière les barbelés ; Liens entre prisonniers et sociétés, de la capture à la libération ; Captivité et questions coloniales : le cas français ; La captivité de guerre, d'un siècle à l'autre (XXe-XXIe siècle).

L'intérêt de cet ouvrage tient du fait qu'il s'intéresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans la captivité de guerre et qu'il traite des deux guerres mondiales, mais également des guerres de décolonisation et des nouvelles formes de captivité apparues à la fin du XXe siècle (le cas des otages

---

<sup>22</sup> CATHERINE Jean-Claude (dir.), DURAND Yves (préface), *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire (1939-1945). Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

<sup>23</sup> PATHÉ Anne-Marie et THÉOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle : des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Ministère de la Défense/Armand Colin, 2012.

par exemple). Par ailleurs, pour chaque grande partie, un archiviste présente un fonds d'archives correspondant à la thématique étudiée, rappelant l'importance des sources pour la recherche historique.

L'introduction de cet ouvrage<sup>24</sup>, contribution de John Horne, historien au Trinity College (Dublin), permet de bien saisir tous les enjeux de ce sujet qu'est la captivité de guerre, qui concerne à la fois les prisonniers de guerre mais également les internés civils. Il rappelle que la captivité relève d'un droit international avec les conventions de La Haye (1907) et Genève (1929 et 1949) qui régissent la manière dont doivent être traités les prisonniers de guerre avec des droits, des obligations et des interdictions. Chose à laquelle on ne pense pas forcément en premier lieu, il nous explique également que la captivité dépend des différences d'idéologies, de statuts et de race des belligérants, mais aussi de la violence de la guerre.

Dans un chapitre intitulé « Les frontières de l'ami et de l'ennemi »<sup>25</sup>, le sociologue Stéphane Dufoix, enseignant-chercheur à l'Université Paris-Ouest Nanterre, traite de l'absence de la captivité de guerre dans les sciences sociales. En effet, il explique que c'est un sujet largement étudié en science politique et en histoire contemporaine, mais relativement peu en sociologie ou en anthropologie par exemple. En prenant l'exemple de la prison, il montre que les sciences sociales s'intéressent plus à l'« enfermement en temps de paix » qu'en période de guerre. En outre, il souligne le fait que le concept de camp en sociologie renvoie principalement aux camps d'étrangers légaux ou illégaux, mais très peu aux camps de prisonniers de guerre. Son analyse est ainsi très intéressante, puisqu'il émet l'idée que les prisonniers de guerre devraient devenir un objet d'étude à part entière en sciences sociales.

Après avoir présenté les principaux travaux relatifs à l'histoire des prisonniers de guerre, on comprend mieux tous les enjeux et les problématiques que constituent la captivité en temps de guerre. On sait par exemple que si les captifs dépendent désormais de la puissance qui les a capturés, l'existence de conventions internationales permet d'encadrer leur détention et de protéger les prisonniers de toutes représailles. Néanmoins, le respect de ces règles dépend du bon vouloir des puissances détentrices, qui n'ont pas toutes signé la Convention de 1929 au moment de la guerre.

---

<sup>24</sup> HORNE John, « Introduction », PATHÉ Anne-Marie et THÉOFILAKIS Fabien (dir.), *op. cit.*, p. 21-32.

<sup>25</sup> DUFOIX Stéphane, « Les frontières de l'ami et de l'ennemi », PATHÉ Anne-Marie et THÉOFILAKIS Fabien (dir.), *op. cit.*, p. 208-213.

## 2. Les combattants de l'empire colonial français dans la Seconde Guerre mondiale

Si un certain nombre de travaux ont traité de l'implication des soldats de l'empire colonial français au second conflit mondial, rares sont ceux qui ont été réalisés sur leur captivité. Plus généralement, les « indigènes » ayant participé au second conflit mondial entre le 3 septembre 1939 et le 25 juin 1940 ont quelque peu été oubliés de cette période de l'histoire. Cela s'explique par le fait que dans la mémoire collective, la défaite de 1940 et l'Occupation ont été longtemps occultées car perçues comme des moments d'humiliation.

C'est du côté anglo-saxon que l'on voit apparaître le premier ouvrage spécifiquement consacré à la participation de soldats coloniaux au second conflit mondial. L'ouvrage en question s'intitule *Soldiers of misfortune : Ivoirien Tirailleurs during World War II* et a été publié en 1992, puis traduit en français en 1996<sup>26</sup>. Il est le fruit du travail de l'historienne américaine Nancy Lawler, spécialiste de l'histoire militaire en Afrique de l'Ouest. Cette étude qui repose, au-delà des archives écrites, sur les témoignages de 109 anciens combattants ivoiriens interrogés en 1985-1986, donne un véritable aperçu de la manière dont les soldats ont vécu leur expérience de guerre. Elle apporte par ailleurs des informations sur la détention des soldats africains entre 1940 et 1944, en particulier sur les premiers temps de la captivité, le transfert de l'Allemagne vers la France, les conditions de vie difficiles dans les camps, ainsi que sur les évasions et la libération des prisonniers.

En France, l'historien Éric Deroo, spécialiste d'histoire militaire, est l'un des premiers à s'être intéressé aux soldats des colonies françaises ayant combattu pour la France de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960. Il réalisa dès les années 1980 des documentaires sur ces combattants oubliés, notamment *Soldats noirs*<sup>27</sup>, qui retrace le parcours de tirailleurs sénégalais durant la débâcle de 1940. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire militaire, mais également d'histoire coloniale, souvent en collaboration avec plusieurs historiens spécialistes du sujet : Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire, Gilles Manceron, etc. Il a notamment coécrit avec Antoine Champeaux, docteur en histoire et ancien conservateur du Musée des Troupes de Marine à Fréjus, *La Force Noire. Gloire et infortunes d'une légende coloniale* (2006)<sup>28</sup>, retracant toute l'histoire des tirailleurs sénégalais de 1857 à 1960. Illustré de nombreuses photographies, affiches, dessins et caricatures d'époque, cet ouvrage donne une vue d'ensemble du profil de ces soldats, de leur mode de recrutement, des différents conflits auxquels ils ont participé, de leurs représentations en Europe et de leur mémoire.

---

<sup>26</sup> LAWLER Nancy, *Soldats d'infortune. Les tirailleurs ivoiriens de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, Paris.

<sup>27</sup> DEROO Éric, *L'histoire oubliée, soldats noirs*, Zarafa films, 1985.

<sup>28</sup> DEROO Eric, CHAMPEAUX Antoine, *La Force Noire. Gloire et infortunes d'une légende coloniale*, Paris, Tallandier, 2006.

Depuis, plusieurs autres historiens se sont intéressés aux troupes coloniales. On peut citer par exemple l'ouvrage de Dominique Lormier, historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, *C'est nous les Africains. L'épopée de l'armée française d'Afrique, 1940-1945*, publié en 2006<sup>29</sup>. Ce travail retrace le parcours de cette armée partie d'Afrique, qui a participé à la libération de la France, avec des soldats issus de tout le continent africain : Nord-Africains, tirailleurs sénégalais, Français de métropole et de l'Empire colonial. Ici l'auteur met l'accent sur le rôle qu'ont joué ces soldats de la France libre qui se sont illustrés à la bataille de Bir Hakeim en 1942, puis lors de la Campagne d'Italie et du Débarquement en Provence.

Toutefois, l'ouvrage de référence sur la question des soldats africains engagés dans l'armée française entre 1939 et 1945 est celui de Julien Fargettas, intitulé *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités (1939-1945)*<sup>30</sup>. Son auteur, docteur en histoire et directeur du service départemental de la Loire de l'ONACVG<sup>31</sup>, a consacré l'ensemble de ces travaux à ces soldats, faisant de lui un des spécialistes de la question. En effet, il réalise en 2000 un mémoire sur *Le massacre des soldats du 25<sup>e</sup> régiment de tirailleurs sénégalais - 19-20 juin 1940*, avant de poursuivre ses recherches avec une thèse sur ce corps militaire durant la Seconde Guerre mondiale soutenue en 2010, puis publiée deux ans plus tard. Son travail s'appuie sur un important corpus de sources constitué de documents administratifs, d'affiches, de photographies, de dessins, mais également de douze témoignages oraux. Cette grande diversité de sources vient aussi du fait qu'elles sont issues de divers centres d'archives : Service historique de la Défense, Archives Nationales, Archives nationales d'Outre-Mer, Archives diplomatiques, mais aussi de plusieurs services d'archives départementales. Dans cet ouvrage, il aborde tous les aspects concernant les tirailleurs sénégalais sur la période étudiée, à savoir leur mobilisation et leur recrutement, leurs spécificités, leurs rapports à autrui, les combats auxquels ils participent, la captivité, leur retour au pays et leur mémoire.

À travers les quelques références historiographiques citées, on voit que de nombreux travaux ont été réalisés sur les tirailleurs sénégalais, mais très peu sur les soldats nord-africains, malgaches ou indochinois. Il semblerait que les autres soldats coloniaux aient été délaissés du fait d'un intérêt majeur pour ce que l'on appelle la « Force noire », légende née durant la Première Guerre mondiale qui fait l'éloge des tirailleurs sénégalais.

L'ouvrage de l'historien Belkacem Recham, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, édité en 1996<sup>32</sup>, est le premier consacré aux soldats nord-africains mobilisés en France pendant la Seconde Guerre mondiale. Bien que son étude ne porte pas sur l'ensemble des soldats

---

<sup>29</sup> LORMIER Dominique, *C'est nous les Africains. L'épopée de l'armée française d'Afrique 1940-1945*, Paris, Calmann-Lévy, 2006.

<sup>30</sup> FARGETTAS Julien, *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2012.

<sup>31</sup> Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre.

<sup>32</sup> RECHAM Belkacem, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris, L'Harmattan, 1996.

d'Afrique du Nord (Marocains, Tunisiens, Algériens), il donne des éléments de compréhension sur le rôle joué par les soldats musulmans algériens entre la fin de la Grande guerre et la Libération.

Pour ce qui est des soldats indochinois, on peut citer l'ouvrage de l'historien Maurice Rives, coécrit avec Éric Deroo, intitulé *Les Linh Tâp : Histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, publié en 1999<sup>33</sup>. Ce livre traite de la participation de combattants issus des territoires d'Indochine aux divers conflits auxquels l'Armée française fut impliquée jusqu'aux indépendances. Il est notamment question de la mobilisation de troupes lors des deux conflits mondiaux, faisant participer les colonies à l'effort de guerre.

Concernant les soldats malgaches, il semblerait qu'aucun ouvrage n'ait été écrit sur la question alors même qu'ils fournissaient le troisième contingent de combattants dans les troupes coloniales en juin 1940, représentant 14 000 hommes<sup>34</sup>. Des travaux ont été réalisés sur leur participation à la Première Guerre mondiale, mais non pour la période 1939-1945. Néanmoins, en 1988, l'historienne Monique Lupo-Raveloarimanna publie dans la revue historique malgache *Omaly Sy Anio* un article intitulé « Soldats et travailleurs malgaches en France pendant la Seconde Guerre mondiale »<sup>35</sup>. Si elle n'aborde pas directement la détention des prisonniers malgaches sous l'Occupation, elle donne des indications sur la courte mobilisation puis la démobilisation de ces soldats, tout en évoquant le cas de certains prisonniers détenus dans les *frontstalags*. Son travail est d'autant plus intéressant qu'elle s'appuie sur des archives de l'aumônerie catholique des formations malgaches en France, des archives de la République de Madagascar et du Service Historique de la Défense, ainsi que sur des témoignages d'anciens combattants.

Pour conclure, nous pouvons constater que la participation des soldats issus de l'empire colonial français au second conflit mondial fut longtemps oubliée de l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale. Les premiers travaux sur le sujet sont apparus dans le contexte de l'émergence de l'histoire coloniale et post-coloniale en France, au début des années 1990. On remarque aussi qu'un certain nombre d'historiens se sont intéressés aux tirailleurs sénégalais, mais peu ont étudié les soldats des autres colonies françaises : malgaches, indochinois, nord-africains, antillais.

---

<sup>33</sup> RIVES Maurice, DEROO Éric, *Les Linh Tâp : Histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, Paris, Lavauzelle, 1999.

<sup>34</sup> DEROO Éric, CHAMPEAUX Antoine, « Panorama des troupes coloniales françaises dans les deux guerres mondiales », *Revue historique des armées*, 271, 2013, p. 9.

<sup>35</sup> LUPO-RAVELOARIMANANA Monique, « Soldats et travailleurs malgaches en France pendant la Seconde guerre mondiale », *Omaly Sy Anio*, n°28, février 1988, p. 23-41.

### 3. Les prisonniers de guerre coloniaux en France occupée (1940-1944)

Le cas des prisonniers de guerre coloniaux ou « indigènes », terme employé par l'administration pour désigner les soldats issus de l'empire colonial français est un sujet d'étude relativement récent, puisqu'il fut longtemps délaissé par les historiens.

Yves Durand, dont le travail porte sur les prisonniers de guerre français, n'évoque que très peu les prisonniers coloniaux. Seulement deux pages de son ouvrage *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)* sont consacrées aux frontstalags<sup>36</sup>. Il y explique ce qui fait la spécificité de ces camps de prisonniers, l'évolution du nombre de camps (55 en septembre 1940 à 8 en avril 1942), les effectifs<sup>37</sup> et quelques éléments sur la détention. Il parle notamment de la tuberculose qui fait des ravages, de la libération de certains prisonniers (Blancs et 12 000 Nord-Africains) mal perçue par les prisonniers toujours détenus et des conditions de vie difficiles qui affectent le moral.

Ce n'est que dans les années 1990 que certains historiens commencent réellement à s'intéresser à la question des prisonniers de guerre coloniaux. Nancy Lawler<sup>38</sup> et Monique Lupo-Ravaeloarimanana<sup>39</sup> en font mention dans leurs travaux, sans toutefois détailler les circonstances qui ont conduit à la captivité de ces soldats issus de l'empire colonial français.

Belkacem Recham est le premier à apporter des éléments de compréhension pour comprendre ce qui fait la spécificité de leur détention. Il a notamment consacré un chapitre de son ouvrage à la captivité dans les *frontstalags*. Il a par ailleurs écrit un article intitulé « Les indigènes nord-africains prisonniers de guerre (1940-1945) »<sup>40</sup>, dans lequel il reprend les grandes idées de ce chapitre. Il donne de précieuses informations sur l'origine des prisonniers, leur nombre, la répartition des camps, en prenant en compte les évasions, les libérations et les décès de prisonniers. Il s'est aussi intéressé aux conditions de détention à travers divers aspects : le logement, l'habillement, l'hygiène, la nourriture, le travail, la pratique religieuse, les occupations et le moral des prisonniers.

Dans un chapitre de leur ouvrage, portant sur la Seconde Guerre mondiale<sup>41</sup>, Éric Deroo et Maurice Rives évoquent les *frontstalags*, puisqu'un certain nombre d'Indochinois y furent détenus. Les auteurs donnent le chiffre de 5 000 ou 6 000 indochinois captifs des Allemands en juillet 1940, selon la statistique des *Kolonial Truppen Angehörigen* (personnel des Troupes coloniales). Ce chiffre

<sup>36</sup> DURAND Yves, LANOUX Armand (préface), « Note sur les Frontstalags », *op.cit.*, p. 59-60.

<sup>37</sup> Il donne notamment le chiffre de 80 000 PG indigènes pour le début de la captivité, d'après une note de Scapini à Reinecke.

<sup>38</sup> LAWLER Nancy, *Soldats d'infortune. Les tirailleurs ivoiriens de la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*

<sup>39</sup> LUPO-RAVAELOARIMANA Monique, « Soldats et travailleurs malgaches en France.... », *op. cit.*

<sup>40</sup> RECHAM Belkacem, « Les indigènes nord-africains prisonniers de guerre (1940-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3 (n°223), p. 109-125.

<sup>41</sup> RIVES Maurice, DEROO Eric, *Les Linh Tâp : Histoire des militaires indochinois...*, *op. cit.*

ne peut être confirmé puisqu'aucun document d'archives ne donne de statistiques précises avant le rapport du docteur Bonnaud en date du 8 octobre 1941, en sachant que beaucoup d'évasions se sont produites entre temps.

Plus spécifique au cas des captifs Sénégalaïs, on peut citer l'article d'Armelle Mabon, dont nous reparlerons dans le paragraphe suivant, et Martine Cuttier, spécialiste d'histoire politique et militaire française en Afrique, intitulé « La singulière captivité des prisonniers de guerre africains (1939-1945) »<sup>42</sup>. Les auteures y détaillent tout d'abord les premiers contacts entre soldats allemands et soldats coloniaux, qui ont pu donner lieu à des massacres vis-à-vis des tirailleurs sénégalaïs, ainsi que les raisons qui ont poussé les Allemands à séparer les prisonniers coloniaux de leurs homologues français blancs. Après avoir décrit brièvement ce qu'était les *frontstalags* et les conditions de vie dans les camps, elles se sont attachées à montrer les contacts qui ont pu s'établir entre la population civile française et les prisonniers de guerre africains. Ces contacts se traduisaient par une relation marraine-filleul<sup>43</sup>, la complicité de la population pour aider les prisonniers à s'évader ou parfois par des relations amoureuses. Elles développent ensuite d'autres aspects qui n'entrent pas dans la chronologie de notre sujet : l'encadrement des prisonniers coloniaux par des soldats français à partir de 1943 vu comme une trahison, la libération des camps et le retour au pays, parfois brutal.

Armelle Mabon, enseignante-chercheuse en histoire à l'Université de Bretagne-Sud rattachée au laboratoire TEMOS, a également apporté sa contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Claude Catherine avec un article intitulé « La singulière captivité des "indigènes" durant la Seconde Guerre mondiale »<sup>44</sup>, qui reprend globalement les mêmes idées que dans l'article cité précédemment. Auteure de plusieurs ouvrages d'histoire sociale, elle se consacra pleinement à la question des captifs de l'Empire sous l'Occupation à partir des années 2000 et fut d'ailleurs à l'origine d'un documentaire sur le sujet<sup>45</sup>. Le parcours de cette historienne a fait l'objet d'une bande-dessinée<sup>46</sup>, du fait de son engagement en faveur de la reconnaissance du massacre de Thiaroye<sup>47</sup>.

---

<sup>42</sup> MABON Armelle, CUTTIER Martine, « La singulière captivité des prisonniers de guerre africains (1939-1945) », CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy et PAYEN Pascal (dir.), *Les prisonniers de guerre dans l'histoire : contacts entre peuples et cultures*, Toulouse, Privat, 2003, p. 137-154.

<sup>43</sup> Un service de marraines fut mis en place pour apporter du réconfort aux prisonniers. On attribuait ainsi à chaque prisonnier une marraine, qui était chargée de s'occuper de lui en lui apportant des denrées alimentaires, des cadeaux ou en correspondant avec lui.

<sup>44</sup> MABON Armelle, « La singulière captivité des "indigènes" durant la Seconde Guerre mondiale », CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre, 1939-1945. Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 79-91.

<sup>45</sup> DEJOIE-ROBIN Violaine (réal.), MABON Armelle (auteure), *Oubliés et trahis. Les prisonniers de guerre coloniaux et nord-africains*, Grenade Production, 2003, 53 min.

<sup>46</sup> PERNA Pat, OTÉRO Nicolas, 1ver2anes, *Morts par la France. Thiaroye 1944*, Paris, Les Arènes, 2018.

<sup>47</sup> Il s'agit d'une violente répression menée par l'armée française le 1<sup>er</sup> décembre 1944 contre des tirailleurs sénégalaïs tout juste rapatriés au Sénégal et réclamant leur solde de captivité. Le bilan officiel fait état de 35 morts, mais il y aurait eu en réalité plusieurs centaines de victimes. Voir MABON Armelle, « Thiaroye : Un mensonge d'Etat », in *Prisonniers de guerre « indigènes »*. *Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2010, p. 193-214.

Son ouvrage, *Prisonniers de guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occupée*<sup>48</sup>, constitue le premier travail complet sur la question des prisonniers de guerre originaires des colonies et détenus en France dans les *frontstalags* entre 1940 et 1944.

Le premier chapitre de cet ouvrage est consacré aux raisons qui expliquent la présence d'hommes de couleur au sein de l'Armée française. L'auteure y fait un bref rappel de la participation des soldats coloniaux à la Première Guerre mondiale, à titre de comparaison et pour mieux comprendre le contexte. Elle explique ensuite, dans un deuxième chapitre, les causes de la détention de ces soldats, à savoir la démobilisation générale des troupes françaises à la suite de l'armistice du 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne. Elle développe ensuite plusieurs chapitres sur la captivité des soldats « indigènes », leurs relations avec la population et les différents organismes, les évasions et la libération des derniers camps en 1944. La deuxième partie de l'ouvrage traite de la collaboration de la France autour de cette question, des propagandes, des rapatriements, du massacre de Thiaroye, du retour au pays et de la mémoire des anciens prisonniers.

Pour réaliser ce travail mené sur une dizaine d'années, elle s'est appuyée sur de nombreuses sources de diverses natures. Elle a consulté de nombreuses archives militaires, majoritairement conservées aux Archives Nationales et au Service Historique de la Défense (SHD), et dans une moindre mesure aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM). Les sources administratives proviennent en grande partie de fonds des diverses Archives départementales dans lesquelles elle s'est rendue. Quelques sources sont issues des archives nationales du Sénégal et du Royaume-Uni. Le reste des sources, qui est assez important, émane d'archives privées. Il y a par exemple des rapports d'inspection ou d'activités de divers organismes chargés de s'occuper des prisonniers, mais également des photographies et lettres que possédaient les personnes qui avaient connu ces prisonniers. Pour finir, les multiples témoignages écrits et oraux qu'elle a recueilli dans trois pays différents : France, Maroc et Sénégal, lui ont permis d'obtenir beaucoup d'informations sur la vie dans les camps.

Cet ouvrage permet d'avoir des éléments de compréhension sur notre sujet car Armelle Mabon aborde divers aspects de la captivité, en croisant les sources militaires et administratives avec les témoignages. D'ailleurs, les nombreuses notes de bas de page (entre 50 et 100 par chapitre) permettent de savoir de quelles sources elle a tiré certaines informations lorsque cela concernait le *frontstalag* de Saumur.

Le contexte de l'Empire colonial français qu'elle rappelle explique la participation de soldats venus des Antilles, d'Indochine, d'Afrique et d'Afrique du Nord dans le second conflit du XXe siècle. Le concept de races, sur lequel repose la colonisation, justifie l'utilisation du terme « indigènes » pour

---

<sup>48</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2010 (1<sup>ère</sup> édition).

désigner les soldats non-blancs. L'auteure nous apprend qu'à l'armistice, tous les soldats de l'Armée française devenus prisonniers furent regroupés dans des camps, souvent à l'intérieur de casernes militaires, appelés *frontstalags*. Rapidement les prisonniers français vont pour la plupart être envoyés en Allemagne, tandis que les prisonniers coloniaux restent en France. Dans le cas où certains avaient été envoyés en Allemagne, ils ont pour la plupart été retransférés en France. Cette distinction faite entre prisonniers blancs et prisonniers de couleur repose également sur l'idée de races. En effet, les dirigeants du III<sup>e</sup> Reich craignent la naissance d'enfants métis sur le sol allemand, comme ce fut le cas en 1919 lorsque des tirailleurs sénégalais occupèrent une partie de l'Allemagne. C'est ce qu'elle souligne dans la seconde partie : « En 1940, les Allemands refusent de voir des Noirs fouler à nouveau leur sol, même en qualité de prisonniers. A la crainte de la « contamination » raciale s'ajoute celle des maladies tropicales contagieuses. »<sup>49</sup>

Elle a ensuite cherché à définir la distinction entre *frontstalag*, camp de prisonniers de guerre tenu par les Allemands, et camp d'internement où sont détenus des civils. Elle explique ensuite comment progressivement, les « indigènes » vont être regroupés dans les *frontstalags* et deviennent majoritaires dans ces camps à la fin de l'année 1940.

Son travail est d'autant plus enrichissant qu'elle s'est intéressée au sort réservé aux prisonniers, à leur quotidien et à la manière dont ils ont vécu leur captivité. C'est sur ce point que les témoignages sont d'une grande importance, puisqu'ils permettent d'appuyer son propos. En outre, un témoignage aura plus de valeur qu'un rapport d'inspection par exemple, dans lequel la réalité peut être déformée. Par ce biais, elle a aussi cherché à faire un travail de mémoire sur ces anciens prisonniers, longtemps oubliés de l'histoire de la Seconde guerre mondiale.

Julien Fargettas a aussi consacré un chapitre de son ouvrage à la détention des prisonniers coloniaux dits Sénégalais dans les *frontstalags* de la zone occupée entre 1940 et 1944, intitulé « Une autre captivité »<sup>50</sup>. Il y décrit de manière assez détaillée et en s'appuyant sur des exemples précis les conditions de captivité des soldats africains. Il s'est d'ailleurs basé pour ce chapitre sur le travail d'Armelle Mabon. Il explique aussi les raisons qui ont poussé les Allemands à séparer les soldats de couleur des soldats blancs. Cette séparation est due en grande partie à une campagne de propagande appelée *Die Schwaze Schände* (« La honte noire »), née en Allemagne en 1920, à la suite de l'occupation de la Ruhr et de la Rhénanie par des troupes coloniales françaises. Les Allemands ayant mal vécu la défaite et encore plus le fait d'être gardé par des « nègres », terme utilisé pour désigner tous les soldats de couleur, vont dénigrer ces soldats en les faisant passer pour des barbares, des assassins et des violeurs. La propagande nazie va ainsi s'appuyer en partie sur la « Honte noire », en

---

<sup>49</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 31-32.

<sup>50</sup> FARGETTAS Julien, « Chapitre 3 - Une autre captivité », in *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités (1939-1945)*, op. cit., p. 207-248.

estimant qu'il n'est pas question que des Noirs soient détenus en Allemagne, d'autant que prédomine une crainte des maladies tropicales.

Il semblerait que Armelle Mabon ait ouvert un nouveau champ historiographique puisque l'historien allemand Raffael Scheck s'est lui aussi intéressé à la question des soldats français d'outre-mer détenus par les Allemands entre 1940 et 1945. Enseignant-chercheur au Colby College (États-Unis) et spécialiste de l'histoire contemporaine de l'Allemagne, il publie en 2014, *French colonial soldiers in German Captivity during World War II*<sup>51</sup>, après avoir mené des travaux sur les massacres de soldats africains en France en mai-juin 1940<sup>52</sup>.

Tout comme Armelle Mabon, il s'est appuyé sur de nombreuses sources françaises, issues de divers centres d'archives : archives municipales et départementales, Archives nationales, Archives nationales d'outre-mer, Archives du Ministère des Affaires étrangères, Bureau des archives des victimes des conflits contemporains et Service historique de la Défense. La nouveauté réside dans le fait qu'il a élargi le corpus de sources en incluant des sources issues des Archives militaires allemandes, des Archives nationales américaines et d'un fonds d'archives de la Young Men's Christian Association (YMCA)<sup>53</sup>, conservé aux États-Unis. S'il souligne le travail d'Armelle Mabon qu'il considère comme étant le plus complet à ce jour, il lui reproche d'avoir trop centré son approche sur une vision française. En effet, excepté les archives du CICR et quelques documents des archives nationales du Sénégal et du Royaume-Uni, elle s'est basée uniquement sur des sources françaises, elle a donc omis de consulter des sources allemandes et/ou américaines. De ce fait, Raffael Scheck apporte une vision plus globale du sujet, avec des documents qui apportent d'autres renseignements. Il a ainsi pu estimer, à partir de documents de l'administration militaire allemande, que les prisonniers de guerre coloniaux étaient au nombre de 100 000 durant les premiers temps de la détention, tandis qu'Armelle Mabon en dénombrait 80 000.

De manière générale, les deux auteurs abordent les mêmes thématiques. La différence entre les deux ouvrages tient surtout de la manière de traiter le sujet. Raffael Scheck s'est peu attardé sur le retour des prisonniers dans leur région d'origine et n'a consacré aucun chapitre à la mémoire des prisonniers de guerre coloniaux. En revanche, il s'est beaucoup penché sur les rapports entre le gouvernement de Vichy et les Allemands sur la question des captifs « indigènes ». Il s'est également intéressé au rôle joué par l'ambassade américaine à Berlin dans l'amélioration des conditions de détention dans les *frontstalags*. En effet, celle-ci fut mise au courant de la situation que vivait les

---

<sup>51</sup> SCHECK Raffael, *French colonial soldiers in German captivity during World War II*, New York, Cambridge university press, 2014.

<sup>52</sup> SCHECK Raffael, THIÉBAUD Éric (trad.), *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais, mai-juin 1940*, Paris, Tallandier, 2007.

<sup>53</sup> La YMCA, Union chrétienne des jeunes gens en français, est un mouvement chrétien international de jeunesse, créé en 1844 à Londres. La YMCA a œuvré pour aider les prisonniers de guerre durant la Seconde Guerre mondiale, ce qui explique que Raffael Scheck ait consulté un fonds d'archives de cette organisation.

prisonniers de guerre après leur capture, qui furent détenus dans des camps provisoires où tout manquait. Elle négocia donc avec les autorités allemandes pour être autorisée à visiter les camps de prisonniers coloniaux, mais seuls dix *frontstalags* furent visités par les observateurs américains. Par conséquent, l'auteur a mis en évidence, par son travail, toute l'importance de la diplomatie dans la prise en charge des prisonniers de guerre.

Les quelques références historiographiques que nous venons de citer permettent ainsi de comprendre la manière dont s'est déroulé la captivité pour les « indigènes ». En effet, la spécificité des *frontstalags*, hormis le fait que la majorité des captifs sont originaires des colonies françaises, tient du fait que ces camps se situaient en zone conquise, ce qui est inhabituel en temps de guerre. Par ailleurs, ces ouvrages nous offrent plusieurs idées de pistes de réflexion à suivre, tel que les rapports des prisonniers entre eux avec parfois des rivalités selon les origines, le respect ou non de la Convention de Genève de 1929, la pratique du culte, ou encore l'aide humanitaire.

## 4. L'occupation allemande à Saumur et le *frontstalag* 181

Notre sujet s'intéressant spécifiquement au *frontstalag* 181, installé dans l'École de Cavalerie de Saumur, il est nécessaire de présenter les références historiographiques d'histoire locale autour de ce sujet.

L'enjeu consiste tout d'abord à comprendre quelle fut la situation de l'Anjou en juillet 1940, date de l'ouverture du camp.

L'histoire du Maine-et-Loire pendant la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet d'un numéro spécial du journal *Ouest-France*<sup>54</sup>, qui aborde la manière dont a été vécu cette période et les événements qui s'y sont produits de manière assez globale. On y retrouve à la fois des éléments sur la vie quotidienne des Angevins sous l'Occupation, les derniers combats de 1940 en Anjou, l'installation des Allemands, la Résistance et la libération du département en 1944. En lisant ce hors-série, on comprend que l'enjeu n'était pas tant de faire une histoire complète du sujet, mais plutôt de l'aborder sous de multiples aspects suivant un fil chronologique, qui permet de cerner l'évolution du conflit sur le territoire angevin. Illustré de documents d'archives, notamment par de nombreuses photographies, ce périodique permet de découvrir des faits méconnus, qui se sont déroulés en Maine-et-Loire entre 1939 et 1945. Par ailleurs, la contribution de l'historien Marc Bergère, spécialiste de l'épuration en Maine-et-Loire, lui apporte un caractère scientifique, à travers les analyses qu'il fait.

---

<sup>54</sup> BERGÈRE Marc, COTINAT Vincent, ROBERT Benoît, *Guerre et Libération en Maine-et-Loire : villes détruites, batailles, Résistance, témoignages, photos*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2014.

Parmi les nombreux articles qui composent ce journal, un est consacré au *frontstalag 181*<sup>55</sup>, auquel l'historien local Joseph-Henri Denéchau, qui mène des recherches sur l'histoire de Saumur, a contribué. Cet article, sans entrer dans les détails, apporte des informations générales sur l'existence du *frontstalag 181* : l'ouverture et la fermeture du camp, les effectifs avec les diverses ethnies représentées, la perception qu'ont les Allemands des prisonniers coloniaux, les difficiles conditions de détention. Sur son blog, Joseph-Henri Denéchau a consacré une page sur le camp de Saumur<sup>56</sup>. À partir de divers documents issus des Archives départementales de Maine-et-Loire et des Archives municipales de Saumur, ainsi que de nombreuses photographies en partie issues de collections privées, il a réalisé un véritable travail de fonds sur le sujet.

Néanmoins, si son travail est remarquable, il n'en demeure pas moins incomplet car l'auteur s'est appuyé uniquement sur des sources « locales ». En effet, de nombreux documents d'archives sur le *frontstalag 181*, qu'ils n'évoquent même pas, sont conservés aux Archives Nationales et au Service Historique de la Défense, ainsi qu'aux Archives du CICR dans une moindre mesure. Ainsi, sa manière d'aborder le sujet est bien évidemment biaisée par cette négligence de la majeure partie du corpus de sources disponibles.

Récemment les Archives départementales de Maine-et-Loire ont édité l'ouvrage *1940-1945, Des Angevins en Résistance*, codirigé par Marc Bergère, Pascal Tellier et Serge Guillet<sup>57</sup>. Cet ouvrage, dont le sujet porte sur les actions de femmes et d'hommes qui se sont mobilisés pour résister à l'occupant, évoque le *frontstalag 181*, du fait des nombreuses évasions de prisonniers<sup>58</sup>. Les auteurs montrent comment un réseau de résistance, lié à celui du Musée de l'Homme, s'organise à Saumur pour permettre à de nombreux prisonniers de pouvoir s'évader pour rejoindre la zone libre, située en Touraine et distante de 80 km.

Dans *Ma ville sous la Botte*<sup>59</sup>, René Marnot, ancien journaliste, raconte le quotidien des habitants de Saumur sous l'occupation allemande jusqu'à la libération de la ville. Ayant vécu lui-même cette période, il fait le récit de tous les événements qui se sont déroulés à ce moment-là à partir de sa propre expérience et des témoignages des habitants. Ce livre constitue véritablement une source, puisqu'il fut publié au lendemain de la guerre, donc il ne peut s'agir d'un travail de recherches en histoire. L'auteur évoque notamment les départs et arrivés de convois de prisonniers, qui représentent plusieurs milliers d'hommes, mais surtout les nombreuses évasions qui se sont

---

<sup>55</sup> BERGÈRE Marc, COTINAT Vincent, ROBERT Benoît, « Les Allemands venaient là comme au zoo », *Guerre et Libération en Maine-et-Loire...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>56</sup> <https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch47/r47d2frontstalag.htm>.

<sup>57</sup> BERGÈRE Marc, TELLIER Pascal et GUILLET Serge (dir.), *1940-1945, Des Angevins en Résistance*, Angers, Archives départementales de Maine-et-Loire, 2016.

<sup>58</sup> BERGÈRE Marc, TELLIER Pascal et GUILLET Serge (dir.), « Les évasions du *Frontstalag 181* à Saumur », *1940-1945, Des Angevins en Résistance*, *op. cit.* p. 86.

<sup>59</sup> MARNOT René, *Ma ville sous la botte*, Paris, Rolland, 1947, préface du Colonel Rémy.

produites avec l'aide de la population, dans une partie intitulée « Les filières du stalag 181 »<sup>60</sup>. Il estime à 1 500 le nombre de prisonniers de guerre évadés jusqu'à fin 1940, chiffre qui s'appuie sur aucune archive écrite et ne peut être vérifié. Il énumère également l'ensemble des personnes ayant contribué aux évasions, en particulier le personnel de la Croix-Rouge locale.

Une plaquette de la direction départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) sur le *frontstalag* 181 a été réalisée en 2002 par Sylvère Vesnier<sup>61</sup>, alors animateur-mémoire. Bien qu'étant très courte (8 pages), elle permet de comprendre comment s'est formé le camp, comment il fonctionnait, qui y étaient détenus et sa place dans la ville de Saumur. Après un bref résumé de la situation à Saumur en mai-juin 1940, l'auteur montre succinctement les conditions dans lesquelles vivaient les prisonniers, il évoque aussi les transferts en Allemagne et les évasions. S'appuyant sur des documents d'archives de la sous-préfecture de Saumur<sup>62</sup>, il donne beaucoup de chiffres, ce qui permet de suivre l'évolution des effectifs du camp entre juillet 1940 et janvier 1942, selon les arrivées et les départs de prisonniers. Globalement, tous les aspects significatifs sur ce camp que l'on peut trouver dans d'autres articles ou ouvrages sont abordés, ce qui permet de connaître les pistes de réflexion à suivre.

On voit ainsi que ce qui est mis en avant sur l'existence de ce camp, ce sont avant tout les nombreuses évasions. Armelle Mabon en parle d'ailleurs à titre d'exemple dans son ouvrage : « En mars 1941, après l'évasion de plus de cent prisonniers du *frontstalag* 181 de Saumur, les Allemands sont convaincus de la complicité de la population »<sup>63</sup>.

Dans cette sous-partie, nous avons pu voir que si le *frontstalag* 181 fut peu étudiée et n'a fait l'objet d'aucune étude complète, il n'est pour autant pas méconnu dans l'histoire locale. C'est un aspect de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Maine-et-Loire qui fut longtemps délaissé au même titre que le camp de tsiganes de Montreuil-Bellay. Chose qui n'est pas spécifique qu'à l'Anjou, les faits d'armes glorieux de cette période, tel que la bataille des Cadets de Saumur<sup>64</sup>, la Résistance et la Libération, sont nettement plus mis en avant que l'Occupation et la captivité des soldats de l'armée française. Il semblerait qu'en fait l'existence de ce camp soit surtout connue de ceux qui s'intéressent vraiment à l'histoire de Saumur sous l'occupation allemande.

---

<sup>60</sup> MARNOT René, « Les filières du stalag 181 », *Ma ville sous la botte*, *op. cit.*, p. 25-29.

<sup>61</sup> VESNIER Sylvère, *Le Frontstalag 181. Un camp de prisonniers de guerre français à Saumur*, Angers, Office national des anciens combattants et victimes de guerre – Direction départementale de Maine-et-Loire, 2002.

<sup>62</sup> ADM1 97W38 : Frontstalag de Saumur.

<sup>63</sup> MABON Armelle, *op. cit.*, p. 120-121.

<sup>64</sup> Il s'agit d'une série de combats, opposant 2 500 élèves-officiers de l'École de Cavalerie de Saumur à 40 000 soldats allemands, qui se déroule du 18 au 20 juin 1940 entre Montsoreau et Gennes.

## 5. Les organisations caritatives au service des prisonniers de guerre

L'étude de cas portant sur les secours envoyés par diverses organisations caritatives aux prisonniers de guerre coloniaux, cela implique de s'intéresser à l'aide humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale.

A ce sujet, l'historien François Bugnion, ancien cadre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), s'est intéressé au rôle que le CICR a joué dans la protection des victimes de guerre, depuis sa création en 1864<sup>65</sup>. Dans son ouvrage, un chapitre traite de la période 1939-1945<sup>66</sup>, qui est très documentée. En effet, l'auteur s'est basé sur de nombreux rapports et dossiers publiés au cours et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qui donnent une multitude d'informations d'ordre général sur la manière dont le Comité a apporté son aide aux populations souffrantes. Il a mis en évidence l'importance de la création en septembre 1939 de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, organisme faisant le lien entre les puissances protectrices et chargé de répondre à toutes les demandes de renseignements concernant les prisonniers de guerre. François Bugnion donne aussi beaucoup d'indications sur l'organisation de l'aide humanitaire, de ce qui est permis ou non, selon le texte de référence qu'est la Convention de Genève du 27 juillet 1929 relative aux prisonniers de guerre. Il aborde ainsi divers aspects : les visites des camps de prisonniers, l'habileté de la puissance protectrice dans leur prise en charge, l'organisation des secours avec les nombreux moyens mis en œuvre, ainsi que le rapatriement des grands blessés et malades.

Ce qui ressort de ce travail c'est la prise en compte du droit international humanitaire, qui est déterminante pour assurer l'assistance aux prisonniers de guerre dans de bonnes conditions, car ce sont les conventions qui régissent le rôle de tous les acteurs de l'aide humanitaire.

La particularité des secours aux prisonniers de guerre français et coloniaux durant l'occupation allemande, tient du fait que l'on a d'un côté les œuvres privées et de l'autre les organismes mis en place par Vichy. Ce dernier point a fait l'objet d'une étude menée par Jean-Pierre Le Crom, spécialiste d'histoire du droit social, dans un ouvrage publié en 2013<sup>67</sup>. L'auteur a cherché à montrer en quoi l'aide humanitaire a constitué un enjeu pour l'État français, qui a cherché à l'encadrer, manière pour le maréchal Pétain de prouver à la population qu'il ne délaisse pas les victimes de la guerre. C'est notamment sous son impulsion que fut conclue l'unification des trois sociétés de la Croix-Rouge (Société de secours aux blessés militaires, Association des dames de France, Union des femmes de

---

<sup>65</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de guerre*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 1994.

<sup>66</sup> BUGNION François, « Chapitre VIII – La Seconde Guerre mondiale », *Le Comité international...*, op. cit., p. 186-274.

<sup>67</sup> LE CROM Jean-Pierre, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

France) le 7 août 1940, créant la Croix-Rouge française. Il détaille également toute l'organisation qui se met en place avec les différents organismes. On décerne à chaque structure un rôle bien précis : la zone nord est administrée par le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre<sup>68</sup>, la zone sud par la Croix-Rouge française, ces deux organismes étant également chargés de préparer les colis individuels, tandis que le Service des prisonniers de guerre se charge des colis collectifs<sup>69</sup>. Toutefois, l'auteur rappelle que l'ensemble de l'aide aux prisonniers de guerre, ne pourrait se faire sans la présence de la Croix-Rouge : « Seules les conductrices des sections sanitaires automobiles de la Croix-Rouge française sont en effet habilitées à entrer dans les camps et à prendre contact avec les hommes de confiance ou les autorités allemandes<sup>70</sup>. »

On voit ainsi toute la complexité de la prise en charge des prisonniers de guerre par les différents organismes mobilisés pour leur venir en aide, notamment toute l'importance de la Croix-Rouge française, mieux perçue par les Allemands du fait qu'elle relève d'une organisation internationale.

Sarah Ann Frank, historienne au Trinity College (Dublin), s'est spécialement intéressée à l'aide humanitaire apportée aux prisonniers de guerre coloniaux sous Vichy, dans un chapitre de l'ouvrage codirigé par Anne-Marie Pathé et Fabien Théofilakis<sup>71</sup>. Elle donne ainsi de précieuses informations sur la prise en charge des captifs issus de l'empire colonial français par les nombreuses organisations caritatives créées sous Vichy pour leur venir en aide.

Sur le même thème, nous pouvons également citer un article de Martin Thomas, historien britannique spécialiste d'histoire coloniale française, portant sur le rôle du gouvernement de Vichy dans l'encadrement des PG coloniaux<sup>72</sup>. Il insiste particulièrement sur le rôle du Service diplomatique des prisonniers de guerre, chargé à la fois de faire le lien avec les autorités allemandes pour tout ce qui concerne les prisonniers de guerre français et d'exercer « aux termes de la Convention de Genève, les droits du gouvernement de Vichy en tant que puissance protectrice des PG français »<sup>73</sup>. Il est également question des organisations d'assistance aux prisonniers de guerre que Vichy autorise à venir en aide aux captifs « indigènes », par l'envoi de colis contenant de la nourriture, des vêtements et des denrées de première nécessité. Chacune de ces organisations dites bénévoles, au nombre de neuf avant décembre 1942<sup>74</sup>, est chargée de s'occuper de tous les prisonniers d'une même origine et/ou des *frontstalags* d'une même zone, par soucis d'organisation. L'auteur évoque aussi les

<sup>68</sup> Aussi appelé Comité de Calan, il est créé le 22 juillet 1940 et adjoint au Service des prisonniers de guerre le 19 novembre 1940, à la suite d'un arrêté.

<sup>69</sup> Relevant du ministère de la Guerre, le Service des prisonniers de guerre est créé en juillet 1940.

<sup>70</sup> LE CROM Jean-Pierre, *Au secours Maréchal !...*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>71</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers : les prisonniers de guerre coloniaux et les organisations caritatives sous Vichy, 1940-1942 », PATHÉ Anne-Marie et THÉOFILAKIS Fabien (dir.), *op. cit.*, p.241-250.

<sup>72</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy et les prisonniers de guerre coloniaux français (1940-1944) », CANTIER Jacques et JENNINGS Éric (dir.), *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 305-331.

<sup>73</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 308.

<sup>74</sup> Suite à l'occupation de la zone libre par l'armée allemande, seule la Croix-Rouge fut autorisée à distribuer les colis aux PG, après que l'armée allemande.

maladies dont sont victimes les « indigènes », qui conduit Vichy à prendre des mesures pour éviter les épidémies. Cet article nous offre ainsi des pistes de réflexion intéressantes pour notre étude de cas, en montrant les différents acteurs en jeu pour la prise en charge des PG coloniaux.

Parmi ces acteurs, le CICR occupe une place prédominante du fait qu'il s'agit d'une organisation internationale neutre reconnue par de nombreux États. Le rôle joué par le comité dans la prise en charge des prisonniers de guerre coloniaux français a fait l'objet d'une étude dans le cadre d'un mémoire à l'Université de Genève en 2007<sup>75</sup>.

De nombreux travaux ont été réalisés sur les organisations caritatives mobilisées durant le second conflit mondial pour venir en aide aux victimes de guerre (internés civils, réfugiés, prisonniers de guerre). Néanmoins, certains historiens ont fait le choix d'étudier un objet de l'aide humanitaire en particulier. À titre d'exemple, on peut citer le travail mené par Sébastien Farré, docteur en histoire et assistant au département d'histoire de l'Université de Genève, qui s'est intéressé à la question des colis de guerre<sup>76</sup>. À partir des archives de diverses organisations humanitaires (Croix-Rouge, CARE<sup>77</sup>, UNRRA<sup>78</sup>, Spanish refugee relief association records<sup>79</sup>), il a cherché à montrer toute l'importance que représentent les colis alimentaires donnés aux plus démunis dans l'aide humanitaire internationale, en particulier en temps de guerre.

Développée lors de la Première Guerre mondiale, l'utilisation des colis de guerre durant la Seconde Guerre mondiale va atteindre une telle ampleur, du fait des millions de victimes de guerre, que l'on parle aujourd'hui d'économie de l'humanitaire. À partir d'un modèle standard de colis individuel de 5 kg, les organisations humanitaires, notamment le CICR, vont mettre en place des moyens colossaux pour palier le problème de la faim dans les camps de prisonniers de guerre, de déportés et d'internés civils. À titre indicatif, le CICR a envoyé 24 861 895 colis aux prisonniers de guerre alliés entre 1940 et 1945, ce qui est considérable et a nécessité la réquisition de centaines de camions, trains et cargos pour acheminer les vivres vers leur destination finale.

Un autre aspect abordé dans l'ouvrage est l'unique lien que constitue les organisations humanitaires entre les prisonniers de guerre et leurs familles à travers la correspondance postale et l'envoi de denrées. Préparés par les familles, les marraines de guerre et les sociétés de secours, les

---

<sup>75</sup> LELUC Delphine, *“Ma chère Genève” : le CICR et les prisonniers de guerre coloniaux français, 1940-1946*, Mémoire de licence d'histoire générale, Université de Genève – Faculté des lettres, sous la direction de Jean-François Fayet, 2007, 103 pages.

<sup>76</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre. Secours alimentaires et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

<sup>77</sup> *Cooperative for American Remittances to Europe* est une organisation humanitaire américaine créée à la fin de la guerre en 1945 pour apporter une aide alimentaire et matérielle aux populations européennes.

<sup>78</sup> *United nations relief and rehabilitation administration* (UNRRA) est un organisme des nations unies créé en 1943 dans le but d'aider l'Europe à se reconstruire, à la suite des dommages de la guerre, et d'apporter une aide matérielle aux victimes de guerre.

<sup>79</sup> Organisation nord-américaine créée dans la seconde moitié des années 1930 pour venir en aide aux victimes de la guerre d'Espagne.

colis de guerre étaient constitués principalement de nourriture, qui apporte des compléments nutritifs aux rations alimentaires, de vêtements et autres denrées de première nécessité (cigarettes par exemple). Le colis est nécessaire à la survie des prisonniers, d'où le fait que les associations caritatives s'attachent à faciliter leur acheminement, comme l'affirme Sébastien Farré : « comme en 1914, le colis devient un objet central de la vie du prisonnier de guerre et des politiques de secours »<sup>80</sup>.

Cet ouvrage permet ainsi de mieux comprendre l'intérêt qu'ont les organisations humanitaires à se charger de la préparation et l'envoi des colis, qui constitue d'ailleurs leur activité principale.

Toujours sur cette question de l'aide humanitaire en faveur des prisonniers de guerre, nous pouvons citer le travail de Delphine Debons, historienne et médiateuse culturelle suisse, qui s'est intéressé à un aspect méconnu et inédit de l'histoire des PG pendant la Seconde Guerre mondiale : l'assistance spirituelle<sup>81</sup>. Cette aide fut possible grâce à la Convention de Genève de 1929 relative aux prisonniers de guerre, qui permettait la liberté de culte, à la fois de croire et de pratiquer, pour tous les prisonniers, quel que soit leur appartenance religieuse. Comme le montre l'auteure dans son ouvrage, de nombreux acteurs furent ainsi mobilisés pour s'assurer que les prisonniers puissent pratiquer leur religion dans de bonnes conditions durant leur détention, période durant laquelle il y a généralement une recrudescence de la foi : le CICR, organisation internationale qui se dit neutre de tout point de vue, l'Église catholique romaine et enfin les organisations œcuméniques (protestantes et catholiques).

Ce sujet, qui relève de l'histoire de l'humanitaire en période de conflit, répond à plusieurs questionnements : Comment l'assistance spirituelle se traduisait-elle, en termes de moyens et d'organisation ? Quels acteurs furent impliqués, en s'interrogeant sur les interactions qu'il pouvait y avoir entre eux ? Ce que cette aide a apporté aux prisonniers dans leur spiritualité ? Quel bilan en ont tiré les organisations religieuses et humanitaires ?

Pour mener à bien sa recherche, relativement complexe par le choix du sujet étudié, elle s'est appuyée sur un corpus de sources assez considérable. En plus de la trentaine de sources imprimées, elle a consulté pas moins d'une centaine de cotes, issues de 18 fonds ou centres d'archives de cinq pays différents : Suisse, France, Allemagne, Grande-Bretagne et Vatican. Ces sources proviennent à la fois d'organisations religieuses, d'organisations humanitaires, d'archives militaires et d'archives d'État. Cette grande diversité des documents utilisés montre que Delphine Debons a cherché à étudier l'assistance spirituelle sous tous ses angles et qu'elle a pris en compte l'ensemble des religions représentées dans les camps de prisonniers pour son étude. En effet, si protestants et catholiques formaient l'immense majorité des prisonniers de guerre entre 1939 et 1945, on comptait

<sup>80</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, op. cit., p. 151.

<sup>81</sup> DEBONS Delphine, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : Un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions du Cerf, 2012, préface de François Cochet.

également parmi les captifs des chrétiens orthodoxes, des hindous, des sikhs, des juifs, des musulmans et même des animistes.

Sur ce point-là, il est à noter qu'elle évoque très peu les PG de ces religions minoritaires, ce qui ne peut pas lui être reproché du fait qu'elle le justifie par le manque de sources dont elle avait à sa disposition sur ce sujet. Il semblerait qu'il y ait peu d'informations sur les PG musulmans détenus dans les *frontstalags* en France, car les quelques éléments qu'elle apporte sur les captifs de confession musulmane relèvent de sources britanniques et concernent les PG originaires des Indes britanniques. Cela montre bien qu'il y a une lacune du côté français sur l'assistance spirituelle apportée aux détenus issus des colonies, bien que l'auteure explique que les PG musulmans, majoritaires parmi les « indigènes », recevaient des Corans et des chapelets. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans l'étude de cas, en se demandant quelle fut la situation de ceux-qui étaient détenus à Saumur.

Ainsi, à travers les quelques références historiographiques présentées dans cette sous-partie, nous percevons toute l'importance de l'assistance portée par les nombreux acteurs mobilisés aux captifs coloniaux. Ces acteurs se présentent sous diverses formes : organismes d'État, organisations caritatives internationales, œuvres marraines, comités locaux. En fonction de leurs statuts et de leur position géographique, ils n'agissent pas à la même échelle ni avec les mêmes moyens. De plus, deux facteurs vont influencer leur manière d'agir : la dépendance ou non au gouvernement de Vichy et la neutralité, aussi bien diplomatique que confessionnelle.

## Partie 2 : Présentation des sources

Afin de mener à bien la rédaction de notre mémoire, il a été nécessaire de constituer un corpus de sources très diversifiées. Tout d'abord, nos recherches se sont appuyées sur les documents conservés aux Archives départementales de Maine-et-Loire, ainsi qu'aux Archives municipales de Saumur. Pour ce faire, nous avons commencé par consulter les cotes d'archives mentionnées dans le blog de Joseph-Henri Denécheau, historien saumurois, qui a consacré une page sur le *frontstalag* 181, et dans la plaquette réalisée par l'ONACVG.

Par la suite, en se référant aux travaux d'Armelle Mabon et Raffael Scheck, nous nous sommes rendus aux Archives nationales où nous avons pu consulter de nombreux documents qui nous ont permis d'obtenir de précieuses informations sur le camp et sans lesquelles il nous aurait été difficile de faire notre étude de cas.

Nous avons également complété nos recherches en nous basant sur différents documents provenant du Centre des archives du Comité international de la Croix-Rouge, à Genève (Suisse) et du Centre des Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères, à La Courneuve. Les sources imprimées, éditées entre 1941 et 1948, nous ont permis de mieux comprendre certains aspects de l'aide humanitaire aux prisonniers de guerre. Enfin, nous avons complété nos recherches en consultant un fonds d'archives privées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

### 1. Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine)

F/9/2001-F/9/3094 : Fonds Affaires militaires, prisonniers de guerre (1940-1945)

C'est de ce fonds d'archives que proviennent l'essentiel de nos sources, puisque l'ensemble des documents relatifs aux prisonniers de guerre ayant combattu dans l'Armée française et faits prisonniers en Allemagne ou en France occupée y sont regroupés. Concernant les *frontstalags*, les documents proviennent des versements de trois organismes en service durant la guerre : le Service diplomatique des prisonniers de guerre, la Direction du Service des prisonniers de guerre et la Sous-direction du Service des prisonniers de guerre. S'agissant essentiellement d'archives administratives, la quantité de documents est telle que nous n'avons pu consulter toutes les côtes pouvant intéresser notre sujet et notre étude de cas.

## 1.1. Archives du Service diplomatique des prisonniers de guerre

Le Service diplomatique des prisonniers de guerre (SDPG), aussi appelé « Mission Scapini » du nom de l'ambassadeur qui en est à la direction<sup>82</sup>, est un organisme d'État créé le 20 août 1940.

Ce service remplit une double fonction, comme l'explique Martin Thomas :

« Il était l'autorité qui négociait avec le haut-commandement allemand les questions relatives aux PG et exerçait, aux termes de la Convention de Genève, les droits du gouvernement de Vichy en tant que puissance protectrice des PG français<sup>83</sup>. »

Il s'agit d'une exception, puisque la France ayant perdu la guerre en 1940, c'est un pays neutre qui est normalement désigné comme puissance protectrice, selon les principes de la Convention de Genève. De ce fait, Vichy redevient la puissance de protection des prisonniers de guerre français et la Mission Scapini est donc autorisée à mener des inspections dans les camps où ils sont détenus. Ainsi, pour ce fonds, on trouve essentiellement des rapports d'inspection, des tableaux d'effectifs de prisonniers, des notes destinés à l'Ambassadeur pour répondre à certaines questions et de nombreux documents relatifs aux conditions de détention dans les *frontstalags*.

- F/9/2271 : Dépistage de la tuberculose dans les frontstalags, 1941.
- F/9/2309 : Exposition d'œuvres d'art réalisées par les prisonniers de guerre, 1941.
- F/9/2315 : Cultes. Dossier de principe, correspondance générale, correspondance classée par camps, 1941-1943.
- F/9/2325 : Correspondance des prisonniers d'Afrique du Nord ou des colonies. Colis et cartes de Noël (1941-1944).
- F/9/2345 : Inspection des camps - Dossier général 1941. Inventaires de visites effectuées par le Comité international de la Croix-Rouge et le Service diplomatique des prisonniers de guerre. Relevé des observations à la suite des inspections. Inspection des camps - Dossier de M. René Scapini. Notes pour l'Ambassadeur (résumés des inspections), n°1 à n°42, 24 novembre 1941 - 15 novembre 1943.
- F/9/2347 : Fiches d'inspection classées par camp, 1941.
- F/9/2351 : Effectifs des prisonniers indigènes dans les Frontstalags. Prisonniers martiniquais. Correspondance concernant l'assistance aux prisonniers indigènes, 1941-1942. Visites diverses dans les camps de France occupée (Croix-Rouge, Y.M.C.A). Infractions à la Convention de Genève. Contrôle de la correspondance des prisonniers indigènes.

---

<sup>82</sup> Il s'agit de Georges Scapini, député d'extrême-droite, qui tient le rôle d'Ambassadeur de France en faveur des prisonniers de guerre français en zone occupée et en Allemagne.

<sup>83</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy et les prisonniers de guerre coloniaux français (1940-1944) », CANTIER Jacques et JENNINGS Éric (dir.), *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, Éditions Odile Jacob, p. 308.

- F/9/2354 : Dossiers d'inspection des Frontstalags 161 (Nancy), 181 (Saumur), 184 (Angoulême), 190 (Charleville-Mézières), 192 (La Fère) et 194 (Châlons-sur-Marne).

## 1.2. Archives de la Direction du Service des prisonniers de guerre

La Direction du Service des prisonniers de guerre (DSPG), organisme dépendant du Secrétariat d'État à la Guerre, est créée à Lyon en zone libre le 28 juillet 1940 par le Général Weygand. Son rôle est d'apporter une aide matérielle et morale aux prisonniers de guerre. L'unique cote de ce versement que nous avons pu consulter contient le rapport d'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, placé sous la tutelle de la DSPG, qui a joué un rôle de premier plan pour soutenir les prisonniers de guerre français et coloniaux durant leur détention.

- F/9/2883 : Accueil des prisonniers de guerre rapatriés (1940-1942).

## 1.3. Archives de la Sous-direction du Service des prisonniers de guerre

La Sous-direction du Service des prisonniers de guerre est une délégation de la Direction du Service des prisonniers de guerre pour la zone occupée et dont le siège est à Paris. Les cotes consultées de ce versement contiennent des rapports de visite, des tableaux d'effectifs de prisonniers, des documents relatifs au ravitaillement des *frontstalags* et de nombreuses sources mettant en évidence les actions menées par les œuvres marraines.

- F/9/2959 : Prisonniers coloniaux. Effectifs des Frontstalags. Ravitaillement des camps de la zone occupée par la zone libre (1940-1942).
- F/9/2963 : Pièces diverses juillet - décembre 1940. Rapports de visite aux Frontstalags ; décembre 1940 - février 1941. Brochure et affiches "Ce qui est fait pour les prisonniers de guerre en captivité".
- F/9/2964 : Section coloniale - Croix-Rouge (Paris, Vichy, CICR de Genève, Croix-Rouge allemande, belge, etc.), 1941-1943.
- F/9/2965 : Section coloniale - Œuvres marraines. Listes des prisonniers qui sont à leur tête. Fraternité de guerre (Générale Noguès à Rabat), Comité Lacaze, Comité d'assistance aux troupes noires.

Dans la perspective d'une poursuite du mémoire en M2, il serait intéressant de s'appuyer sur les nombreuses cotes d'archives que nous n'avons pu consulter faute de temps et dont voici la liste :

### Administration allemande d'occupation – Département des prisonniers de guerre

- 619MI/68 : Guerre de 1939-1945. Fichier matriculaire des prisonniers de guerre en Frontstalags. Frontstalag 181 Saumur.

## Service diplomatique des prisonniers de guerre

- F/9/2147 : Effectifs. Etiquettes – colis. Envois dans les camps. Frontstalags.
- F/9/2172 : Effectifs des prisonniers de guerre. Listes, cartes d'implantations des camps, correspondance diverse 1941-1944.
- F/9/2182 : Envois de camions, motocyclettes et bicyclettes dans les camps : généralités, combustibles et lubrifiants, entretien, envois de remorques, véhicules de la DFB, assurances, envoi d'une première tranche de cinq camions, comptes-rendus d'utilisation des camions.
- F/9/2274 : Envois de médicaments dans les camps : principe, demandes de médicaments et accusés de réception, matériel de prothèse dentaire, envois divers (vitamines, désinfectants et insecticides, sérum et vaccins, envois individuels), correspondance concernant les envois classée par camp.
- F/9/2276 : Traitement des prisonniers indigènes : principe, correspondance générale, correspondance concernant les prisonniers divers classée dans l'ordre chronologique.
- F/9/2277 : Traitement des prisonniers indigènes : correspondance classée dans l'ordre alphabétique des intéressés.
- F/9/2305 : Dossier Kommandos. B.A.B., Frontstalags : correspondance, notes et rapports concernant la condition matérielle des prisonniers, courrier échangé avec l'homme de confiance du camp.
- F/9/2332 : Extraits des rapports du CICR relatifs au ravitaillement des camps de prisonniers, juillet-août 1941. Correspondance d'ordre général concernant les envois collectifs de vivres et de vêtements, 1940-1944.
- F/9/2333 : Envois de vêtements, correspondance et statistiques, 1940-1944.
- F/9/2336 : Envois collectifs dans les camps. Oflags, Frontstalags, prisons de Guttowitz et de Graudenz, B.A.B.
- F/9/2338 : Envois de matériel divers dans les camps (sport, loisirs, livres, etc.), généralités et correspondance classée par camps.
- F/9/2346 : Inspection des camps. Visites effectuées en France par les Sections automobiles de la Croix-Rouge, décembre 1940. Visites effectuées par le « War Prisoners Aid » de Genève, 1941.
- F/9/2348 : Fichier relatif à la condition des prisonniers dans les camps : habillement, correspondance et colis, nourriture, visites Scapini, activité intellectuelle et religieuse, envois collectifs.

## Sous-direction du Service des prisonniers de guerre

- F/9/2967 : Colis aux prisonniers. Demandes de denrées. Etats des marchandises demandées et reçues. Statistiques. Correspondance relative aux denrées entreposées au magasin des Tourelles.

- F/9/2956 : Œuvres s'occupant des prisonniers : Amitiés africaines, Croix-Rouge Française.
- F/9/2958 : Centres de distribution et de groupage. Madame Meifredy (Amitiés Africaines). Blocage des denrées.

## 2. Centre des Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (La Courneuve)

### Série Unions internationales – Période 1907-1944

Les documents consultés dans cette série sont un rapport d'inspection du Service diplomatique des prisonniers de guerre en date du 2 avril 1941 (le même exemplaire que celui que l'on peut trouver aux Archives nationales), ainsi qu'un communiqué officiel de la Direction du Service des prisonniers de guerre, daté du 17 octobre 1940, concernant les envois de colis aux prisonniers en France et en Allemagne.

- 429QO/1152 : Visites des camps, rapports de visites (mars-juin 1941)
- 429QO/1163 : Aide matérielle et morale aux prisonniers de guerre – Correspondance et colis.

Les *Informations générales*, conservées à la bibliothèque des Archives du Ministère des Affaires étrangères et disponibles sur Gallica, nous ont permis d'obtenir des renseignements importants sur les organisations venant en aide aux prisonniers de guerre coloniaux.

- Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy), Bureau d'études juridiques et de documentation générale, *Informations générales*, N° 32 (8 avril 1941).
- Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy) – Bureau d'études juridiques et de documentation générale, *Informations générales*, N°46 (15 juillet 1941).

## 3. Centre des archives du Comité international de la Croix-Rouge (Genève, Suisse)

Le document suivant, transmis par M. Palmieri, historien travaillant dans ce centre d'archives, est un rapport du CICR rédigé à la suite de la visite des docteurs Marti et de Morsier au *frontstalag* 181 le 30 mai 1941. Ces derniers, après avoir établi une liste des effectifs du camp de Saumur et des détachements de travail qui lui sont rattachés (qu'ils n'ont pas visité), ont noté toutes les observations qu'ils ont faite durant leur visite, en abordant point par point chaque aspect des conditions de détention.

- ACICR, C SC, France : Frontstalag 181, Rapport de visite (30/05/1941).

Pour chaque visite d'un camp, des photographies sont prises pour montrer les infrastructures ou la manière dont sont détenus les prisonniers, elles sont librement consultables sur le site des archives audiovisuelles du CICR.

À l'inverse d'autres camps tel que ceux de Savenay, Laval ou Luçon, peu de photographies ont été prises lors de l'inspection du camp de Saumur par les délégués du CICR. De ce fait, elle ne nous apporte que peu d'informations et nous ne les avons donc pas utilisé pour notre étude de cas. Les deux premières photographies montrent l'intérieur du lazaret, où nous pouvons voir plusieurs prisonniers noirs, probablement atteints de maladie, allongés dans des lits. Nous pouvons voir également sur l'une des deux une discussion entre les délégués du CICR, les médecins et les commandants du camp. La troisième photographie montre une façade de l'École de Cavalerie de Saumur, devant laquelle a été aménagé un terrain de sport où se trouvent quelques prisonniers.

- V-P-HIST-03441-14A/15A : Photographies : Guerre 1919-1945. Saumur. Frontstalag 181. Le lazaret (30/05/1941).
- V-P-HIST-03436-23A : Photographie : Guerre 1939-1945. Saumur. Frontstalag 181. Camp de prisonniers de guerre. Vue d'une partie du camp - ancienne caserne de cavalerie (29/05/1941).

La majorité des sources imprimées utilisées pour notre étude de cas, consultables en ligne, proviennent de la bibliothèque du Centre des archives du Comité international de la Croix-Rouge. On retrouve tout d'abord de courtes présentations de différents services du CICR, publiées pendant la guerre entre 1943 et 1947<sup>84</sup>. Toutefois, nous nous sommes essentiellement basées sur les trois rapports présentant l'activité du comité durant le second conflit mondial, publiés en mai 1948 et présentés lors de la XVIIe conférence internationale de la Croix-Rouge qui se tient à Stockholm en août 1948. Ces sources évoquent assez peu les prisonniers de guerre coloniaux et les *frontstalags*, néanmoins elles apportent des informations globales qui permettent de comprendre le fonctionnement des actions de secours.

- Comité international de la Croix-Rouge, *Inter Arma Caritas : l'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale*, Genève, CICR, 1947.
- Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1<sup>er</sup> septembre 1939-30 juin 1947)*, Volume 1 : Activités de caractère général, Genève, CICR, mai 1948.
- Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1<sup>er</sup> septembre 1939-30 juin 1947)*, Volume 2 : L'Agence centrale des prisonniers de guerre, Genève, CICR, mai 1948.

---

<sup>84</sup> Le CICR considère que la Seconde Guerre mondiale débute le 1<sup>er</sup> septembre 1939, mais ne s'achève que le 30 juin 1947.

- Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1<sup>er</sup> septembre 1939-30 juin 1947)*, Volume 3 : *Actions de secours*, Genève, CICR, mai 1948.
- Comité international de la Croix-Rouge, *Secours aux prisonniers de guerre et internés civils*, Genève, CICR, avril 1943.
- Comité international de la Croix-Rouge, *Service des secours intellectuels*, Genève, CICR, 1944.

## 4. Bibliothèque nationale de France (Paris)

Toutes les sources provenant de la Bibliothèque nationale de France et présentées dans cette sous-partie ont été consultées en ligne sur Gallica.

### Département droit, économie, politique

- JO-87633 : *Le Petit Courrier*, 30 octobre 1940, n°6304.
- JOD-220 : *Le Journal*, 9 juin 1941, n°17762.

Ces journaux nous renseignent sur les envois de secours de manière générale et sur l'aide apportée par plusieurs œuvres de bienfaisance et personnalités locales aux prisonniers « indigènes » de Saumur.

### Département philosophie, histoire, sciences de l'Homme

- 4-LH4-4448 (1-20) : Centre national d'information sur les prisonniers de guerre, *Liste officielle de prisonniers français d'après les renseignements fournis par l'Autorité militaire allemande*, 1940-1941 (100 numéros).

Les 100 numéros de la *Liste officielle de prisonniers français*, ont été publiés par le Centre national d'information sur les prisonniers de guerre entre le 12 août 1940 et le 31 juin 1940, dans le but de permettre aux familles de savoir si un membre de leur famille a été fait prisonnier et de savoir où il est détenu. Les renseignements fournis sont le nom et prénom du prisonnier, la date et le lieu de naissance, le grade, l'unité, puis à partir du 5 octobre le numéro du camp.

### Fonds régional des Pays de la Loire

- Société des lettres, sciences et arts du Saumurois, *Saumur pendant la guerre 1939-1945. Ses cadets, sa résistance, sa libération*, année 38, n°96, Saumur, Imprimerie Girouard et Richou, janvier 1947.

Cette source imprimée est le bulletin annuel de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois, fondée en 1910 dans le but de mener des recherches historiques, artistiques et scientifiques sur la région de Saumur. Ce numéro est spécialement consacré à l'histoire de la ville durant la Seconde Guerre mondiale et nous apporte quelques informations sur le *frontstalag* 181.

## 5. Archives départementales de Maine-et-Loire (Angers)

Le versement de la Sous-préfecture de Saumur a servi de point de départ pour commencer nos recherches. En effet, une cote est consacrée au camp de prisonniers de guerre coloniaux de Saumur (97 W 38), avec beaucoup de documents administratifs notamment de la correspondance entre le commandant du camp, le commissaire de police de la ville, le sous-préfet de Saumur ou encore le préfet du Maine-et-Loire. On y trouve à la fois des documents sur les convois de prisonniers, l'aide de la Croix-Rouge locale, les prisonniers réformés pour cause de maladie, les évasions ou encore les vols de colis. À cela s'ajoute quelques documents de la Croix-Rouge de Saumur (97 W 114), qui donne des informations sur la prise en charge médicale des prisonniers blessés ou malades.

### 97 W : Fonds de la Sous-préfecture de Saumur

- 97 W 38 : Frontstalag de Saumur.
- 97 W 114 : Assistance 1941-1959. Croix-Rouge.

### 7 Fi : Fonds des affiches

- 7 Fi 349 : Avis signé du colonel Kloss, *feldkommandant*, concernant l'évasion de 100 prisonniers de guerre indigènes du camp de Saumur et détaillant les mesures prises, 7 mars 1941.

## 6. Archives départementales d'Indre-et-Loire (Tours)

### 147 J : Fonds « Occupation »

- 147 J 27 : Documents relatifs aux missions d'Elisabeth Lequesne, 1939-1942.
- 147 J 28 : Photographies de prisonniers de guerre du Frontstalag 181 (Tours) et des kommandos, fête du Mouloud du 5 avril 1941.
- 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne au cours de la Seconde Guerre mondiale (1984).

Ces quelques cotes, don de M. Deshayes, époux d'Elisabeth Lequesne, nous renseignent sur le rôle qu'a joué cette dernière, membre des Sections sanitaires automobiles féminines, dans l'aide aux prisonniers de guerre. Outre des carnets et documents administratifs fournissant des informations sur les missions qu'elle a effectuées au *frontstalag* 181 à Saumur, mais aussi à Tours et dans l'ensemble des *arbeits kommandos* d'Indre-et-Loire, on retrouve de nombreuses photographies montrant des prisonniers français, nord-africains ou sénégalais. Enfin, le témoignage écrit qu'elle a laissé apporte des éclaircissements sur le travail qu'elle a mené en faveur de ces derniers entre 1940 et 1941.

## 7. Archives municipales de Saumur

### 5H : Affaires militaires – Mesures d’exception et faits de guerre

- 5 H 74 : Guerre de 1939-1945. Comité d’entraide aux prisonniers de guerre, fonctionnement (1941-1944).

Les documents associés à cette cote concernent le Comité d’entraide aux prisonniers de guerre, formé en 1941, qui vient en aide à la fois aux prisonniers de guerre saumurois détenus en Allemagne et aux prisonniers du *frontstalag* 181.

- 5 H 105 : Victimes militaires – Guerres 1914-1918 et 1939-1945. Sépultures militaires 1917-1963.

Cette cote d’archives est intéressante car elle donne des informations sur les prisonniers de guerre coloniaux décédés à Saumur, durant la période d’existence du camp. Nous trouvons par exemple une liste nominative des militaires de la guerre 1939-1940 inhumés au cimetière de Saumur et ayant la mention Mort pour la France, daté du 17 février 1945. La présence du *frontstalag* 181 au cœur de la ville explique que la majorité d’entre eux sont originaires des colonies françaises. Une note de l’État-major de Tours, en date du 11 mars 1940 donc antérieure à notre période, donne des indications sur la manière dont les soldats nord-africains musulmans doivent être inhumés. Ces documents pourraient être intéressants pour une étude portant sur la question des sépultures de prisonniers de guerre coloniaux.

### 15 Z : Fonds de la Croix-Rouge

- 15 Z 27 : Dépenses et recettes du comité (1919-1940).
- 15 Z 58 : Presse – articles relatifs aux actions du comité (1941-1943).
- 15 Z 61 : Camp de prisonniers de Saumur. Listes de prisonniers établies par l’Union des femmes de France (1940).
- 15 Z 65 : Prisonniers de guerre. Service d’aide – états nominatifs (1940).
- 15 Z 70 : Prisonniers de guerre. Envois de colis et courrier, demandes des prisonniers du *frontstalag* 181 (1940-1941).

Ce fonds d’archives est constitué de documents relatifs à l’activité, au financement et à l’organisation de l’aide aux prisonniers de guerre du comité local de la Croix-Rouge Française. D’autres cotes que nous avons consultées sont relatives aux prisonniers de guerre français détenus à Saumur ou de PG saumurois détenus en Allemagne, raison pour laquelle nous avons choisi de ne pas les inclure dans cette présentation des sources. Ce sont principalement des demandes de renseignements émanant des familles saumuroises, des demandes de transferts des PG, des listes de prisonniers réformés du fait de leur métier et des listes de PG français détenus à Saumur et envoyés dans les stalags ou oflags.

## 255 W : Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent – Fonds moderne (1594-2010)

- 255 W 255 : Camp de prisonniers de Moc-Baril. Courrier, inventaire, note (1940).
- 255 W 288 : Prisonniers de guerre. Instructions générales (1941), PG en congé de captivité – instructions, demandes de congés, correspondance, déclaration des prisonniers présents dans la commune (1940-1942).
- 255 W 289 : Assistance aux prisonniers de guerre et aux familles, cartes des colis, livrets de prisonnier, circulaire, correspondance (1941-1942).

Après avoir découvert l'existence du camp de prisonniers coloniaux de Moc-Baril dans divers documents relatifs au *frontstalag* 181, nous avons cherché à en savoir plus sur les conditions de détention de ceux-ci, c'est pourquoi il a été nécessaire de mener des recherches dans le fonds moderne de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Une cote d'archives concerne spécialement ce camp provisoire, mais seuls trois documents ont été conservés : une note sur la question de l'indemnisation du propriétaire suite aux dégradations faites sur sa propriété qui a servi de lieu de détention, une lettre et un inventaire des effets d'habillement, couvertures, etc. fournis aux prisonniers. Nous avons ensuite consulté d'autres cotes concernant les prisonniers de guerre, pensant y trouver des informations supplémentaires sur la manière dont les 1300 ou 1 400 nord-africains, sénégalais et indochinois ont vécu leur captivité dans ce lieu. Malheureusement, les documents consultés concernent uniquement les prisonniers de guerre français originaire de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Quelques communiqués officiels de la Direction du Service des prisonniers de guerre nous ont néanmoins permis d'obtenir des informations sur divers aspects de la détention : envois de colis, rapatriement de certaines catégories de prisonniers, correspondance.

## 8 Z : Fonds de la fédération Maginot

- 8 Z 53/54/55 : Photographies de prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag* 181.

Quelques photographies de prisonniers de guerre coloniaux ont également été conservées aux Archives municipales de Saumur, où ces derniers ont été photographiés dans différentes situations. La première a été prise près d'une entrée du camp, la seconde dans la cour du collège de Jeunes filles aménagé en hôpital, et la troisième montre un prisonnier de guerre noir se faisant couper les cheveux par un de ses camarades. Étant de simples représentations de prisonniers, nous ne nous sommes pas appuyés dessus pour notre étude de cas.

## 8. Collection Éric Deroo : Photographies de prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag* 181

Ce fonds d'archives privées rassemble des fiches réalisées par les Allemands et des photographies prises à l'intérieur de plusieurs *frontstalags*, dont celui de Saumur. Huit photographies montrent des prisonniers de guerre, français et coloniaux, dans une mise en scène théâtrale, présentée devant un public. Une autre, identique en tout point à celle conservée au Centre des archives du CICR, montre une partie du camp. Les deux dernières mettent en évidence la pratique religieuse des prisonniers de confession musulmane. L'une d'elle, que nous avons ajouté dans la dernière sous-partie de notre étude de cas, montre une dizaine de prisonniers nord-africains faisant la prière dans la mosquée aménagée dans une salle du camp, tandis que l'autre montre plusieurs centaines de prisonniers, nord-africains et sénégalais, faisant la prière à l'extérieur.

## Partie 3 : Étude de cas

### Introduction

#### Les envois de secours aux prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag 181* de Saumur

La captivité des prisonniers de guerre est régie par le droit international humanitaire. Au moment de l'ouverture du *frontstalag 181* en juillet 1940, le texte de référence sur les conditions de détention des soldats capturés par une puissance ennemie est la Convention de Genève, adoptée le 27 juillet 1929. Signée par de nombreux États, elle comprend 97 articles dans lesquels sont détaillées les règles établies par la Société des Nations pour le traitement et la prise en charge des prisonniers de guerre. Cette convention internationale, qui s'inscrit dans la continuité de la Convention de La Haye (1907), a pour but d'éviter des représailles contre les soldats capturés et de faire en sorte que leur détention soit vécue le moins difficilement possible. Dans son ouvrage *Le CICR et la protection des victimes de guerre*, l'historien suisse François Bugnion définit parfaitement son objectif : « la Convention réglait la capture et l'évasion des prisonniers, l'organisation des camps, la nourriture, l'habillement, les mesures d'hygiène, les conditions de travail, les sanctions pénales et disciplinaires, les bureaux de secours et de renseignements, le rapatriement des prisonniers de guerre et l'organisation du contrôle<sup>85</sup>. »

Cette convention trouve une véritable utilité avec la Seconde Guerre mondiale, conflit durant lequel de nombreux soldats sont faits prisonniers. L'Allemagne et la France étant signataires de ce texte de droit international, ces règles s'appliquent naturellement après l'armistice du 22 juin 1940. La captivité des militaires issus de l'empire colonial français est inédite puisqu'ils ne sont pas détenus sur le territoire de l'Allemagne nazie comme les métropolitains, mais sur le sol français. Néanmoins, la puissance détentrice a l'obligation de se charger de l'entretien et de l'alimentation des prisonniers et cette règle s'applique évidemment pour les « indigènes » détenus en zone occupée. Toutefois, face au nombre important de prisonniers dont il a la charge<sup>86</sup>, le Troisième Reich peine à subvenir à leurs besoins, bien qu'il y ait probablement aussi une volonté de ne pas trop en faire pour ces ennemis. C'est pourquoi du côté français, de nombreux acteurs, privés ou publics, se mobilisent pour leur venir en aide. Si globalement les besoins sont considérables, la situation est encore pire pour les

---

<sup>85</sup> BUGNION François, *Le CICR et la protection des victimes de guerre*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 1994, p. 135.

<sup>86</sup> Le nombre de prisonniers en Allemagne atteignait au total 8 millions.

prisonniers de guerre des *frontstalags* qui, jusqu'à fin 1940, vivent dans des camps non entièrement aménagés et où l'hygiène est déplorable.

C'est pourquoi, au niveau national comme au niveau local, des femmes et des hommes s'engagent pour porter assistance à ces détenus, afin d'adoucir leur sort et leur permettre de garder le moral. C'est notamment le cas à Saumur où, outre la Croix-Rouge française, plusieurs organisations sont impliquées, peu ou prou, pour porter assistance à ces captifs, déjà affectés par la défaite de 1940. On retrouve à la fois des organismes relevant de l'État français, des organisations œcuméniques et des sociétés de secours. Diverses actions de secours ont ainsi été menées par ces différents acteurs. Il faut entendre par secours tout ce qui est mis en œuvre pour répondre aux besoins des prisonniers. Cela comprend à la fois l'assistance médicale<sup>87</sup>, le ravitaillement en nourriture, vêtements et denrées de première nécessité, les envois de colis individuels et collectifs, ainsi que l'assistance spirituelle et intellectuelle. Spécificité du camp de Saumur, la proximité avec la ligne de démarcation entre la zone occupée et la zone libre est à l'origine de nombreuses évasions de prisonniers pour lesquelles sont impliquées les membres de la Croix-Rouge de Saumur.

Parmi ces différents aspects de l'aide humanitaire, un en particulier mobilise toutes les organisations, il s'agit de l'aide matérielle. Dans la terminologie du Comité international de la Croix-Rouge, on emploie le terme de « secours » pour désigner l'ensemble des denrées et objets envoyés dans les camps pour améliorer les conditions de détention. Cela englobe aussi bien la question du ravitaillement du camp, que des colis individuels ou des envois collectifs. Ainsi en se basant sur l'exemple du *frontstalag* 181, nous pouvons nous demander en quoi les envois de secours, objet central de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale, permettent une amélioration des conditions de détention des prisonniers de guerre coloniaux.

Cette problématique soulève divers questionnements auxquels nous allons tenter de répondre. Tout d'abord, nous tenterons de définir les différents types de secours et ce qui les distinguent les uns des autres.

Puis, nous nous interrogerons sur les raisons qui expliquent la multiplicité des acteurs mobilisés pour ce type d'actions. L'intérêt ici est de se demander si toutes les organisations ont un rôle prédéfini ou non, s'il y a un contact direct avec les prisonniers et/ou si certaines d'entre elles jouent le rôle d'intermédiaires.

Ensuite, nous nous intéresserons à la question des moyens mis en œuvre pour permettre ces envois de secours. En effet, de telles actions ont mobilisé des moyens logistiques relativement importants et l'enjeu va être d'essayer d'en comprendre les mécanismes. L'objectif sera également de déterminer grâce à quelles sources de financement ces organisations fonctionnent.

---

<sup>87</sup> Il est à noter que l'assistance médicale constitue une action de secours, mais n'entre pas dans notre définition des envois de secours, relatifs à l'aide matérielle et alimentaire. C'est pourquoi nous n'en parlerons pas dans notre étude de cas.

Enfin, il est nécessaire de s'interroger sur l'impact de cette aide matérielle concernant l'amélioration des conditions de détention. Si dans l'ensemble, les envois de secours ont permis de satisfaire les besoins des prisonniers, nous verrons que ces actions présentent des limites et soulèvent des problèmes non négligeables.

## 1. Les différents types de secours

Dès l'armistice de juin 1940, qui a conduit à l'ouverture du *frontstalag* 181 en juillet 1940, est mise en place une organisation visant à fournir des secours aux prisonniers de guerre du camp. En effet, durant les premiers temps de la détention, les besoins sont considérables car il manque de tout au sein du camp : nourriture, vêtements, jeux, livres, objets religieux, médicaments. C'est pourquoi différents acteurs s'investissent dans le but d'apporter une aide alimentaire et matérielle, à travers différents types de secours.

### 1.1. Le ravitaillement

Parmi les différents types de secours envoyés au camp, le ravitaillement occupe une place prépondérante puisqu'il est nécessaire à la survie des prisonniers.

Le ravitaillement du camp est en principe à la charge de l'Allemagne, qui est la puissance détentrice. De ce fait, le gouvernement français est théoriquement tenu de s'occuper uniquement des secours<sup>88</sup>.

Or, face au nombre important de prisonniers qu'il a à sa charge, le Troisième Reich est incapable de pouvoir répondre aux nombreux besoins des prisonniers dans l'ensemble des camps qu'il détient. Ainsi, l'État français et les sociétés de secours se retrouvent contraintes de fournir une aide supplémentaire importante.

Dans une lettre adressée au Secrétaire d'État au Ravitaillement, en date du 2 décembre 1940, l'intendant de 1<sup>ère</sup> classe Rouleau, directeur du Ravitaillement général de Maine-et-Loire, explique que :

« L'alimentation de ce camp a été jusqu'alors assurée, d'une façon intégrale, par les Autorités allemandes, et je n'ai jamais été saisi de demandes d'alimentation de la part du Comité central des prisonniers de guerre<sup>89</sup>. »

Cette phrase semble trompeuse car elle laisse à penser que les prisonniers coloniaux du camp de Saumur sont nourris correctement par les Allemands. En réalité, la situation est tout autre. Dans cette même lettre, Rouleau explique avoir dû envoyer des « denrées du Ravitaillement général tel

<sup>88</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »*. *Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2019 (2<sup>e</sup> édition), p. 52.

<sup>89</sup> AN F/9/2959 : Lettre de l'intendant de 1<sup>ère</sup> classe Rouleau, directeur du ravitaillement général de Maine-et-Loire, au Secrétaire d'État au ravitaillement, 2 décembre 1940.

que : haricots, fèves, graisse alimentaire, sucre », car les Allemands lui en ont fait la demande plusieurs fois. Il se dit donc prêt à travailler avec les diverses organisations mobilisées, afin d'assurer un bon approvisionnement en nourriture pour les prisonniers.

En effet, comme le rappelle Armelle Mabon, l'article 11 de la Convention de Genève stipule que « la ration des prisonniers de guerre sera équivalente en qualité et en quantité à celle des troupes de dépôts, que l'eau potable leur sera fournie en suffisance et que l'usage du tabac est autorisé »<sup>90</sup>.

De plus, il est à noter qu'en plus du Ravitaillement, divers organismes apportent régulièrement au camp des denrées, qui permettent aux prisonniers de manger autant que lorsqu'ils combattaient. La Croix-Rouge de Saumur s'investit ainsi dès l'ouverture du camp en juillet 1940. Elle se charge de la distribution de casse-croûtes, qui « a été assurée sans arrêt du 1<sup>er</sup> juillet 1940 au 24 janvier 1942, soit pendant 17 mois, chaque prisonnier recevant un casse-croûte tous les 3 ou 4 jours »<sup>91</sup>. Sont également distribuées diverses denrées alimentaires ou de première nécessité dans des quantités assez conséquentes : 1 000 kg de chocolat, 500 kg de riz, 300 kg de confiture, 800 kg de sucre, 250 kg de cacao, 1 800 kg de savon, ainsi que des oignons, des haricots, de l'ail et des œufs mais dans des quantités moindres. Du tabac est également distribué toutes les 2 semaines<sup>92</sup>.

Ces distributions sont destinées à « améliorer l'ordinaire en supplément des apports directs à l'intérieur du camp des camions du Service des PG [prisonniers de guerre] ». Effectivement, le service du Ravitaillement des prisonniers de guerre (à ne pas confondre avec le Ravitaillement général) vient apporter des vivres, qui sont conservées dans 4 magasins à l'intérieur du camp. Comme le font rappeler les docteurs Marti et de Morsier, « ces vivres, comme dans tous les autres camps d'ailleurs, sont distribués en plus des rations habituelles fournies par les autorités allemandes<sup>93</sup>. »

Pour certaines périodes et/ou fêtes religieuses, le personnel de la Croix-Rouge se charge aussi d'apporter les denrées spécifiques dont peuvent avoir besoin les prisonniers coloniaux. Les mois d'été 1940 et 1941, sont distribués 300 kg de menthe aux « indigènes » travaillant sur les chantiers de construction de routes. Les fêtes de Noël et du Ramadan donnent aussi lieu à des repas de fête :

« Pour Noël 1940 : 24 moutons offerts par l'intendance – 3 000 brioches – café-thé ; Ramadan : 13 moutons offerts par l'intendance ; Noël 1941 : 16 moutons offerts par l'intendance – 3 000 gâteaux – oranges-cacao<sup>94</sup>. »

---

<sup>90</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>91</sup> ADML 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur. Activité de la Croix-Rouge au camp de prisonniers indigènes à Saumur de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>92</sup> ADML 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur, Activité de la Croix-Rouge au camp de prisonniers indigènes de Saumur de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>93</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstalag 181 – Rapport de visite, 30 mai 1941.

<sup>94</sup> ADML 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur, Activité de la Croix-Rouge au camp de prisonniers indigènes de Saumur de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

On voit ainsi qu'il y a une véritable préoccupation autour de la question de l'alimentation des prisonniers d'autant qu'en plus de la nourriture distribuée directement aux prisonniers, le camp dispose d'une cantine où ces derniers peuvent acheter de la nourriture supplémentaire. Ainsi, entre 400 et 2 600 kg de pain et 300 camemberts sont vendus aux prisonniers chaque semaine, denrées qu'ils peuvent se payer grâce à leur salaire quotidien, qui est en moyenne de 10 francs<sup>95</sup>. C'est aussi dans cette cantine que les prisonniers peuvent se procurer divers objets de première nécessité : « cartes à jouer, brosses à dents, briquets, allumettes, etc<sup>96</sup>. »

Il est clair qu'au vu des chiffres que nous venons de montrer, la nourriture constitue un élément essentiel du ravitaillement du camp. Néanmoins, un autre élément préoccupe les organisations venant en aide aux prisonniers, il s'agit de l'habillement.

Au regard du droit international humanitaire, il incombe aux Allemands de fournir aux captifs des vêtements corrects et en bon état, comme le rappelle Armelle Mabon :

« Selon l'article 4 de la Convention de Genève, la puissance détentrice est tenue de pourvoir à l'entretien des prisonniers, notamment à son habillement qui doit être renouvelé tous les six mois, pas nécessairement avec des habits neufs. Chaque prisonnier doit être pourvu d'un manteau, d'une culotte, d'une veste, de deux chemises, deux caleçons, deux paires de chaussettes, d'un pull-over, d'un bonnet, d'une paire de gants, d'une paire de chaussures et de deux couvertures<sup>97</sup>. »

Le problème étant que la plupart des prisonniers ont gardé la même tenue qu'au moment de leur capture, comme cela est mentionné dans les deux rapports d'inspection du Service diplomatique des prisonniers de guerre<sup>98</sup>. Jusqu'au 15 septembre 1940, les autorités du camp de Moc-Baril disposent d'un magasin situé Avenue Foch à Saumur, probablement dans les locaux de l'École de Cavalerie, où sont stockés plus d'un millier de vêtements, paires de chaussures, couvertures, paillasses, sacs de couchage, gamelles, etc. pour répondre aux besoins des prisonniers coloniaux<sup>99</sup>.

Si la majorité des prisonniers conservent leurs effets, du fait qu'ils sont en bon état, à l'inverse d'autres arrivent au camp avec une tenue en très mauvaise état. C'est le cas notamment en novembre 1940 lors de l'arrivée de 2 000 « indigènes », en provenance de Dortmund, « réellement dépourvus de tout »<sup>100</sup>. Pour pallier ce problème du manque de vêtements, la Croix-Rouge de

---

<sup>95</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>96</sup> ADML 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur, Activité de la Croix-Rouge au camp de prisonniers indigènes de Saumur de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>97</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>98</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941. Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur – Stalag n°181, 14 juillet 1941.

<sup>99</sup> AMS 255 W 255 : Lettre certifiant que le capitaine Besson, commandant du camp de prisonniers « indigènes » de Moc-Baril, a bien utilisé le matériel référencé dans l'inventaire joint à l'envoi, 16 août 1940.

<sup>100</sup> ADML 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur, Activité de la Croix-Rouge au camp de prisonniers indigènes de Saumur de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

Saumur se résout à donner au camp 3 000 pièces de linge, avec principalement des chemises, des caleçons et des chaussettes. Ces vêtements sont « pour partie neufs (ceux que la Croix-Rouge avait pu se procurer), pour partie usagées (dons des Saumurois et [des habitants] des campagnes environnantes) »<sup>101</sup>.

En outre, les Allemands disposent au sein du *frontstalag* 181 d'un stock de vêtements, envoyés par le Service des prisonniers de guerre et destinés aux captifs. Au 2 avril 1941, on compte dans les réserves du camp 600 capotes, 600 vareuses, 100 chemises et 400 paires de chaussures<sup>102</sup>. En revanche, dans son rapport, le Docteur Bonnaud note que « les caleçons et les chaussettes manquent »<sup>103</sup>. Si lors de leur visite du 30 mai 1941, les délégués du CICR notent que « l'habillement ne laisse rien à désirer »<sup>104</sup>, René Scapini fait un tout autre constat un mois et demi plus tard<sup>105</sup>. Il estime que le camp dispose d'« une réserve insignifiante d'effets de drap », mais note un « manque de linge de corps » et que les chaussures « sont en général en assez mauvais état »<sup>106</sup>.

En plus de la Croix-Rouge de Saumur et du SPG, la Croix-Rouge de Châteauroux apporte elle aussi régulièrement des vêtements<sup>107</sup>, ainsi que des denrées alimentaires notamment pour la cantine<sup>108</sup>.

Nous voyons donc tout l'enjeu que représente le ravitaillement du camp pour les prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag* 181. Globalement, le camp de Saumur est bien ravitaillé et les détenus n'ont jamais souffert réellement d'un manque de nourriture, puisque les effectifs n'ont jamais excédé 4 500 hommes. À titre de comparaison, les *frontstalags* d'Onesse-et-Laharie, de Saint-Médard et de Bayonne sont très mal approvisionnés, du fait que les prisonniers sont en surnombre dans ces camps<sup>109</sup>.

Néanmoins, il est à noter que les « indigènes » envoyés dans les détachements de travail sont relativement mieux nourris que ceux restés au camp principal. À titre d'exemple, la portion de pain par jour et par prisonnier est de 400 grammes dans les *arbeits kommandos*, contre 321 grammes à Saumur<sup>110</sup>. Toutefois, les « indigènes » détenus dans les locaux de l'ancienne École de Cavalerie ont l'avantage de disposer d'une cantine qui leur permet d'obtenir des suppléments de nourriture, à leurs

---

<sup>101</sup> ADML 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur, Activité de la Croix-Rouge au camp de prisonniers indigènes de Saumur de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>102</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 2.

<sup>103</sup> Marcel Bonnaud, né le 19 mars 1904, médecin militaire de formation, est délégué du Service diplomatique des prisonniers de guerre.

<sup>104</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstalag 181 – Rapport de visite, 30 mai 1941.

<sup>105</sup> René Scapini, né le 13 février 1897, ancien combattant de la Première Guerre mondiale, est délégué du Service diplomatique des prisonniers de guerre.

<sup>106</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur – Stalag n°181, 14 juillet 1941, p. 2.

<sup>107</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 3.

<sup>108</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstalag 181 – Rapport de visite, 30 mai 1941.

<sup>109</sup> SCHECK Raffael, *French colonial soldiers in German captivity during World War II*, New York, Cambridge University press, 2014, p. 193.

<sup>110</sup> AN F/9/2354 : Rapports d'inspection de René Scapini dans les *arbeits kommandos*, 15 juillet 1941.

frais. Raffael Scheck explique que les commandos de travail constituent surtout un moyen pour « l'armée allemande de déléguer ses responsabilités en ce qui concerne l'alimentation et l'hébergement aux employeurs locaux »<sup>111</sup>. Ces prisonniers peuvent recevoir des suppléments en nourriture, grâce à la générosité de la population civile, lorsque cela est possible<sup>112</sup>. Aucune source ne peut permettre d'affirmer que cela se soit produit pour les prisonniers des *arbeits kommandos* dépendant du *frontstalag* 181 car seuls des témoignages de personnes ayant vécu à proximité de ces camps à cette période pourraient confirmer cette hypothèse. Toutefois, la plupart de ces prisonniers étant employés à des travaux forestiers ou pour des constructions de routes, ne sont de fait pas en contact direct avec la population des villages<sup>113</sup>.

S'il constitue l'élément essentiel des secours apportés aux prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag* 181, le ravitaillement à lui seul ne peut satisfaire les besoins alimentaires et matériels des prisonniers. C'est la raison pour laquelle d'autres types de secours sont envoyés au camp, notamment les colis.

## 1.2. Les envois de colis

L'envoi de colis est un héritage de la Première Guerre mondiale et qui, au moment de l'armistice de 1940, fait partie intégrante du droit international humanitaire en faveur des prisonniers de guerre, comme l'explique Sébastien Farré :

« Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, le droit de correspondre et d'envoyer des colis avait été confirmé par la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929. Dans sa section IV (articles 37 et 38), celle-ci garantit le droit des prisonniers de recevoir dès le début de leur détention des colis alimentaires et des vêtements, mais aussi des livres, en franchise<sup>114</sup>. »

En effet, développée durant le dernier conflit mondial, l'utilisation du colis se généralise entre 1940 et 1945 et devient le cœur même de l'aide humanitaire destinée aux prisonniers de guerre. En se basant sur les règles adoptées lors du Congrès postal de Lisbonne de 1885 et de la Convention postale du Caire de 1934, la France, l'Allemagne et l'Angleterre s'accordent pour déterminer une norme sur le poids des colis : 5 kg pour les colis individuels, 20 kg pour les colis collectifs<sup>115</sup>. S'ils

---

<sup>111</sup> SCHECK Raffael, *French colonial prisoners...*, *op. cit.*, p. 192.

<sup>112</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>113</sup> SCHECK Raffael, *French colonial prisoners...*, *op. cit.*, p. 196.

<sup>114</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre. Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 151.

<sup>115</sup> *Idem*, p. 151.

transitent par la Suisse, pays neutre, les colis ne doivent également pas excéder 5 kg<sup>116</sup>. Pour le cas des soldats de l'Armée française faits prisonniers par les Allemands, un document de la Direction du Service des prisonniers de guerre en date du 17 octobre 1940 donne quelques précisions supplémentaires sur « le nombre des paquets-poste et des colis postaux que les prisonniers sont autorisés à recevoir » selon leur lieu de détention. Concernant les prisonniers de guerre détenus dans les *frontstalags*, il est admis pour chaque prisonnier de recevoir « un colis postal de un à cinq kilos par mois ou soit deux colis postaux, soit deux paquets-poste par mois »<sup>117</sup>. Toutefois, cette indication est valable uniquement pour les paquets et colis en provenance de la zone libre ou de la zone occupée, on ne peut certifier que cette norme s'applique également pour les envois en provenance d'Afrique du Nord ou d'outre-mer.

Le contenu varie évidemment d'un colis à l'autre selon ce que les donateurs disposent à l'intérieur, mais certains objets sont prohibés par les autorités allemandes avec une liste précise adoptée par les autres belligérants : « vêtements civils, armes, outils, alcools, encre, compas, cartes, pâtes dentifrices, eau de toilette, argent, appareils photos, jumelles, lampes électriques, bougies, téléphones, radios, etc.<sup>118</sup> » Les Allemands empêchent par ce moyen que les prisonniers ne disposent d'objets permettant de tenter des évasions ou du sabotage.

Avant de montrer quels acteurs sont impliqués dans ces envois de colis, il est important de distinguer les colis individuels et les colis collectifs.

### 1.2.1. Les colis individuels

La réception de colis contenant des denrées alimentaires, des vêtements et objets de première nécessité, permise par la Convention de Genève, nécessite de connaître le lieu de détention du prisonnier qui « doit être mis en mesure, dans la semaine qui suit son arrivée au camp, ou en cas de maladie, d'adresser à sa famille une carte postale l'informant de sa capture et de l'état de sa santé. C'est la « carte d'avis de capture »<sup>119</sup>. Cela implique que dans chaque camp, les prisonniers de guerre aient à leur disposition une carte de ce type. Pour le *frontstalag 181*, 6 000 cartes ont été imprimées par la Croix-Rouge de Saumur et distribués aux « indigènes » qui y sont détenus<sup>120</sup>. Ces cartes d'avis de capture sont transmises à l'Agence centrale de prisonniers de guerre, à Genève, organe du CICR

<sup>116</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1<sup>er</sup> septembre 1939-30 juin 1947)*, Volume 3 : Actions de secours, Genève, CICR, mai 1948, p. 12.

<sup>117</sup> AMAE 429QO/1163 : Les colis aux prisonniers de guerre – État actuel de la question. Communiqué officiel n°20 en date du 17 octobre 1940 de la Direction du Service des prisonniers de guerre.

<sup>118</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, op. cit., p. 156.

<sup>119</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Inter Arma Caritas : l'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale*, Genève, CICR, 1947, p. 28.

<sup>120</sup> ADM 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur, Activité de la Croix-Rouge française au camp de prisonniers indigènes de Saumur de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

qui sert d'intermédiaire entre les détenus et leurs familles. Les délégués du CICR notent dans leur rapport du 30 mai 1941 que « la plupart des prisonniers de Saumur ont envoyé la carte d'avis de capture au Comité international »<sup>121</sup>. Ils prévoient néanmoins une nouvelle distribution de cartes ultérieurement, sans doute du fait de l'arrivée de nouveaux prisonniers, qui n'auraient pas encore informé leur famille de leur transfert.

À partir du moment où les familles ou donateurs ont connaissance de l'adresse du camp, ils peuvent alors envoyer des colis aux prisonniers. Ces envois se font directement par la Poste ou par l'intermédiaire du service de transit postal du CICR.

On entend par colis individuels, les envois nominatifs, destinés à un seul prisonnier. Le CICR en donne une définition claire :

« Les colis individuels, expédiés par des particuliers, des Croix-Rouge nationales ou des associations de bienfaisance, étaient des paquets postaux de cinq kilos en général, adressés à des prisonniers nommément désignés »<sup>122</sup>.

Ces colis sont facilement reconnaissables, du fait que le nom du donateur est inscrit sur l'étiquette, dans le but de « renseigner exactement les bénéficiaires sur l'origine des dons »<sup>123</sup>. D'ailleurs, les Allemands exigent que sur chaque colis individuel, soit collée une étiquette officielle, dans le but de limiter ce type d'envoi. Pour ce faire, les étiquettes sont distribuées par les commandants de camp aux prisonniers, qui les envoient par voie postale à leurs familles ou leurs proches. Or, cette règle ne doit s'appliquer au départ que pour les colis envoyés aux prisonniers de guerre français détenus en Allemagne. Cela d'autant plus que pour les prisonniers français d'outre-mer et « indigènes », les familles ne peuvent pas « se procurer dans un délai normal les étiquettes réglementaires »<sup>124</sup>, du fait de la distance qui sépare les colonies de la métropole.

Ainsi, cela pose un problème car de nombreux cas de colis ne parviennent pas à leur destinataire, à cause de ce système d'étiquettes. Le Docteur Bonnaud en fait part dans son rapport d'inspection du *frontstalag 181* :

« À signaler que l'envoi de certains colis est refusé par la poste qui exige des étiquettes. Or ces étiquettes ne sont nécessaires que pour les camps d'Allemagne<sup>125</sup>. »

Il demande donc à l'Ambassade d'informer les services postaux que cette règle ne s'applique pas pour les camps de la zone occupée<sup>126</sup>. En effet, les étiquettes ne sont pas obligatoires pour les colis individuels destinés aux prisonniers détenus dans les *frontstalags*. Ce n'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> août

---

<sup>121</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstalag 181 – Rapport d'inspection, 30 mai 1941.

<sup>122</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 213.

<sup>123</sup> *Idem*, p. 223.

<sup>124</sup> *Idem*, p. 303-304.

<sup>125</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 9.

<sup>126</sup> Le terme d'ambassade est utilisé ici pour désigner le Service diplomatique des prisonniers de guerre.

1941 que les colis en partance de l'empire colonial français doivent être munis de l'étiquette réglementaire<sup>127</sup>.

Malgré les difficultés qui peuvent apparaître avec les colis individuels, la plupart des associations de bienfaisance qui envoient régulièrement des dons aux prisonniers originaires des colonies françaises poursuivent leur utilisation :

« Certaines organisations de secours tout en reconnaissant les inconvénients des envois individuels, crurent devoir se conformer aux désirs de nombreux donateurs et continuèrent à faire de tels envois. C'est ainsi que les colis nominatifs affluèrent du Congo belge, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique occidentale française. Ils étaient destinés à des coloniaux, anciens coloniaux ou autres prisonniers nommément désignés<sup>128</sup>. »

C'est ainsi que les Croix-Rouge française de Tunisie et d'Alger, ainsi que la Fraternité de guerre du Maroc, comme d'autres organisations basées en Afrique et en Orient, continuent à envoyer des colis individuels jusqu'à la fin de la guerre. Cela nécessite que les colis soient envoyés à Genève, siège du CICR, qui se charge de réexpédier tous les envois en provenance d'autres continents que l'Europe. Si ces organisations ont recours aux services du CICR, c'est pour deux raisons simples :

- Le CICR dispose des étiquettes réglementaires ;
- L'Agence centrale des prisonniers de guerre concentre tous les renseignements sur les prisonniers de guerre : nom, numéro matricule, adresse, lieu de détention.

Une partie des colis individuels destinés aux prisonniers coloniaux est néanmoins envoyée directement par voie postale, mais la majorité transite par Genève avant d'être envoyée vers les camps. Le problème étant que l'envoi de colis individuels nécessite un processus long et complexe pour être acheminé jusque dans les camps. Les prisonniers souhaitant recevoir des colis nominatifs doivent d'abord être recensés par l'homme de confiance et le commandant du camp. La liste des prisonniers concernés par ce type d'envois est ensuite envoyée au CICR accompagnée des étiquettes officielles. Les listes et étiquettes sont ensuite retransmises aux familles, donateurs privés ou organisations de secours qui, dans le cas des prisonniers « indigènes », mettent un certain temps avant d'arriver à destination. Après les avoir reçus, les donateurs peuvent alors envoyer les colis avec les étiquettes collées dessus et la liste des bénéficiaires, qui passent encore une fois par Genève avant d'arriver dans les camps<sup>129</sup>.

Un autre problème inhérent aux envois individuels est l'emballage des paquets, qui laisse parfois à désirer. Pour notre étude de cas, une partie des colis provient d'Afrique du Nord et est acheminée grâce à divers moyens de transport, d'où le fait qu'il est primordiale que l'emballage soit

---

<sup>127</sup> Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy), Bureau d'études juridiques et de documentation générale, *Informations générales*, N° 32 (8 avril 1941), p. 32.

<sup>128</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 218.

<sup>129</sup> *Idem*, p. 215.

suffisamment solide pour qu'ils « puissent résister aux chocs et aux pressions pendant le transport et dans les entrepôts »<sup>130</sup>. Or, le CICR constate qu'il y a eu plus de pertes pour les colis conditionnés en Europe et en Afrique du Nord, du fait d'un manque de matériel d'emballage, que pour les colis d'outre-mer (Amériques, Orient, Asie). Mais c'est surtout pour les colis familiaux qu'il y a eu le plus de pertes, car ils « étaient souvent mal confectionnés, malgré les recommandations que les Croix-Rouge nationales firent au public, à la demande du CICR »<sup>131</sup>.

De plus, durant toute l'expédition pour arriver jusqu'aux destinataires du camp, les colis subissent parfois des vols et des dégradations. Plusieurs cas de vol sont constatés par le commissaire de police de Saumur en août 1941 concernant des colis en provenance d'Afrique du Nord, expédiés par les Croix-Rouge françaises d'Alger et de Sousse, en Tunisie<sup>132</sup>. Ce dernier se retrouve contraint d'ouvrir une procédure d'enquête, pour tenter de découvrir les auteurs de ces méfaits. Il est peu probable que cette enquête ait abouti, car ces vols sont sans doute commis avant que les colis n'arrivent à Saumur. Dans les 6 cas recensés, les paquets de cigarettes et les boîtes de sardines reviennent presque systématiquement, mais ont aussi été volés du savon et du chocolat (Annexe 1). Il faut bien rappeler que durant cette période, au moins en France, les denrées alimentaires et produits de première nécessité coûtent très cher, et le ravitaillement se fait à partir de tickets de rationnement, donc ces vols n'ont rien de surprenant. Si ces vols ne sont pas forcément liés au mauvais emballage du colis, on peut noter tout de même que plusieurs précisions sur la manière dont les colis ont été ouverts montrent que cela peut faciliter de potentielles effractions. En voici un exemple : « Dans ce colis, tout avait été dérobé par un trou pratiqué dans l'emballage extérieur, à travers le papier et la paille<sup>133</sup>. »

Dans un autre cas, il est noté que la boîte de carton a simplement été déchirée<sup>134</sup>. On voit donc à travers cet exemple le type de problème que peut présenter l'usage d'envois individuels. Toutefois, au vu du nombre de prisonniers détenus au *frontstalag* 181<sup>135</sup>, ces quelques cas de vols font exception. Dans ce type de situation, les prisonniers dont le contenu du colis a été volé peuvent s'adresser à l'homme de confiance qui dispose de réserves de colis afin de « parer à toute éventualité : pertes, vols, arrivées inopinées de nouveaux prisonniers »<sup>136</sup>. Si les rapports d'inspection font mention de réserves de nourriture ou de vêtements, en revanche aucun ne

---

<sup>130</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 221.

<sup>131</sup> *Idem*, p. 221.

<sup>132</sup> ADM 97 W 38 : Lettre du Commissaire de police de Saumur adressée à Monsieur le sous-préfet de Saumur en date du 20 août 1941.

<sup>133</sup> ADM 97 W 38 : Lettre du Commissaire de police à Monsieur le sous-préfet de Saumur en date du 5 août 1941.

<sup>134</sup> ADM 97 W 38 : Lettre du Chef du service III du camp au Commissaire de police de la Ville de Saumur en date du 19 août 1941.

<sup>135</sup> Lors du dernier recensement effectué lors de la visite du camp par M. Scapini, 1 966 prisonniers sont détenus au *frontstalag* 181.

<sup>136</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 217.

mentionne l'existence de réserves de colis, donc on ne peut affirmer si ce principe s'applique ou non au camp de Saumur.

En plus des colis individuels envoyés par les organisations de secours, les prisonniers coloniaux, qui correspondent peu avec leurs familles souvent illétrées, reçoivent aussi des colis de la part des marraines de guerre. Le marrainage n'est pas propre au *frontstalag* 181, il est mis en place dans l'ensemble des camps de la zone occupée :

« Dans tous les endroits où s'installent les *frontstalags* et les *arbeitskommandos*, des personnalités locales recherchent des marraines qu'elles mettent en contact avec des prisonniers<sup>137</sup>. »

Ces marraines sont des jeunes filles, qui doivent obtenir l'accord de leur famille, des mères de famille et parfois des femmes âgées de plus de 50 ans. Leur rôle est principalement de fournir de la nourriture et des lainages, mais aussi d'envoyer des lettres et des colis à leur « filleule »<sup>138</sup>. À Saumur, c'est la Croix-Rouge locale qui se charge d'attribuer pour tous les prisonniers des marraines de guerre qui ont pu, « jusqu'en janvier 1942, adresser colis et correspondance aux indigènes »<sup>139</sup>.

Quel que soit le profil du donateur, lorsqu'ils arrivent au camp, les colis individuels sont systématiquement ouverts par les Allemands pour en vérifier le contenu par mesure de précaution :

« Dans les camps, les organes de censure accomplissaient un travail de vérification minutieux. Il leur arrivait assez souvent de découvrir dans des colis familiaux des articles prohibés, des messages écrits ou imprimés, ce qui entraînait la confiscation totale ou partielles des colis<sup>140</sup>. »

Après ce contrôle, les colis sont transmis à l'homme de confiance qui, munis des listes nominatives, en fait la distribution aux prisonniers du camp<sup>141</sup>. Après que la distribution ait été effectuée, le donateur doit être tenu au courant de la bonne réception ou non du colis. C'est pourquoi « la quittance devait être renvoyée au donateur avec la signature et une annotation du prisonnier »<sup>142</sup>. Pour les cas où le colis ne serait pas parvenu à son bénéficiaire, pour diverses raisons (transfert, décès, rapatriement), il n'est pas réexpédié mais plutôt donné à un prisonnier de guerre malade ou nécessiteux. Dans ces cas-là, le donateur en est également informé :

« L'accusé de réception, quand on pouvait le récupérer, était renvoyé au donateur sans signature ou avec une ou plusieurs signatures de bénéficiaires autres que le destinataire<sup>143</sup>. »

---

<sup>137</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>138</sup> *Idem*, p. 91.

<sup>139</sup> ADM 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur, Activité de la Croix-Rouge française au camp de prisonniers indigènes de Saumur de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>140</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 215.

<sup>141</sup> *Idem*, p. 214.

<sup>142</sup> *Idem*, p. 214.

<sup>143</sup> *Idem*, p. 215.

Si le donateur comprend que le bénéficiaire n'a pas reçu le colis, il sait qu'il aura contribué à aider un ou plusieurs autres prisonniers à qui les denrées vont être redistribuées.

Ainsi, dans cette sous-partie, nous avons pu mettre en avant l'importance que représente les colis individuels et tous les problèmes soulevés par ce mode d'envoi. Concernant les prisonniers coloniaux, tous les comités ou organisations qui leur portent assistance poursuivent l'utilisation des colis individuels. Toutefois, les colis collectifs sont également largement utilisés, en parallèle des envois nominatifs. C'est ce que nous allons tenter de démontrer par la suite.

### 1.2.2. Les colis collectifs

Tout comme les colis individuels, les colis collectifs se présentent sous la forme de paquets standards, d'un poids de 5 kg, contenant des denrées alimentaires et des objets de première nécessité<sup>144</sup>. Ce qui les distingue des envois nominatifs sont justement le fait qu'ils soient à l'inverse anonymes, car destinés à un ensemble de prisonniers<sup>145</sup>. Ces colis collectifs contiennent en général 10 à 12 produits, dont du savon, des boîtes de sardines, du chocolat, des biscuits, des cigarettes, du sucre, de la confiture, mais aussi des fruits secs, en quantités variables<sup>146</sup>. L'utilisation de ce type d'envois présente de multiples avantages.

En premier lieu, les colis collectifs ne nécessitent pas l'emploi d'étiquettes, comme c'est le cas pour les colis individuels, ce qui facilite leur envoi. Nécessitant uniquement de connaître le nombre de prisonniers à qui ils sont destinés, l'utilisation des colis collectifs facilite le travail de logistique, qui permet un gain de temps important. D'ailleurs, si le CICR poursuit jusqu'à la fin de la guerre son action de réexpédition des envois individuels en provenance des colonies, il se montre beaucoup plus favorable à l'utilisation des colis collectifs. En effet, la standardisation des colis, de poids, de forme et de taille identiques, comprenant les mêmes produits, permet de les regrouper facilement pour constituer des lots, transportés directement vers les camps :

« Réunis souvent par série de huit à seize dans des caisses en bois, marquées en fonction de la nationalité des destinataires (AM pour Américains, etc.), ils sont envoyés par wagons entiers vers les centres de détention où les hommes de confiance peuvent assurer la distribution à tous les prisonniers en fonction de leur nationalité<sup>147</sup>. »

Par ce moyen, cela permet de réduire le nombre de colis perdus qui est important, en particulier ceux envoyés par les familles, qui subissent également des dégradations du fait d'un mauvais

---

<sup>144</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Secours aux prisonniers de guerre et internés civils*, Genève, CICR, avril 1943, p. 14.

<sup>145</sup> *Idem*, p. 13.

<sup>146</sup> *Idem*, p. 15.

<sup>147</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, op. cit., p. 155.

emballage, qui ne permet pas de résister aux aléas du transport<sup>148</sup>. En outre, plusieurs gouvernements cherchent à réduire les envois individuels car le trafic postal en est saturé, raison pour laquelle ils se montrent plus favorables aux envois collectifs, « dont la répartition est évidemment plus simple, rapide et ne saurait prêter à aucune confusion »<sup>149</sup>.

C'est aussi par soucis d'équité que les organisations de secours favorisent les colis anonymes, car « le système collectif assure une distribution plus égalitaire des secours aux prisonniers indépendamment de leur situation »<sup>150</sup>. En effet, le fait de voir certains prisonniers recevant régulièrement des colis, alors que certains en sont dépourvus, peut alimenter un sentiment d'inégalité entre les prisonniers, qui peut être source de tensions. Cela d'autant plus que, comme nous l'avons vu précédemment, les « indigènes » reçoivent peu de colis de la part de leurs familles.

Le CICR fait envoyer aussi denrées alimentaires et vêtements non plus sous formes de colis, mais directement en vrac dans des « ballots » entassés dans les wagons<sup>151</sup>. Parfois, ces envois de vivres en vrac sont complétés par des produits de santé, tel que des produits diététiques, des trousseaux médicaux, semblables à celles de l'armée et « adaptées aux besoins des camps », ainsi que des médicaments, achetés par le CICR à destination des prisonniers de l'Armée française<sup>152</sup>.

Les colis collectifs sont également avantageux car ils permettent de s'assurer que chaque prisonnier reçoive une quantité de denrées suffisante pour ne pas souffrir de la faim durant sa détention. C'est pourquoi, comme l'explique le CICR, les sociétés nationales de la Croix-Rouge vont massivement utiliser ce type d'envoi, afin de répondre aux besoins des prisonniers de guerre :

« Les secours collectifs représentaient donc bien l'aide la plus efficace qui put être apportée aux prisonniers de guerre. Ce mode d'envoi obviait à tous les inconvénients inhérents aux secours individuels et constituaient réellement le complément nécessaire à la nourriture et à l'habillement que les Autorités détentrices allouaient en vertu des articles 11 et 12 de la Convention<sup>153</sup>. »

Néanmoins, en France la situation est quelque peu différente, du fait du nombre important de prisonniers de guerre, qui représente 1.8 millions d'hommes. Jusqu'en 1941, la Croix-Rouge française et le gouvernement de Vichy optent pour l'envoi de secours collectifs en vrac, afin de trouver une solution rapide pour apporter une aide aux nombreux prisonniers qui, dans les premiers mois de la détention, manquent de nourriture et de vêtements. C'est durant cette période que les envois de colis individuels sont majoritaires, car il n'y a alors aucune restriction.

Une standardisation du colis humanitaire se met en place en France, comme dans tous les pays comptant dans leurs rangs de prisonniers, mais celle-ci « se réalise de manière plus lente et

---

<sup>148</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, *op. cit.*, p. 155..

<sup>149</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Secours aux prisonniers...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>150</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>151</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 214.

<sup>152</sup> *Idem*, p. 231.

<sup>153</sup> *Idem*, p. 216.

difficile »<sup>154</sup>. Sous l'impulsion de la Délégation générale de la Croix-Rouge, est mis en place un système permettant la confection de colis « semi-standards ». En effet, les 8 000 comités locaux de la zone libre sont mis à contribution pour préparer ces colis, à partir des stocks de nourriture, de vêtements et d'objets de première nécessité que leur fournit la Croix-Rouge de Vichy. À partir de ce moment, les familles peuvent acheter ces colis et y ajouter d'autres denrées. Dans ces paquets dont le poids est fixé à 6 kg, 1.5 kg provient d'envois collectifs, le reste constitue la quantité achetée par la famille<sup>155</sup>.

Un système analogue est mis en place en zone occupée par le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre. Les familles peuvent se rendre dans l'un des 12 000 comités locaux, où elles ont la possibilité de confectionner des colis destinés aux prisonniers à partir de denrées contingentées. Selon les moyens dont elles disposent, les familles achètent les colis ou les obtiennent à titre gratuit<sup>156</sup>.

Si nous disposons d'informations concernant la confection des colis « semi-standards » par les familles, aucun document ne détaille la manière dont sont préparés les colis collectifs par les organisations de secours. Toujours est-il que les divers documents émanant des comités qui viennent en aide aux prisonniers coloniaux, montre que l'emploi des colis individuels est majoritaire.

Au camp de Saumur, les colis reçus par les « indigènes » proviennent peu des familles de prisonniers, mais principalement des dons d'organisations de secours, qui favorisent le recours aux colis collectifs par soucis pratique :

« Il fut enfin nécessaire de prévoir, pour les prisonniers français d'origine coloniale, des suppléments de secours collectifs, remplaçant les colis familiaux que recevaient assez régulièrement les prisonniers français originaires de la métropole. En effet, la plupart des familles sénégalaises et marocaines n'étaient guère en mesure de préparer des colis familiaux et de les expédier dans les camps. Dans ce cas encore, les dons groupés venant d'Afrique furent très utiles<sup>157</sup>. »

Si les Allemands se montrent plus favorables aux envois de colis collectifs, cela s'explique aussi par le fait que les colis nominatifs sont soumis au contrôle et à la censure. Ils obligent donc à ce que les colis individuels soient groupés dans des caisses ou des sacs postaux, que les hommes de confiance réceptionnent lorsqu'ils arrivent au camp<sup>158</sup>. À partir de la liste des prisonniers à qui ces

---

<sup>154</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>155</sup> *Idem*, p. 158.

<sup>156</sup> AN F/9/2963 : Direction du Service des prisonniers de guerre, *Le service des prisonniers de guerre en zone occupée*, Paris, Imprimerie nationale, 1942, p. 9.

<sup>157</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 271-272.

<sup>158</sup> Les hommes de confiance sont les personnes chargées de représenter les prisonniers de guerre auprès des autorités militaires et des puissances protectrices. Ils sont choisis parmi les prisonniers les plus gradés du camp, c'est-à-dire les officiers ou sous-officiers. Ils sont également chargés de la réception et de la répartition des envois collectifs.

paquets sont adressés jointe à l'envoi<sup>159</sup>, ces derniers « assurent, sous le contrôle des autorités allemandes, la distribution des denrées reçues à leurs camarades en tenant compte de leur situation particulière et des colis individuels qu'ils reçoivent »<sup>160</sup>. Le CICR se plie à cette règle et favorise lui aussi l'utilisation des secours collectifs, mais pour des raisons de logistique<sup>161</sup>.

Spécifiquement pour le camp de Saumur, on ignore la proportion que représentent les colis collectifs sur le total des colis reçus par les détenus. Le problème majeur étant que la plupart des informations dont nous disposons à partir des documents d'archives concernent les colis individuels. Dans d'autres cas, les documents indiquent simplement le nombre de colis envoyés, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'envois individuels ou collectifs. C'est pourquoi, pour les parties suivantes, il sera essentiellement question des colis individuels, car nous disposons de plus de sources à ce sujet. Toutefois, les colis collectifs sont également utilisés pour l'envoi de secours intellectuels et spirituels.

### 1.3. Les secours intellectuels et spirituels

En parallèle des colis individuels et collectifs, les organisations de secours se mobilisent pour envoyer des secours intellectuels et spirituels aux prisonniers du *frontstalag* 181. On parle de « secours intellectuels » pour désigner l'aide fournie aux prisonniers qui leur permet de s'occuper durant leur temps libre : sport, lecture, musique, art, études. L'expression « secours spirituels » désigne l'assistance apportée aux prisonniers dans leur pratique du culte.

Encore une fois, si ces secours sont autorisés, c'est principalement pour répondre aux exigences de la Convention de Genève :

« Sous ce titre [Besoins intellectuels et spirituels des prisonniers de guerre], la Convention garantit aux prisonniers l'exercice de leur religion (art. 16) et recommande à la Puissance détentrice d'encourager le plus possible "les distractions intellectuelles et sportives" organisées par les captifs (art. 17)<sup>162</sup>. »

En termes d'aide matérielle, cela se traduit par l'envois d'objets divers : livres récréatifs, livres instructifs, livres religieux, journaux, magazines, revues illustrées, fournitures professionnelles, matériel pour l'organisation des loisirs et spectacles, jeux<sup>163</sup>. Sont impliqués dans ces envois de secours plusieurs acteurs : les gouvernements, les Croix-Rouge nationales, le CICR par le biais du

---

<sup>159</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 218.

<sup>160</sup> BNF JOD-220 : *Le Journal*, 9 juin 1941, n°17762.

<sup>161</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 214.

<sup>162</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1<sup>er</sup> septembre 1939-30 juin 1947)*, Volume 1 : Activités de caractère général, Genève, CICR, 1948, p. 278.

<sup>163</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Service des secours intellectuels*, Genève, CICR, 1944, p. 8.

Service des secours intellectuels, ainsi que « six organisations internationales vouées<sup>164</sup>, elles aussi, au ravitaillement intellectuel des prisonniers »<sup>165</sup>. Ces dernières collaborent avec le CICR à partir de 1940 pour former le « Comité consultatif pour la lecture des prisonniers et internés de guerre »<sup>166</sup>. Parmi celles-ci, c'est la Young men's christian association (YMCA) qui est chargé d'apporter les secours intellectuels et spirituels aux captifs ayant combattu dans l'Armée française. Il est à noter d'ailleurs que pour l'année 1941, l'activité du Comité consultatif est consacrée à 90% aux prisonniers français<sup>167</sup>, du fait qu'ils représentent de loin le groupe de prisonniers le plus important.

Ces envois de secours, relativement moins mis en avant que les colis pour l'aide humanitaire, atteignent des volumes assez considérables. Pour la période 1940-1943, à lui seul le Service des secours intellectuels fait envoyer 840 513 livres de tous types, 8 714 partitions et instruments de musique, 1 342 jeux de société et enfin 1 502 856 articles de papeterie<sup>168</sup>. Se pose alors la question de la provenance de tous ces objets, dont l'utilité repose sur l'idée de « permettre aux prisonniers de développer leur vie spirituelle, intellectuelle, récréative et sportive et leur apportant, au cours d'une captivité qui, en se prolongeant, se faisait plus pénible, un puissant réconfort moral »<sup>169</sup>.

L'essentiel des livres provient de collectes de dons ou d'achats groupés menés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Le Service des secours intellectuels s'appuie également sur les dons de bibliothèques privées et publiques, d'instituts scientifiques, d'éditeurs, de libraires, de plusieurs autres sections du CICR et des familles des prisonniers ou internés<sup>170</sup>. Ensuite, une répartition est effectuée entre les six organisations<sup>171</sup>.

Ce sont les hommes de confiance, ainsi que les délégués du CICR après avoir visité les camps, qui sont chargés d'informer le Service des secours intellectuels des différentes demandes émanant des prisonniers ou des besoins constatés lors de l'inspection. Après en avoir été informé, le service peut expédier les livres et objets divers émanant de l'assistance intellectuelle et spirituelle, soit de manière individuelle ou collective. En effet, tout comme les denrées alimentaires, vêtements et objets de première nécessité, les secours intellectuels sont également envoyés par colis<sup>172</sup>.<sup>173</sup>

---

<sup>164</sup> Ces six organisations sont la Young's men christian association (Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens en français), le Bureau international d'éducation, la Commission œcuménique pour l'aide spirituelle aux prisonniers de guerre, le Fonds européen de secours aux étudiants, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, la Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre.

<sup>165</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Service des secours...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>166</sup> *Idem*, p. 10.

<sup>167</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 318.

<sup>168</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Service des secours...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>169</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 278.

<sup>170</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Service des secours...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>171</sup> *Idem*, p. 10.

<sup>172</sup> *Idem*, p. 11.

<sup>173</sup> S'agissant d'une aide spécifique et relevant de services différents au sein des organisations de secours, notamment au CICR, nous avons fait le choix de traiter la question des secours intellectuels et spirituels dans une sous-partie distincte.

À titre d'exemple, les livres, provenant de la bibliothèque du service, sont expédiés vers les camps de prisonniers par voie postale dans des colis de 5 kg ou dans des caisses. Les articles de papeterie, achetés en Suisse par la Section commerciale du service, sont expédiés sous formes d'envois individuels ou collectifs. Des dérogations sont aussi prévues pour les paquets excédant 5 kg, tel que les instruments de musique, les disques, les jeux ou encore les phonographes<sup>174</sup>.

En outre, ce service du CICR est aussi chargé de transférer les colis individuels contenant des secours intellectuels émanant de différents donateurs et des sociétés de secours, tel que la Croix-Rouge française :

« Le Service assure aussi la transmission de paquets individuels qui lui sont adressés, groupés et emballés en caisses, par la Croix-Rouge française. Les caisses sont ouvertes et les paquets, pourvus d'étiquettes du CICR à l'adresse de leurs destinataires, sont acheminés dans toutes les directions requises<sup>175</sup>. »

On constate encore que pour ce type de secours, les envois transitent par Genève avant d'être expédiés à destination des camps de prisonniers. Dans le cas de la France, du fait que le pays est divisé en deux, une division des tâches concernant les secours intellectuels est établie entre les diverses organisations mobilisées pour venir en aide aux captifs :

« Durant l'occupation allemande, il fut décidé que la France occupée organiserait les secours intellectuels dans les camps situés en France, tandis que les camps de prisonniers en Allemagne seraient secourus par la France non occupée<sup>176</sup>. »

Or, concernant l'assistance aux prisonniers de guerre, la Croix-Rouge française administre la zone libre, tandis que la zone occupée est administrée par le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, organisme rattaché au Service des prisonniers de guerre<sup>177</sup>. Ainsi, concernant les *frontstalags*, c'est ce comité qui est chargé d'apporter les secours intellectuels.

Pour ce faire, une section Bibliothèque et jeux est créée au sein du comité le 11 octobre 1940<sup>178</sup>, qui envoie également des secours intellectuels dans les camps d'Allemagne, en plus de ceux envoyés par le Service du Livre de la Croix-Rouge de Lyon<sup>179</sup>, ce qui contredit un rapport du CICR. Cette section joue un rôle non négligeable dans l'assistance intellectuelle, puisqu'à la date du 31 décembre 1941, ont été envoyés dans les camps de prisonniers pas moins de 575 000 livres, 93 000 jeux et

---

<sup>174</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Service des secours...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>175</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Service des secours...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>176</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 318.

<sup>177</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>178</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 15.

<sup>179</sup> AN F/9/2963 : Direction du Service des prisonniers de guerre, *Le Service des prisonniers de guerre en zone occupée*, Paris, Imprimerie nationale, 1942, p. 20.

570 instruments de musique<sup>180</sup>. Ce dernier chiffre, relativement faible comparé aux deux premiers, peut s'expliquer par le fait que tous les prisonniers ne savent pas jouer d'un instrument, mais également que les instruments de musique sont chers. Du matériel de dessin et de peinture, fourni par les Écoles nationales des Beaux-Arts et des Arts décoratifs, des outils de travail du bois et de la reliure<sup>181</sup>, ainsi que plusieurs milliers de portraits du maréchal Pétain sont également expédiés<sup>182</sup>. Ces objets proviennent d'achats du comité, de dons des familles de prisonniers et des organisations de secours, mais aussi des « apports de Paris et de la France occupée »<sup>183</sup>. Ces objets sont envoyés sous forme de colis collectifs, au nombre de 6 158, pour un poids total estimé à 153 tonnes. Uniquement pour les « indigènes » des *frontstalags*, la Section Bibliothèque et jeux envoie 38 000 livres<sup>184</sup>, 19 000 jeux et 900 instruments de musique, phonographes et disques en langue arabe<sup>185</sup>. Ces chiffres, qui s'ajoutent à ceux du Service des secours intellectuels du CICR et du Comité consultatif, montrent les proportions que représente cette aide matérielle.

Si la plupart des apports de secours intellectuels et spirituels se font par envois individuels et collectifs, les délégués autorisés à visiter les camps amènent aussi parfois avec eux divers livres et objets à destination des prisonniers, après avoir été informés au préalable des différents besoins. C'est le cas au *frontstalag* 181 lors de la visite de M. Senaud et M. Anderson, délégués de la YMCA, le 24 janvier 1941<sup>186</sup>. Ces derniers, venus vérifier que les prisonniers sont détenus dans de bonnes conditions, et surtout s'ils ont la possibilité de pouvoir pratiquer des activités intellectuelles, sportives, culturelles et spirituelles au sein du camp, fournissent quelques objets. Ainsi, ils apportent 65 jeux, 2 statuettes en bois pouvant servir de modèles de sculpture pour les Sénégalaïs, 100 livres de grammaire française, 2 ballons de football, ainsi que plusieurs livres religieux en langue malgache (Bibles et Nouveaux Testaments notamment)<sup>187</sup>. Par ailleurs, les délégués notent le manque de matériel de loisirs et les demandes des prisonniers et des autorités de camp, afin de prévoir de futurs envois. Selon leurs observations et diverses suggestions, ils prévoient notamment d'envoyer des

---

<sup>180</sup> AN F/9/2963 : Direction du Service des prisonniers de guerre, *Le Service des prisonniers de guerre en zone occupée*, Paris, Imprimerie nationale, 1942, p. 20.

<sup>181</sup> Nous ignorons pourquoi la Section Bibliothèque et jeux est autorisée à envoyer des outils de travail du bois, alors même que ce type d'objets peut présenter des risques en étant mis entre les mains des prisonniers.

<sup>182</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 16.

<sup>183</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 16.

<sup>184</sup> Il est à noter que tous les livres ne sont pas autorisés, du fait de la censure imposée par l'État français et les Autorités allemandes.

<sup>185</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 23.

<sup>186</sup> AN F/9/2351 : YMCA – Aide aux prisonniers de guerre, Rapport sur la visite des camps de prisonniers de guerre en France occupée, 20-28 janvier 1941.

<sup>187</sup> AN F/9/2351 : YMCA – Aide aux prisonniers de guerre, Rapport sur la visite des camps de prisonniers de guerre en France occupée, 20-28 janvier 1941.

mandolines destinées aux Annamites et Algériens<sup>188</sup>, deux ballons de volleyball et de basketball. Ils envisagent aussi de possibles envois de jeux, de statuettes, de matériel de dessin et de peinture, de livres d'études du français et de l'allemand<sup>189</sup>. Cela prouve l'intérêt que représentent les différentes visites du camp menées par les organisations qui portent assistance aux prisonniers de guerre.

En effet, dans chaque rapport d'inspection, une partie est consacrée aux besoins intellectuels et moraux. Les inspecteurs s'assurent tout d'abord que les prisonniers peuvent librement pratiquer leur religion. En l'occurrence à Saumur, la majorité des prisonniers sont de confession musulmane, bien que l'on compte aussi des chrétiens parmi les Antillais et Malgaches. Si les rapports donnent quelques informations sur la pratique religieuse notamment le lieu de prière et le nombre de ministres du culte, en revanche nous ne disposons d'aucune information concernant le nombre de livres de prière et d'objets religieux alors que ceux-ci sont indispensables comme le soutient Delphine Debons :

« Pour ce faire, le rite est codifié et intègre des aspects matériels rendus indispensables par leur signification symbolique. Aussi la fourniture du matériel nécessaire à ces pratiques dans les camps est-elle essentielle. Outre son utilité pour le bon fonctionnement du ministère aussi bien en captivité qu'à l'arrière, il semble qu'elle prenne une importance pour les prisonniers de guerre qui, après des années de captivité, tendent à développer une sensibilité au symbolisme et au ritualisme dans la pratique plus qu'au prêche<sup>190</sup>. »

Cela est d'autant plus étonnant alors même que l'on sait que le CICR est autorisé à envoyer, avec l'accord des institutions religieuses, divers livres religieux et objets de culte, notamment pour les musulmans des corans et des « tespih », chapelets de prière<sup>191</sup>. Armelle Mabon l'évoque aussi dans son ouvrage sur les prisonniers indigènes :

« Les conductrices de la Croix-Rouge donnent des corans, des perles de bois pour fabriquer des chapelets, mais aussi des gris-gris et des tam-tams<sup>192</sup>. »

Hormis le rapport de la YMCA qui mentionne le don de plusieurs livres religieux en langue malgache, nous ne disposons d'aucune information relative à l'envoi de matériel lié au culte destiné aux prisonniers coloniaux du *frontstalag* 181. Le Service des prisonniers de guerre indique dans son rapport d'activité avoir envoyé 25 000 colis liturgiques et 1 700 autels à destination des prisonniers français détenus en Allemagne, mais ne donne aucune indication concernant des envois de livres et d'objets de culte pour les « indigènes » détenus en zone occupée<sup>193</sup>.

---

<sup>188</sup> Le terme Annamite est utilisé pour désigner les Indochinois dans certains documents d'archives.

<sup>189</sup> AN F/9/2351 : YMCA – Aide aux prisonniers de guerre, Rapport sur la visite des camps de prisonniers de guerre en France occupée, 20-28 janvier 1941.

<sup>190</sup> DEBONS Delphine, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre. Un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions du Cerf, 2012, p. 300.

<sup>191</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 280.

<sup>192</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>193</sup> AN F/9/2963 : Direction du Service des prisonniers de guerre, *Le Service des prisonniers de guerre en zone occupée*, Paris, Imprimerie nationale, 1942, p. 20.

En se référant à l'article 39 de la Convention de Genève qui stipule que « les représentants des Puissances protectrices et des sociétés de secours dument reconnues et autorisées pourront envoyer des ouvrages et des collections de livres aux bibliothèques des camps de prisonniers »<sup>194</sup>, une vérification de l'état de la bibliothèque du camp est effectuée pour chaque inspection.

Le camp de Saumur étant installé dans une ancienne caserne militaire, une bibliothèque existait déjà auparavant, puis est enrichie en livres grâce au Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre (CCAPG)<sup>195</sup>. Au 2 avril 1941, cette bibliothèque compte 800 volumes<sup>196</sup>, contre 1 700 trois mois plus tard<sup>197</sup>, ce qui prouve que des envois de livres à destination du camp ont été effectués entre temps. En outre, le Docteur Bonnaud note différents besoins en livres : « des livres simples en arabe, des alphabets en particulier pour les indigènes, ainsi que des petits livres de lecture comme *Mamadou à l'école* »<sup>198</sup>. Si dans le rapport du CICR, les délégués indiquent qu'une demande a été faite auprès de la YMCA pour obtenir des livres en arabe<sup>199</sup>, en revanche René Scapini n'indique aucune demande en livres dans son rapport du 14 juillet 1941<sup>200</sup>. Cela montre assez bien que les demandes sont prises en compte et le rôle joué par les différents acteurs à l'œuvre dans cette assistance intellectuelle et spirituelle.

Le rôle de l'homme de confiance est également important car il est en contact à la fois avec la Croix-Rouge française, le Service des prisonniers de guerre par le biais du CCAPG, mais aussi avec le CICR pour les informer des besoins intellectuels et moraux. Il renseigne aussi les délégués des différentes organisations lorsque ceux-ci viennent inspecter le camp. Il est par ailleurs, tout comme pour les colis collectifs, chargé de faire en sorte que la répartition des secours soit équitable. Il doit aussi s'occuper d'expédier une partie des secours intellectuels vers les détachements de travail rattachés au camp principal<sup>201</sup>. En ce qui concerne les *arbeits kommandos* du *frontstalag* 181, hormis des besoins en livres et jeux pour les prisonniers du commandos d'Ambillou<sup>202</sup>, nous ne disposons d'aucune information relative aux secours intellectuels.

Le CCAPG, étant conscient du manque de distractions dans ces camps, en appelle à la générosité des Français de la zone occupée pour faire des dons de livres dans les comités locaux. Il explique ainsi que pour chaque colis individuel en partance pour un commando, sera ajouté un livre issu de

---

<sup>194</sup> Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929, Article 39.

<sup>195</sup> AN F/9/2351 : YMCA – Aide aux prisonniers de guerre, Rapport sur la visite des camps de prisonniers de guerre en France occupée, 20-28 janvier 1941.

<sup>196</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 5.

<sup>197</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur – Stalag n°181, 14 juillet 1941, p. 5.

<sup>198</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n° 181, 2 avril 1941, p. 6.

<sup>199</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstalag 181 – Rapport de visite, 30 mai 1941.

<sup>200</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur, Stalag n°181, 14 juillet 1941, p. 6.

<sup>201</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Service des secours...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>202</sup> AN F/9/2354 : Rapports d'inspection des Arbeits kommandos du Frontstalag 181, 15 juillet 1941.

cette collecte<sup>203</sup>. Il est question de collectes et dons de livres destinés aux prisonniers de guerre pour l'année 1941 dans le registre des réunions du Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre de Saumur<sup>204</sup>. En revanche, nous ne savons pas si ces livres sont redistribués aux prisonniers coloniaux du *frontstalag* 181.

Ce qui est certain, c'est qu'une véritable action humanitaire est mise en place au sein du camp de Saumur pour permettre aux « indigènes » qui y sont détenus d'avoir des distractions spirituelles et intellectuelles. Cela d'autant plus que les prisonniers disposent de beaucoup de temps libre, « car il y a peu de travaux à accomplir à l'extérieur »<sup>205</sup>, d'où le fait qu'il est nécessaire de trouver des occupations afin que le temps paraisse moins long et permettre de garder le moral.

Pour conclure, le ravitaillement du camp constitue l'élément nécessaire pour l'alimentation des prisonniers. Les envois de colis, individuels et collectifs, fournissent quant à eux des suppléments de nourriture aux prisonniers. Enfin, les secours intellectuels et spirituels permettent aux prisonniers de pouvoir se distraire et garder le moral durant leur longue période de détention. Ainsi, après avoir mis en évidence les différents types de secours fournis aux prisonniers et toutes les problématiques qui se posent autour de ce sujet, nous allons nous intéresser aux divers acteurs investis pour mener cette aide alimentaire et matérielle.

---

<sup>203</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 21.

<sup>204</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions.

<sup>205</sup> AN F/9/2351 : YMCA – Aide aux prisonniers de guerre, Rapport sur la visite des camps de prisonniers de guerre en France occupée, 20-28 janvier 1941.

## 2. Une multiplicité d'acteurs mobilisés

L'aide fournie aux prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag* 181 de Saumur peut être répartie en trois actions : le ravitaillement, les envois de colis, les secours intellectuels et spirituels. Il est évident que de tels envois de secours impliquent la participation de diverses organisations et/ou œuvres de bienfaisance, en distinguant les acteurs relevant du gouvernement de Vichy et les œuvres de secours. Nous montrerons les interactions existantes entre ces différents acteurs mobilisés, pour satisfaire au mieux les besoins des prisonniers.

### 2.1. La Croix-Rouge au cœur du processus

À l'instar de l'action qu'elle a pu fournir auprès des prisonniers de la Première Guerre mondiale, qui a été perçue comme une réussite, la Croix-Rouge est de nouveau mobilisée à partir de 1939 pour porter assistance à l'ensemble des soldats en captivité. Si tous les volontaires portent le même emblème, leur action se situe à différentes échelles. Cela est notamment visible au *frontstalag* 181.

#### 2.1.1. Le Comité international de la Croix-Rouge

En premier lieu, le Comité international de la Croix-Rouge, qui s'est engagée en faveur de la mise en place d'une base juridique pour déterminer le sort des prisonniers de guerre au niveau international<sup>206</sup>, coordonne l'ensemble de l'action humanitaire. En tant qu'association privée de droit suisse, dont l'action repose sur les deux principes - de la neutralité et de l'indépendance<sup>207</sup>, le CICR est reconnu par de nombreux États, ce qui est nécessaire pour permettre une intervention humanitaire en période de conflit.

Pour mener à bien sa mission en faveur des prisonniers de guerre, notamment en ce qui concerne les envois de secours, le comité s'appuie sur un service de renseignements très efficace : l'Agence centrale des prisonniers de guerre, ouverte le 14 septembre 1939. Il s'agit d'un héritage de la Première Guerre mondiale<sup>208</sup>, dont la création est prévue par l'article 79 de la Convention de Genève<sup>209</sup>. Cette agence est chargée de regrouper l'ensemble des renseignements concernant les prisonniers de guerre et sert d'intermédiaire neutre pour transmettre ces informations aux puissances protectrices<sup>210</sup>. Dans le cas des prisonniers relevant du gouvernement français, le service de renseignements de la Croix-Rouge française crée pour chaque demande « une carte spéciale portant

---

<sup>206</sup> Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929.

<sup>207</sup> BUIRETTE Patricia, *Le droit international humanitaire*, Paris, La Découverte, 2019, p. 30.

<sup>208</sup> En 1914, le CICR crée l'Agence internationale des prisonniers de guerre, qui fonctionne jusqu'en 1919.

<sup>209</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 217.

<sup>210</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de guerre*, Genève, CICR, 1994, p. 200.

toutes les indications possibles nécessaires pour les recherches »<sup>211</sup>. Le nombre de demandes s'élève ainsi à 1 700 000 sur 1 800 000 captifs de l'Armée française. Elles sont toutes transmises à l'Agence centrale de Genève, ce fonctionnement étant le même pour tous les États signataires de la Convention et comptant dans leurs rangs des prisonniers<sup>212</sup>.

De fait, elle joue le rôle d'interlocuteur entre les prisonniers et leurs familles et est sollicitée pour répondre aux demandes d'informations de tout type sur la détention des soldats. C'est notamment elle qui reçoit les milliers de cartes de capture envoyées par les prisonniers pour informer leurs familles à leur arrivée au camp, tel que celles envoyées par les « indigènes » du camp de Saumur. L'utilisation de ce type de cartes présente un double avantage comme l'explique François Bugnion :

« Ce système permettait de pallier les retards inhérents à l'établissement des listes officielles prévues à l'article 77 de la Convention relative aux prisonniers de guerre. En outre, comme les cartes de capture étaient remplies par les prisonniers eux-mêmes, le risque d'erreur était bien moindre que pour les listes dressées par les fonctionnaires de la Puissance détentrice<sup>213</sup>. »

Ainsi, cela facilite la transmission d'informations entre le prisonnier et sa famille. Bien évidemment, l'ensemble du courrier passe par cette agence, qui est également utile pour les envois de colis, afin de permettre aux donateurs de connaître l'adresse du lieu de détention aux prisonniers à qui ils sont destinés.

Toutefois, l'Agence centrale constitue un service parmi tant d'autres au CICR. Pour ce qui relève des prisonniers de guerre, trois autres divisions sont mises à contribution : la Division des prisonniers, internés et civils, la Division des secours, la Division des transports et communications.

La Division des secours est principalement chargée des envois de secours collectifs. Entre octobre 1940 et mars 1943, 122 321 789 kg de marchandises lui ont été transmis de la part d'une soixantaine d'États à destination des prisonniers de guerre<sup>214</sup>. Par la suite, cette division est chargée d'en assurer « l'acheminement et la distribution à des bénéficiaires désignés par le donateur »<sup>215</sup>. Dans la majorité des cas, ce sont les sociétés nationales de la Croix-Rouge qui envoient le plus de secours. C'est donc par Genève que transitent l'immense majorité des colis envoyés dans les camps, qu'ils soient individuels ou collectifs. Cette division est elle-même subdivisée en plusieurs sections parmi lesquelles la Section des secours intellectuels, chargée des envois de secours intellectuels et spirituels.

---

<sup>211</sup> Croix-Rouge française, *Présence de la Croix-Rouge française*, Toulouse, Larrieu-Bonnel, 1974, p. 243.

<sup>212</sup> À titre d'exemple, il n'y a eu aucune fiche de renseignements pour les 5 millions de soldats soviétiques faits prisonniers en Allemagne, car l'URSS n'a pas signé la Convention de 1929.

<sup>213</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge...*, op. cit., p. 201.

<sup>214</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Secours aux prisonniers de guerre et internés civils*, Genève, CICR, avril 1943, p. 10-11.

<sup>215</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge...*, op. cit., p. 206.

Rattachés à la Division des prisonniers, internés et civils, les délégués du CICR occupent une fonction primordiale pour le bon déroulement des opérations de secours à destination des camps de prisonniers. Selon l'article 86 de la Convention de Genève, les autorités protectrices sont autorisées à désigner des délégués chargés d'effectuer des visites dans l'ensemble des camps et détachements de travail où sont détenus des soldats<sup>216</sup>. Il n'est stipulé nulle part dans cette convention que le CICR est autorisé à mener lui aussi des visites, mais rien ne lui interdit car l'article 88 lui octroie un « droit d'initiative », en tant qu'organisation humanitaire<sup>217</sup>. La différence majeure entre les délégués des pays belligérants et ceux du CICR tient du fait que ces derniers jouissent de la neutralité et de l'indépendance de l'organisation internationale.

Les visites de camps constituent la base de l'action humanitaire du CICR puisqu'elles ont pour objectif de « connaître et contrôler le traitement réservé aux prisonniers de guerre, de vérifier l'application des dispositions de la Convention, de renseigner avec impartialité et objectivité les Puissances intéressées, d'améliorer le sort des prisonniers, par des démarches sur place ou des interventions faites de Genève, d'orienter les actions de secours, de vérifier enfin la distribution des envois »<sup>218</sup>.

Ces visites sont annoncées à l'avance. Ce principe est assez contestable car il est évident que les autorités du camp vont faire en sorte de montrer une bonne image du camp, comme le souligne Armelle Mabon : « les Allemands donnent à voir ce qu'ils veulent aux délégués astreints à fournir le programme détaillé de leur tournée<sup>219</sup>. »

L'inspection du camp suit à chaque fois le même rituel : les délégués reçoivent l'homme de confiance, le médecin du camp et l'aumônier (s'il y en a un dans le camp), puis en compagnie du commandant du camp, ils visitent toutes les installations matérielles, vérifient les réserves de nourriture, d'habillement et de médicaments, et peuvent discuter avec les prisonniers. À partir de ces observations et en s'informant auprès de l'homme de confiance et du médecin du camp, ils prennent note de l'ensemble des besoins des prisonniers de guerre<sup>220</sup>. Par la suite, ils doivent mettre au clair ces observations dans un « rapport détaillé visant à décrire, avec toute la précision et l'objectivité possibles, les conditions d'internement, les griefs éventuels des captifs, ainsi que les conclusions des entretiens avec l'homme de confiance d'une part, avec le responsable du camp de l'autre »<sup>221</sup>.

Le même modèle de rapport s'applique pour l'ensemble des camps de prisonniers. Diverses informations sont mentionnées sur la première page : le nom et numéro du camp, le lieu, le nom de l'homme de confiance, le nom du commandant du camp et la date de visite. Une brève description du

---

<sup>216</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge...*, op. cit., p. 202.

<sup>217</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge...*, op. cit., p. 203.

<sup>218</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, op. cit., p. 227.

<sup>219</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 53.

<sup>220</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, op. cit., p. 229-231.

<sup>221</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge...*, op. cit., p. 204.

camp est également faite, notamment sur son emplacement et sur le nombre de prisonniers qui y sont détenus, y compris dans les détachements de travail. Ensuite, plusieurs points sont abordés à chaque fois : aménagement intérieur, nourriture, habillement, hygiène, soins médicaux et santé, décès, médicaments, soins dentaires, activité religieuse, loisirs et exercices physiques, argent et objets personnels, correspondance, secours, discipline, plaintes. Le rapport se termine toujours par les informations fournies lors des différents entretiens et par des remarques d'ordre générale, sorte de conclusion qui fait ressortir les principaux points à améliorer<sup>222</sup>. Le rapport d'inspection du *frontstalag* 181 correspond à ce modèle et tous les points sont globalement abordés, dans un ordre un peu différent<sup>223</sup>.

Les rapports sont ensuite imprimés en plusieurs exemplaires destinés « aux seuls gouvernements intéressés (celui de la Puissance détentrice et celui de la Puissance d'origine des prisonniers) »<sup>224</sup>. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge sont également autorisées à en recevoir un exemplaire, que le CICR envoie aux gouvernements qui sont eux-mêmes chargés de le retransmettre aux services administratifs de la Croix-Rouge. Dans de rares cas, le CICR envoie les rapports directement aux sociétés de secours<sup>225</sup>.

Pour faire face aux nombreux rapports qu'il doit fournir ou recevoir au vu du nombre considérable de camps de prisonniers, le CICR crée au sein de la Division des prisonniers, internés et civils la Section des rapports. C'est cette section qui fait donc le lien entre les différents acteurs mobilisés auprès des prisonniers et le CICR. Comme cela est souligné dans le rapport d'activité du CICR de 1948, cette section est nécessaire car elle rédige des extraits à destination d'autres services du comité, afin qu'il soit informé rapidement des différents besoins :

« La Section des rapports transmettait aussitôt aux services compétents du CICR les passages qui les intéressaient : les demandes de secours au Service des secours, les demandes de médicament au Service pharmaceutique, les chiffres d'effectifs au Service des effectifs, les demandes ou les plaintes d'ordre général à la Section particulièrement chargée de les traiter<sup>226</sup>. »

À partir du moment où ils ont connaissance des différents besoins, les services concernés peuvent organiser leur action de secours, notamment en prévoyant les quantités de marchandises qu'ils doivent envoyer. Néanmoins, les délégués du CICR ne sont pas les seuls à mener des inspections dans les camps, ce qui a conduit les Allemands à limiter leurs visites à trois par an :

« Les camps étaient aussi visités par les représentants des Puissances protectrices, ou de la Mission Scapini en ce qui concernait les Français, par des envoyés de l'Alliance universelle des

---

<sup>222</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 233-237.

<sup>223</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstalag 181 - Rapport de visite, 30 mai 1941.

<sup>224</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 238.

<sup>225</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 238.

<sup>226</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 241.

Unions chrétiennes des jeunes gens (YMCA), d'organismes de secours et par des missions d'inspection allemandes, de sorte que les autorités désiraient éviter une accumulation trop grande des visites<sup>227</sup>. »

Pour le *frontstalag* 181 en l'occurrence, hormis celle des délégués du CICR, nous avons relevé à partir des documents d'archives trois visites du Service des prisonniers de guerre et une visite de la YMCA. Toutes ses visites se sont déroulées entre janvier et novembre 1941, donc dans un intervalle relativement court, puisque l'on sait que le camp de Saumur a accueilli des prisonniers pendant 19 mois. Il est possible que d'autres organismes aient visité le camp, mais nous n'en avons pas eu connaissance dans le corpus d'archives consultées.

Les visites sont également restreintes du fait des nombreux détachements de travail rattachés à chaque camp, que les délégués du CICR sont chargés de visiter. Dans leur rapport, les docteurs Marti et de Morsier ont dressé un état des effectifs dans les *arbeits kommandos*, mais rien n'indique qu'ils les ont visités. Tout comme pour le camp principal, un rapport doit être fourni pour chaque commando, or ce n'est pas le cas, ni pour le *frontstalag* 181, ni pour les autres *frontstalags*<sup>228</sup>.

Les rapports donnent des informations précieuses sur la manière dont les prisonniers vivent leur captivité, mais il ne faut pas négliger le fait qu'ils donnent une vision en partie biaisée des conditions de vie dans le camp. Armelle Mabon note d'ailleurs que globalement, « les rapports des docteurs Schirmer, Marti et de Moriser sont le plus souvent favorables aux Allemands. Il est fréquent de lire "magnifique camp", "excellent camp", "bon camp" »<sup>229</sup>. Dans le rapport du *frontstalag* 181, la conclusion indique « très bon camp »<sup>230</sup>, ce qui confirme ces propos.

À partir des différentes démarches mises en œuvre, nous pouvons voir que le CICR joue un rôle déterminant dans l'amélioration des conditions de détention des prisonniers de guerre, y compris pour ceux détenus à Saumur. Toutefois, son action n'aurait pas eu le même impact sans la présence des sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui travaillent directement au contact des captifs.

### 2.1.2. La Croix-Rouge française

Tout d'abord, il est important de savoir ce que l'on entend par sociétés nationales de la Croix-Rouge. Il s'agit d'associations privées, reconnues par le gouvernement de leur pays, à raison d'une par État<sup>231</sup>. En France, il existe jusqu'en 1940 trois sociétés de la Croix-Rouge différentes : la Société de Secours aux blessés militaires, créée en 1864, l'Association des Dames de France, créée en 1879, l'Union des Femmes de France, créée en 1881. Sous la pression des autorités allemandes qui exigent

---

<sup>227</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 244.

<sup>228</sup> AN F/9/2351 : Rapports d'inspection des délégués du CICR dans les camps de la zone occupée.

<sup>229</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>230</sup> ACICR C, SC, France : *Frontstalag 181 – Rapport de visite*, 30 mai 1941.

<sup>231</sup> BUIRETTE Patricia, *Le droit international humanitaire*, *op. cit.*, p. 30.

l'unification de ces sociétés sans quoi les commandants de camps leur refusent l'accès aux camps<sup>232</sup>, elles fusionnent le 7 août 1940 pour former la Croix-Rouge française<sup>233</sup>.

Cette société de secours nouvellement créée est largement mobilisée pour venir en aide aux prisonniers de guerre. Le territoire français étant divisé en deux zones, il est prévu que le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre administre la zone occupée, tandis que la Croix-Rouge française se charge de la zone libre. Néanmoins, les deux organisations prennent toutes les deux en charge l'aide aux captifs de l'Armée française. En effet, le personnel de la Croix-Rouge française apporte un soutien à la Direction du Service des prisonniers de guerre, basée à Lyon, « pour l'envoi de colis collectifs, de ravitaillement, de linge, de tabac »<sup>234</sup>.

Pour ce faire, une division est établie en zone occupée avec 5 régions, qui dépendent de 5 centres de distribution situés en zone libre et dépendant de la Croix-Rouge (Poligny, Macon, Vichy, Périgueux, Châteauroux). Il existe également un centre de distribution à Lyon, dépendant des Amitiés africaines et qui envoie des secours pour les camps de l'Est de la France<sup>235</sup>. À partir du 15 décembre 1941, une nouvelle organisation est mise en place, avec le transfert des centres de distribution de la zone libre à la zone occupée. Désormais, on ne compte plus que 4 centres : un à Paris et trois annexes à Bordeaux, Chaumont et Angers, chacun comportant « un magasin et une section de camions de la Croix-Rouge française »<sup>236</sup>.

Au *frontstalag* 181, ce sont les conductrices de la Croix-Rouge de Châteauroux qui viennent apporter des vivres, car il s'agit du centre de distribution le plus proche de Saumur. Venant de la zone libre, elles ont l'obligation de « se munir d'un laissez-passer pour franchir la ligne de démarcation »<sup>237</sup>, qui sépare les deux zones. Leur activité consiste principalement à ravitailler le camp en nourriture, vêtements et objets de première nécessité. Il est probable que ce soit aussi elles qui apportent les colis destinés aux prisonniers. Elles viennent au camp environ une fois par mois, aide qui est « très appréciée, aussi bien par les autorités allemandes que par les prisonniers »<sup>238</sup>.

Néanmoins, la Croix-Rouge de Châteauroux n'est pas la seule société de secours à pénétrer à l'intérieur du camp pour apporter son aide. Dès le début de la captivité, l'ensemble des comités locaux de la Croix-Rouge française apportent leur soutien aux prisonniers de guerre détenus dans

---

<sup>232</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Direction des prisonniers de guerre, *Le Service des prisonniers de guerre en zone occupée*, Paris, Imprimerie nationale, 1942, p. 7.

<sup>233</sup> LE CROM Jean-Pierre, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 25.

<sup>234</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>235</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Direction des prisonniers de guerre, *Le Service...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>236</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Direction des prisonniers de guerre, *Le Service...*, *op. cit.*, *Ibid.*

<sup>237</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>238</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstalag 181 – Rapport de visite, 30 mai 1941.

les *frontstalags*<sup>239</sup>, où les conditions de détention sont difficiles durant les premiers mois du fait de la surpopulation des camps, qui ne sont pas aménagés pour accueillir un tel nombre de prisonniers.

Ainsi, le Comité de Saumur, qui dépend alors de la Société de secours aux militaires blessés est mobilisé dès l'ouverture du camp en juillet 1940 pour leur porter assistance<sup>240</sup>. Rattaché à la Croix-Rouge française à partir du mois d'août 1940 mais ayant conservé le même personnel, le Comité de Saumur fournit une aide importante aux prisonniers jusqu'à la fermeture du camp fin janvier 1942.

L'aide aux prisonniers de guerre est l'activité principale de la Croix-Rouge locale durant cette période, avec d'une part le ravitaillement et les envois de colis aux captifs du *frontstalag* 181 et d'autre part la confection de colis individuels destinés aux prisonniers de l'arrondissement de Saumur détenus en Allemagne (Annexe 2). 25 personnes sont ainsi mobilisées uniquement pour fournir de la nourriture, des vêtements et divers objets de première nécessité aux « indigènes » détenus au camp de Saumur ou en soins à l'hôpital<sup>241</sup>. De fait, le personnel de la Croix-Rouge travaille à juste titre pour le compte du Service des prisonniers de guerre<sup>242</sup>.

C'est le ravitaillement du camp qui constitue l'essentiel de l'activité de la Croix-Rouge de Saumur. Pour ce faire, le personnel qui dispose de véhicules, s'y rend tous les deux jours pour apporter de la nourriture, des vêtements et divers objets de nécessité. Il semblerait que la distribution de nourriture ait été effectuée uniquement par les soins de l'abbé Deveau, président du comité local, au moins pour les premiers mois de la détention<sup>243</sup>. Un document le prouve et indique que jusqu'au mois d'octobre 1940, les conductrices de la Croix-Rouge ne sont pas autorisées à rentrer dans le camp :

« Ni la Croix-Rouge allemande, ni la Croix-Rouge française ne peuvent pénétrer dans le camp, en représailles des nombreuses évasions qui ont eu lieu. C'est-à-dire que leur sort est bien lamentable ! Seul, un prêtre parvient jusqu'à eux, et leur porte chaque jour une trentaine de pains. Cette dépense appréciable est alimentée uniquement par la charité. Pourra-t-elle continuer longtemps ? ...Là est la question<sup>244</sup>. »

Cette lettre est une source intéressante car elle nous informe de l'activité de la Croix-Rouge sur la période juillet-octobre 1940, pour laquelle nous manquons d'informations. L'hypothèse la plus probable est que les autorités du camp aient décidé de refuser temporairement l'accès au camp aux membres de la Croix-Rouge, excepté l'abbé Deveau qui était l'aumônier du camp, car ils sont

---

<sup>239</sup> Croix-Rouge française, *Présence de la Croix-Rouge française*, op. cit., p. 245.

<sup>240</sup> ADML 97 W 38 : Croix-Rouge de Saumur, État des secours donnés ou fournis au camp de prisonniers de Saumur depuis le 4 juillet à ce jour, 2 novembre 1940.

<sup>241</sup> AMS 15 Z 65 : Croix-Rouge Française – Aide aux prisonniers de guerre, organigramme, n.d.

<sup>242</sup> AMS 15 Z 65 : Croix-Rouge Française – Service des prisonniers de guerre, liste des personnes travaillant pour le Service des prisonniers de guerre du comité local de la Croix-Rouge classées par durée de service, n.d.

<sup>243</sup> ADML 97 W 38 : Activité de la Croix-Rouge française au camp de prisonniers indigènes de Saumur de juillet 1940 à janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>244</sup> AN F/9/2963 : Lettre de S. Presselin-Beausseaux à Mademoiselle Riobé, Bourgueil, 7 octobre 1940.

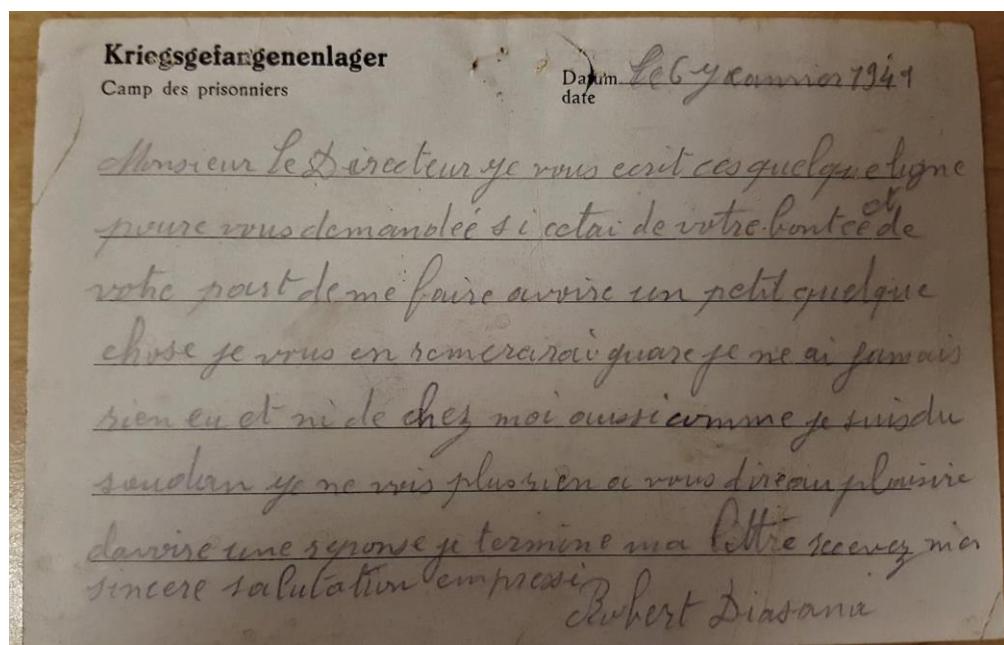
impliqués dans les filières d'évasions<sup>245</sup>. René Marnot donne le chiffre de 1 500 prisonniers évadés, que l'on ne peut confirmer car nous ne disposons de statistiques que pour l'année 1941, ce qui expliquerait une telle prise de décision. Un point que l'on peut relever est la mention de la Croix-Rouge allemande dans ce document, qui laisse à penser qu'elle a la possibilité de se rendre ou s'est déjà rendu dans le camp, alors même qu'aucun autre document d'archives, y compris les rapports d'inspection, ne l'évoque.

Il est certain que si la vie au sein du camp est sans aucun doute plus difficile qu'elle n'y paraît, les conductrices de la Croix-Rouge, aussi bien de Saumur que de Châteauroux, permettent aux prisonniers d'être détenus dans des conditions plus décentes.

À Saumur, un homme de confiance parmi les quatre qui ont été désignés est spécialement chargé des relations avec la Croix-Rouge, il s'agit de l'adjudant Garnier<sup>246</sup>. Le contact entre l'homme de confiance et le personnel de la Croix-Rouge est nécessaire pour connaître les besoins des prisonniers, d'autant plus qu'il s'agit d'une prérogative de l'article 43 de la Convention de Genève, concernant le rôle des hommes de confiance<sup>247</sup>.

Le personnel de la Croix-Rouge de Saumur est aussi mis à contribution pour répondre aux demandes de colis émanant des prisonniers coloniaux. Quelques-unes de ces demandes écrites ont été conservées dans le fond d'archives de la Croix-Rouge de Saumur, dont celle du tirailleur sénégalais Robert Diasana, qui s'adresse directement au directeur du comité.

Illustration 2 - Carte postale de Robert Diasana adressée au président du comité local de la Croix-Rouge, 6 janvier 1941 (AMS 15 Z 70)



<sup>245</sup> MARNOT René, Colonel Rémy (préface), *Ma ville sous la botte*, Paris, Rolland, 1947, p. 26.

<sup>246</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 1.

<sup>247</sup> Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929, article 43.

Après réception de ce courrier, la Croix-Rouge lui fait parvenir un colis le 10 janvier 1941<sup>248</sup>. Gacem Ben Mabrouk Ben Rejab, prisonnier nord-africain, demande aussi qu'on lui envoie un colis, ce qui est chose faite le 24 décembre 1940 ou 1941<sup>249</sup>.

Cela montre bien tout l'enjeu que représente l'aide matérielle apportée par la Croix-Rouge Française aux détenus « indigènes » de Saumur. Néanmoins, il est à noter que si les deux Croix-Rouge portent assistance aux prisonniers du même camp, leur action n'est pas forcément coordonnée. À la suite d'un entretien avec M. Fillol, directeur de la Croix-Rouge de Saumur, le Docteur Bonnaud note en fin de rapport que « les représentants de cette Croix-Rouge (Châteauroux) devraient avoir des contacts plus étroits avec la Croix-Rouge locale, ainsi que Monsieur Fillol en exprime le désir »<sup>250</sup>. Cela est dû au fait que les membres de la Croix-Rouge de Saumur ont découvert un stock de nourriture composé de 250 caisses de biscuits, 60 caisses de bœuf, 50 caisses de figues et 70 pots de 5 kg de confitures, apporté par les conductrices de la Croix-Rouge de Châteauroux, dont il n'avait pas eu connaissance. C'est pourquoi le Docteur Bonnaud estime qu'une « certaine coordination serait nécessaire » entre les deux Croix-Rouge pour éviter ce genre de problème<sup>251</sup>. Il semble que ce problème ait été rapidement résolu car il n'en est pas fait mention dans les rapports du CICR et de René Scapini.

Par ailleurs, la Croix-Rouge de Châteauroux, en plus du ravitaillement, est aussi chargée d'apporter les secours intellectuels et spirituels, ainsi que les colis destinés aux prisonniers de guerre, confectionnés aussi bien en zone libre que dans les colonies françaises<sup>252</sup>. À ce titre, la Croix-Rouge française peut compter sur le soutien des Croix-Rouge d'Afrique du Nord qui envoient régulièrement des colis. Ceux provenant de ces territoires sont en général destinés aux « indigènes », car ils contiennent des denrées alimentaires, qu'ils ont plus l'habitude de manger que les métropolitains, tel que du couscous, des dattes, des figues, etc. :

« Le service qui répartissait les dons, soit la Direction générale des prisonniers de guerre à Lyon, connaissait ces camps et leur attribuait en premier lieu les dons offerts par l'Afrique du Nord (Croix-Rouge d'Alger, Croix-Rouge française au Maroc et Fraternité de guerre à Rabat), par l'Afrique occidentale française ou par des donateurs français en Égypte et en Syrie<sup>253</sup>. »

Nous savons par certaines étiquettes de colis volés que les prisonniers coloniaux du *frontstalag* 181 reçoivent des colis de la part des Croix-Rouge d'Alger et de Sousse, ce qui prouve bien ce fait.

---

<sup>248</sup> AMS 15 Z 70 : Carte postale de Robert Diasana adressée au président au président du comité local de la Croix-Rouge, 6 janvier 1941.

<sup>249</sup> AMS 15 Z 70 : Demande de colis de Gacem Ben Mabrouk Ben Rejab à une dame de la Croix-Rouge de Saumur, 24 décembre (l'année n'est pas mentionnée).

<sup>250</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur - Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 12.

<sup>251</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 11.

<sup>252</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Direction des prisonniers de guerre, *Le Service...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>253</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 271.

Nous savons par ailleurs que tous les colis à destination des prisonniers français en Allemagne, qu'ils proviennent de la zone occupée ou de la zone libre, sont forcément revêtus du cachet de la Croix-Rouge, sans quoi ils ne peuvent pas être expédiés vers les camps<sup>254</sup>. Il est possible que ce principe se soit appliqué également pour les camps de la zone occupée, mais aucun document d'archives ne peut permettre de confirmer cela, en sachant que pour les « indigènes », de nombreuses organisations leur envoient régulièrement des colis.

Les Croix-Rouge de Saumur et de Châteauroux peuvent également compter sur le soutien de la deuxième section sanitaire automobile féminine (SSAF). Ce type de section, formée en avril 1940, est le résultat d'une coopération entre les autorités militaires françaises et la Société de secours aux blessés militaires (SSBM), qui met « à disposition de l'Armée française des services de personnel et l'usage de matériel automobiles dans le cadre dit des libéralités »<sup>255</sup>. Après la fusion des trois sociétés de secours le 7 août 1940, cette section dépend de la Croix-Rouge Française. Elisabeth Lequesne, infirmière diplômée d'État, est conductrice ambulancière de la deuxième SSAF. Après les combats de mai-juin 1940, sa section est envoyée à Châteauroux où siège la direction de la SSBM pour la zone occupée<sup>256</sup>. Elisabeth Lequesne, ainsi que trois autres de ses collègues, sont ensuite affectées en septembre de la même année à la Direction du Service de santé de la 9<sup>e</sup> région militaire basée à Tours, en zone occupée<sup>257</sup>.

Cette affectation les amène à mener de nombreuses missions en faveur des prisonniers de guerre coloniaux détenus au *frontstalag* 180 à Amboise, au *frontstalag* 181 à Saumur et dans les *arbeits kommandos* d'Indre-et-Loire<sup>258</sup>. Leur travail consiste à effectuer des visites dans les lazarets et infirmeries des camps, à assurer l'approvisionnement en médicament et à transférer certains prisonniers malades vers des hôpitaux où ils seront mieux pris en charge que dans leur lieu de détention.

En parallèle des missions qui lui incombent pour le Service de santé, elle se porte volontaire, auprès du Service des prisonniers de guerre<sup>259</sup>, pour distribuer de la nourriture, de vêtements et des cigarettes aux captifs dans les camps et détachements de travail<sup>260</sup>. Étant l'une des seules personnes autorisées à pouvoir y pénétrer, « elle a pu tenir au courant le Délégué [départemental du CCAPG]

---

<sup>254</sup> Croix-Rouge française, *Présence de la Croix-Rouge française*, op. cit., p. 245.

<sup>255</sup> MONSUEZ Jean-Jacques, « Les sections sanitaires automobiles féminines », *Revue historique des armées*, n°247, 2007, p. 3.

<sup>256</sup> MONSUEZ Jean-Jacques, « Les sections sanitaires automobiles féminines », op. cit., p. 13.

<sup>257</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne au cours de la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 8.

<sup>258</sup> ADIL 147 J 27 : Section sanitaire automobile féminine de la Croix-Rouge Française – Groupe de Tours, Cahier des déplacements de la SSA de Tours (1940-1941).

<sup>259</sup> ADIL 147 J 27 : Service des prisonniers de guerre – Le représentant en Indre-et-Loire, Général de Witkowski, délégué départemental du CCAPG, 30 mai 1942.

<sup>260</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne au cours de la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 11.

des besoins des *kommandos* », y compris pour ceux où les « visites officielles » sont proscrites<sup>261</sup>. Dans son témoignage, Elisabeth Lequesne indique également s'être rendu régulièrement à l'hôpital militaire de Tours, pour apporter un soutien au personnel médical qui soigne les prisonniers blessés ou malades<sup>262</sup>.

Par une lettre en date du 29 novembre 1940, qui lui est adressée, nous apprenons que les sections sanitaires automobiles féminines ne sont plus affiliées à la Croix-Rouge Française par décision en date du 12 novembre 1940. De ce fait, toutes les conductrices sont licenciées et priées de devoir restituer le matériel qui leur a été prêté dans le cadre de leur travail<sup>263</sup>. Pourtant, cela semble ne rien avoir changé à proprement parler à son activité, puisqu'elle poursuit ses missions pour la Direction du Service de santé et pour le Service des prisonniers de guerre jusqu'à fin 1941. Néanmoins, trois ordres de mission, en date du 24 mai et du 4 juin 1941 indiquent qu'elle est chargée de se rendre dans plusieurs détachements de travail « pour la Croix-Rouge Française »<sup>264</sup>. Cela peut supposer que l'affiliation des SSAF à la Croix-Rouge Française ait été rétablie à ces dates, ce que nous ne pouvons prouver faute de sources.

Toujours est-il qu'elle a conservé sa carte d'identité SSBM tout au long de ses deux années de service, comme cela est indiqué sur plusieurs laissez-passer, documents qui lui sont nécessaires pour passer la ligne de démarcation afin d'effectuer des missions en zone libre. D'ailleurs, pour l'ensemble de ses missions, elle porte sur son uniforme des SSAF un « brassard orné d'une croix-rouge »<sup>265</sup>, (voir photographie page suivante), qui lui permet d'accéder plus facilement aux camps de prisonniers contrairement aux médecins civils qui n'en possèdent pas.

---

<sup>261</sup> ADIL 147 J 27 : Service des prisonniers de guerre – Le représentant en Indre-et-Loire, Général de Witkowski, délégué départemental du CCAPG, 30 mai 1942.

<sup>262</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne durant la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 8.

<sup>263</sup> ADIL 147 J 27 : Lettre de la vice-présidente des sections sanitaires automobiles féminines adressée à Elisabeth Lequesne, 29 novembre 1940.

<sup>264</sup> ADIL 147 J 27 : Médecin-colonel Dalidet, Directeur du Service de santé de la 9<sup>e</sup> région (zone occupée), Ordres de mission d'Elisabeth Lequesne en date du 24 mai et du 4 juin 1941.

<sup>265</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne durant la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 7.

Illustration 3 - Photographie montrant Elisabeth Lequesne entourée de prisonniers de guerre coloniaux au camp de Tours (ADIL 147 J 28)



Ainsi, nous pouvons voir que la Croix-Rouge française, que ce soit en zone occupée, en zone libre ou dans les colonies, s'est largement investie pour assurer des envois de secours aux prisonniers coloniaux du *frontstalag* 181. Néanmoins, son aide n'aurait pu suffire sans la présence du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, organisme d'État, qui joue un rôle clé dans la prise en charge des prisonniers.

## 2.2. Le rôle capital du régime de Vichy

Parallèlement à l'aide apportée par la Croix-Rouge française, le gouvernement de Vichy prend lui aussi des mesures pour apporter une assistance aux prisonniers de guerre. Pour ce faire, il crée deux organismes d'État avec chacun un rôle précis : le Service diplomatique des prisonniers de guerre (SDPG) et la Direction du Service des prisonniers de guerre (DSPG), que nous avons présenté auparavant. Le rôle de cette dernière est de fournir les secours aux prisonniers de guerre par le ravitaillement des camps et l'envoi des colis individuels. Mais l'essentiel de son action est mené par le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre (CCAPG), placé sous sa tutelle.

### 2.2.1. Le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre

Créé le 22 juillet 1940 dans le but de « rechercher tout ce qui tend à améliorer le sort des prisonniers : alimentation, vêtements, correspondance, renseignements aux familles, etc. »<sup>266</sup>, le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre joue un rôle capital dans l'apport de secours aux prisonniers de guerre coloniaux. Par un arrêté en date du 19 novembre 1940, il est rattaché à la DSPG et chargé d'administrer toute la zone occupée. Au sein de ce comité, une Section outre-mer est créée avec « pour mission essentielle d'aider, d'encourager et de coordonner l'action des personnalités et groupements qui se proposent de venir en aide, dans les *frontstalags*, aux prisonniers de guerre originaires d'Algérie, des colonies, protectorats et pays sous mandat »<sup>267</sup>.

L'essentiel de l'aide fournie par le CCAPG consiste en l'envoi de colis individuels et de secours intellectuels et spirituels. Pour les envois individuels, le comité acquiert des marchandises, envoyées par la suite aux œuvres marraines qui se chargent de confectionner les colis et de les expédier vers les camps de prisonniers coloniaux. À titre d'exemple, sur la période avril-décembre 1941, « plus de 464 tonnes de denrées (sucre, riz, chocolat, pois chiches, dattes, figues, cigarettes) ont été réparties par colis individuels dans les *frontstalags* », par le biais de ces organisations<sup>268</sup>.

En plus de ces colis régulièrement envoyés, le CCAPG fait parvenir à chaque prisonnier au mois de décembre un colis de Noël. En effet, il a été décidé que pour cette période de fêtes, l'ensemble des prisonniers doit recevoir un supplément de nourriture et de denrées dans leurs colis. Ainsi, les « indigènes » reçoivent en plus des denrées habituelles, 250 g de chocolat, 2 paquets de cigarettes, 200 g de sucre ou de kola. Il leur est également fait cadeau d'un portrait du maréchal Pétain au dos

---

<sup>266</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 1.

<sup>267</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 21.

<sup>268</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 22.

duquel est « imprimé et traduit selon le cas, en arabe, en indochinois ou malgache : "Offert par le Maréchal à l'occasion de la fête de Noël, de l'Aïd el Kébir, ou du Têt" »<sup>269</sup>. Cet effort du comité tient au fait que toutes les fêtes religieuses sont respectées et célébrées au sein des camps. Il s'avère que dans ce cas précis, l'Aïd el-Kébir, principale fête musulmane célébrant la fin du pèlerinage à La Mecque, tombe en 1941 à la même période que Noël. La fête du Têt, nouvel an vietnamien, est célébrée au mois de janvier ou février selon les années. Cette proximité entre les dates des célébrations est la raison pour laquelle les colis ont été envoyés simultanément à l'ensemble des prisonniers coloniaux quelle que soit leur appartenance religieuse.

Pour permettre ces envois de colis, le comité dispose d'un magasin central à Paris, dans les dépendances de l'Hôtel des Invalides, « où sont entreposées les denrées destinées aux comités de la région parisienne »<sup>270</sup>. 80 personnes y travaillent chaque jour principalement pour la manutention et le gardiennage. Les marchandises servent à approvisionner en nourriture et cigarettes, outre les 100 comités locaux du département de la Seine et la Croix-Rouge française, les œuvres marraines qui portent assistance aux prisonniers coloniaux. Celles-ci, hormis le Comité Vézia basé à Bordeaux, ont en effet toute leur siège à Paris.

Mais l'assistance matérielle aux prisonniers coloniaux ne s'arrête pas uniquement aux envois de colis. Le comité consacre une partie de son activité à l'envoi de secours intellectuels et spirituels, grâce à la Section Bibliothèques et Jeux. Les délégués de la YMCA indiquent dans leur rapport de visite qu'une partie des livres de la bibliothèque du *frontstalag* 181 est un « don du Comité central d'assistance de Paris »<sup>271</sup>. Il est également probable qu'une grande partie des jeux, articles de sport et instruments de musique, à la disposition des prisonniers du camp, aient été envoyées par le CCAPG. La Section Bibliothèque et Jeux dispose d'un local à part pour entreposer l'ensemble des objets expédiés vers les camps de prisonniers. Afin de pouvoir assurer les envois de secours quotidiens, la section s'appuie sur une équipe de 21 salariés, dont « deux bibliothécaires diplômés, douze secrétaires et dactylographes, sept manutentionnaires »<sup>272</sup>, ainsi que sur le soutien d'une centaine de bénévoles qui se relaient tous les jours.

Pour connaître les besoins en matériel destiné aux activités intellectuelles et spirituelles, le personnel de cette section se base sur les demandes faites par les délégués départementaux et sous-délégués d'outre-mer, les conductrices de la Croix-Rouge française, les œuvres marraines et les

---

<sup>269</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 14.

<sup>270</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 9-10.

<sup>271</sup> AN F/9/2351 : YMCA – Aide aux prisonniers de guerre, Rapport sur la visite des camps de prisonniers en France occupée, 20-28 janvier 1941.

<sup>272</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 16.

prisonniers eux-mêmes. Face aux nombreuses demandes qui arrivent « de tous côtés » et « en ordre dispersé », le général Andlauer envoie une circulaire aux délégués départementaux, destinée à permettre une meilleure organisation<sup>273</sup>. Il les informe que pour faciliter le travail de la Section Bibliothèque et Jeux, lorsque cela est possible les objets doivent être achetés sur place, grâce aux fonds mis à leur disposition par les préfets ou le CCAPG. Dans le cas où il est impossible de trouver certains objets dans le département, les demandes doivent être adressées au délégué départemental avec diverses informations pour renseigner les envois, tel que les effectifs et les origines des prisonniers, leur niveau en lecture du français par exemple. Ces mesures sont destinées à faciliter la coordination et la logistique entre les différents acteurs qui souhaitent répondre aux besoins intellectuels et moraux des captifs « indigènes ».

Le comité, qui compte 260 salariés au total est aussi chargé de « coordonner, animer et encourager les divers groupements, associations et personnalités diverses qui se proposent, par leur activité, de venir en aide aux prisonniers de guerre »<sup>274</sup>. Pour ce faire, il s'appuie sur 12 000 comités locaux répartis dans tous les départements de la zone nord pour mener à bien sa mission, similaire à celle effectuée par la Croix-Rouge française en zone sud.

Dans les départements aussi, le CCAPG coordonne son action par l'intermédiaire des délégués départementaux, des délégués-adjoints et des sous-délégués d'outre-mer, « spécialement chargés de l'assistance des prisonniers indigènes internés dans leur département »<sup>275</sup>. Ces personnes sont souvent issues d'« organisations bénévoles et demi-publiques telles que le Secours national<sup>276</sup>, la Famille du prisonnier et le Commissariat général aux prisonniers de guerre<sup>277</sup> »<sup>278</sup>. Dans le cas du Maine-et-Loire, au 20 septembre 1941, le délégué départemental et représentant du Service des prisonniers de guerre à Angers est Pierre Poisson<sup>279</sup>, le délégué-adjoint à Saumur est M. Fillol, tandis que le sous-délégué d'outre-mer est Mme Fort, habitante de Bagneux<sup>280</sup>. Hormis M. Poisson, pour lequel nous ne disposons pas d'informations sur la profession ou le rattachement à une société de secours, nous savons que les deux autres travaillent au contact des « indigènes » du camp de

---

<sup>273</sup> AN F/9/2351 : Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, Section d'Outre-mer – Bibliothèque et Jeux, Circulaire à messieurs les délégués départementaux, 21 octobre 1941.

<sup>274</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 1.

<sup>275</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 22.

<sup>276</sup> Le Secours national est une organisation d'entraide créée en 1914 et relancée en 1939, qui détient le monopole de la collecte privée de fonds sous le régime de Vichy.

<sup>277</sup> La Famille du prisonnier est une œuvre de bienfaisance créée pour venir en aide aux familles de prisonniers de guerre. Le Commissariat général aux prisonniers de guerre rapatriés et aux familles de prisonniers de guerre est un organisme d'État qui a pour rôle de prendre en charge le rapatriement des prisonniers, après leur démobilisation.

<sup>278</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 318.

<sup>279</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre, Registre des réunions du comité (1941-1944).

<sup>280</sup> AN F/9/2351 : Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, Liste des délégués, délégués-adjoints et sous-délégués à la date du 20 septembre 1941.

Saumur. M. Fillol n'est autre que le président du Comité de Saumur de la Croix-Rouge française<sup>281</sup> et Mme Fort en est également membre<sup>282</sup>.

Il est à noter que le rapport d'activité de la Croix-Rouge de Saumur en faveur des prisonniers coloniaux du *frontstalag* 181 indique l'existence d'un comité départemental du CCAPG, qui se constitue en septembre 1940, dont le siège est au Palais de justice d'Angers<sup>283</sup>. Celui-ci fournit aux membres de la Croix-Rouge diverses denrées : « chocolat, sucre, confiture, cacao, riz, savon, poivre rouge », ainsi que des « bons de déblocage » pour ravitailler la cantine du camp<sup>284</sup>.

Un comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre est aussi créé à Saumur le 28 mars 1941<sup>285</sup>. Celui-ci, présidé par M. Drouart, maire de la ville, est installé dans les locaux de la Croix-Rouge, place Dupetit-Thouars (aussi appelé place de la Poste). En tant que comité local, il dépend directement du comité départemental du CCAPG, dirigé par M. Poisson<sup>286</sup>. Son activité principale consiste à fournir des colis aux prisonniers saumurois détenus en Allemagne et à collecter des livres afin de les envoyer au siège du CCAPG à Paris, où ils seront ensuite expédiés vers les *stalags* et les *oflags*<sup>287</sup>. Néanmoins, il apporte son concours au service de l'abbé Deveau de la Croix-Rouge, qui ravitailler le *frontstalag* 181<sup>288</sup>. Des données chiffrées permettent de connaître les quantités de marchandises et de colis envoyés par ce comité aux prisonniers originaires de l'arrondissement de Saumur détenus en territoire allemand, mais nous ne disposons d'aucune statistique précise sur l'aide apportée aux prisonniers de guerre coloniaux du camp installé dans l'ancienne École de Cavalerie.

En Indre-et-Loire également, où se concentre l'essentiel des détachements de travail, un comité départemental du CCAPG se forme à Tours, avec à sa tête le général de Witkowski, délégué départemental, qui est en outre le représentant du Service des prisonniers de guerre<sup>289</sup>. Il fournit « des vêtements et des vivres, des cigarettes, des médicaments » et dans de rares cas des friandises (biscuits, chocolat) aux captifs du *frontstalag* 181 de Tours et des *arbeits kommandos* du département<sup>290</sup>. Les membres de ce comité se chargent aussi en décembre 1941 de confectionner

---

<sup>281</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 10.

<sup>282</sup> MARNOT René, Colonel Rémy (préface), *Ma ville sous la botte*, Paris, Rolland, 1947, p. 26.

<sup>283</sup> AMS 255 W 289 : Lettre du directeur général du Comité départemental d'aide aux prisonniers de guerre du Maine-et-Loire au maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, 2 octobre 1940.

<sup>284</sup> ADML 97 W 38 : Croix-Rouge française – Comité de Saumur, Activités de la Croix-Rouge française au camp de prisonniers indigènes de juillet 1940 au 24 janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>285</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre, Registre des réunions – Réunion du 21 avril 1941.

<sup>286</sup> AMS 15 Z 58 : *La dépêche du Centre*, 17 décembre 1941.

<sup>287</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre, Registre des réunions – Réunion du 16 mai 1941.

<sup>288</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre, Registre des réunions – Réunion du 24 février 1942.

<sup>289</sup> ADIL 147 J 27 : Service des prisonniers de guerre – Le représentant en Indre-et-Loire, Note du général de Witkowski, délégué départemental du CCAPG, en date du 30 juillet 1942.

<sup>290</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne au cours de la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 11.

Les archives privées d'Elisabeth Lequesne évoquent le *frontstalag* 181 de Tours, alors que celui-ci est censé n'être simplement qu'un détachement de travail dépendant du *frontstalag* 181 de Saumur.

des colis de Noël aux prisonniers coloniaux<sup>291</sup>. Tous ces secours sont ensuite distribués par Elisabeth Lequesne, autorisé par son statut à pénétrer dans les camps et détachements de travail<sup>292</sup>.

Globalement, toutes les organisations, œuvres ou institutions apportant une aide aux prisonniers de guerre coloniaux, qu'elles soient publiques ou privées, travaillent en coordination avec le CCAPG. Ainsi, tous les mois, une réunion de la Section Outre-mer est organisée sous la présidence du général Andlauer, directeur du comité, avec les principaux acteurs qui participent à améliorer les conditions de détention des « indigènes ». Les représentants du CCAPG et des associations marraines sont bien évidemment présents, mais aussi « l'ambassade Scapini, le ministère des Colonies, le service de santé, le service de la main d'œuvre indigène, la Croix-Rouge française, l'YMCA, le Centre national d'informations sur les prisonniers de guerre, les maisons d'accueil, les missions catholiques et la mosquée de Paris »<sup>293</sup>. Cette coordination est nécessaire car les œuvres marraines constituent l'intermédiaire entre le CCAPG et les camps de prisonniers.

### 2.2.2. Les œuvres marraines

Aussi appelées associations marraines ou organisations bénévoles, les œuvres marraines sont fortement mobilisées pour les envois de secours destinés aux prisonniers coloniaux, en assurant notamment l'essentiel des envois de colis individuels.

Ces associations sont créées pour faciliter le travail de la Section Outre-mer, du fait des différences ethniques, religieuses et d'origine des prisonniers des *frontstalags*. Intermédiaire entre le CCAPG et les prisonniers, elles « ont de par leurs statuts à assurer la protection et l'assistance aux indigènes pendant leur séjour dans la métropole et à remplacer la famille absente »<sup>294</sup>. Plusieurs dizaines d'organisations en zone occupée, en zone libre et dans les colonies sont ainsi apparues pour apporter une aide aux captifs, dont neuf principales, reconnues comme associations marraines : les Amitiés africaines, le Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre, le Comité d'aide aux Guadeloupéens, Guyanais et Océaniens, le Comité d'assistance aux troupes noires, le Comité de l'Afrique du Nord, le Comité d'assistance aux prisonniers de l'AOF (Afrique Occidentale Française), l'Union nationale des anciens coloniaux et Français d'outre-mer, le Centre d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole, le Comité d'aide et d'assistance aux militaires martiniquais<sup>295</sup>.

---

<sup>291</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne au cours de la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 17.

<sup>292</sup> *Idem*, p. 11.

<sup>293</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>294</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 21.

<sup>295</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 21-22.

L'action de ces associations consiste avant tout à fournir « des secours collectifs et individuels, tels que des colis, des envois de vêtements d'hiver et de chaussures, mais aussi de livres, de jeux ou d'instruments de musique »<sup>296</sup>. Des objets de culte sont aussi envoyés. L'ensemble de ces secours sont issus de collectes menées par le Secours national en métropole et dans les colonies<sup>297</sup>. En effet, un accord est convenu entre le CCAPG et le Secours national pour le « partage du produit des appels à la générosité publique effectués sur le plan national »<sup>298</sup>. En d'autres termes, les objets et denrées alimentaires que le comité fournit aux œuvres marraines sont collectés au préalable par le Secours national, qui effectue ensuite une répartition des dons.

Les colis individuels sont massivement utilisés par les organisations bénévoles, bien qu'ils soient plus coûteux à préparer, pour la simple raison qu'ils sont « destinés à être une manifestation tangible d'un lien moral de caractère familial »<sup>299</sup>. Du fait de la quasi-absence de contacts entre les prisonniers et leurs proches dans les colonies, « l'aide aux coloniaux doit remplacer dans une certaine mesure la famille absente »<sup>300</sup>. De ce fait, les envois individuels constituent la principale activité des œuvres marraines, qui en confectionnent et en expédient tous les mois plusieurs milliers vers les *frontstalags*, *arbeits kommandos* et hôpitaux où les « indigènes » sont soignés.

Armelle Mabon donne quelques chiffres qui permettent de comprendre l'ampleur que représentent les expéditions de colis individuels :

« En septembre 1941 ont été expédiés 14 000 colis par les troupes noires, 17 110 par le Comité algérien, 12 000 par les Amitiés africaines, 1 600 par le Centre de l'entraide (concernant les Indochinois et les Malgaches), 800 pour les comités d'assistance aux Martiniquais et Guadeloupéens et 415 par l'Union nationale des coloniaux<sup>301</sup>. »

De 45 925 au total en septembre 1941, le nombre de colis passe à 46 915 le mois suivant, pour atteindre 66 340 en décembre 1941. Les prisonniers nord-africains, à qui sont destinés la majorité des colis puisqu'ils constituent le contingent le plus important, ont reçu au total pas moins de 103 554 colis au 15 octobre 1941<sup>302</sup>.

Concernant le *frontstalag* 181, nous disposons d'informations qui nous permettent de confirmer que le Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre, le Comité d'assistance aux troupes noires et le Centre d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole ont

---

<sup>296</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers : les prisonniers de guerre coloniaux et les organisations caritatives sous Vichy, 1940-1942 », PATHÉ Anne-Marie et THÉOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XX<sup>e</sup> siècle : Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Ministère de la Défense/Armand Colin, 2012, p. 243.

<sup>297</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 316.

<sup>298</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 35.

<sup>299</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers... », *op. cit.*, p. 244.

<sup>300</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers... », *op. cit.*, *Ibid.*

<sup>301</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>302</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, *Ibid.*

envoyé des colis individuels aux « indigènes » détenus à Saumur et dans les détachements de travail. En revanche, nous n'avons pas connaissance d'envois individuels de la part d'autres comités, car il n'en est pas fait mention dans les documents d'archives consultés. Les prisonniers de ce camp étant originaires de l'ensemble de l'empire colonial français, il est probable que certains d'entre eux ont reçu des colis par le biais d'autres œuvres marraines, mais cela ne reste qu'une hypothèse. Nous disposons par exemple de documents du Comité d'aide et d'assistance aux militaires martiniquais relatifs à une mise en congé de captivité pour deux prisonniers détenus à Saumur<sup>303</sup>, mais rien ne permet de savoir si ceux-ci reçoivent régulièrement des colis.

Plusieurs relevés des colis individuels expédiés par le Comité algérien, créé par l'amiral Abrial dans le but de fournir « une aide matérielle et morale à tous les prisonniers de guerre musulmans d'origine algérienne »<sup>304</sup>, permettent de connaître le nombre de colis envoyés au *frontstalag* 181 et dans les *arbeits kommandos* qui lui sont rattachés, que nous avons regroupés dans le tableau suivant.

*Tableau 1 - Colis expédiés par le Comité algérien à destination des prisonniers nord-africains du frontstalag 181 et des arbets kommandos qui en dépendent*

Date d'expédition	Camp de destination	Nombre de colis	Désignation des destinataires	Transporteur
26 juin 1941	Tours	65	Algériens	PTT
7 juillet 1941	Tours	100	Marocains-Tunisiens	SPG
18 juillet 1941	Tours	6	Algériens	PTT
21 juillet 1941	Saumur	637	Algériens	PTT
5 août 1941	Hôpital mixte de Saumur	19	Algériens	PTT
5 août 1941	Camp du Ruchard	100	Algériens	SPG
5 août 1941	Camp du Ruchard	50	Tunisiens	SPG
5 août 1941	Camp du Ruchard	50	Marocains	SPG
30 août 1941	Saumur-Luçon-Chartres-Quimper	85	Algériens	PTT

Comme nous pouvons le voir à travers ce tableau, ce sont au total plus de 1 000 colis qui sont acheminés vers les lieux où se trouvent des prisonniers nord-africains dépendant du *frontstalag* 181 entre juin et août 1941. Ces colis, d'un poids total d'un kg, se composent de 250 g de couscous, 250 g de sucre, 200 g de pois chiches, une barre de chocolat, un paquet de cigarettes et un morceau de pain d'épices<sup>305</sup>.

<sup>303</sup> AN F/9/2351 : Lettres du président du Comité d'aide et d'assistance aux militaires martiniquais au général Andlauer, Président de la Section d'Outre-mer, 11 et 12 décembre 1941.

<sup>304</sup> Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy) – Bureau d'études juridiques et de documentation générale, *Informations générales*, N°46 (15 juillet 1941). L'amiral Abrial, officier de marine français, est alors gouverneur général de l'Algérie.

<sup>305</sup> Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy) – Bureau d'études juridiques et de documentation générale, *Informations générales*, N°46 (15 juillet 1941), p. 108.

Au-delà des chiffres, ces documents font ressortir certains éléments. On remarque que plusieurs centaines de colis sont expédiés vers les commandos de Tours et du Ruchard, ce qui n'est pas étonnant puisqu'ils font partie des trois plus importants autour du camp de Saumur. En revanche, dans ces listes, il n'est pas fait mention de colis envoyés vers les autres commandos, alors même que dans chacun d'entre eux (excepté celui d'Angers), on compte au moins une dizaine de nord-africains. Cela laisse à penser que ces prisonniers sont dépourvus de colis. Il est possible que pour simplifier les expéditions, les colis soient regroupés vers les détachements de travail les plus importants, puis répartis vers les autres à proximité. En s'intéressant à la localisation des commandos, on se rend compte que la plupart sont proches de Tours et du camp du Ruchard. Cette hypothèse est probable car le nombre de colis envoyés à la caserne de Tours et les effectifs de prisonniers ne correspondent pas. En effet, 100 colis destinés aux Marocains et Tunisiens sont envoyés le 7 juillet, tandis que lors de sa visite le 15 juillet, René Scapini dénombre uniquement 6 Tunisiens et 3 Marocains. Ne disposant pas des effectifs du camp du Ruchard<sup>306</sup>, il nous est impossible de faire une comparaison avec l'exemple de Tours, donc nous ne pouvons en aucun cas affirmer qu'il s'agit d'une certitude. Cela d'autant plus, que ce sont en principe les délégués départementaux et sous-délégués d'outre-mer qui reçoivent les colis et effectuent la répartition dans les camps et détachements de travail<sup>307</sup>.

D'autres relevés émanant du Centre d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole nous donnent des chiffres relatifs au nombre de colis envoyés aux Malgaches et aux Indochinois du camp de Saumur pour Noël et la fête du Têt. 12 colis destinés aux prisonniers malgaches sont expédiés le 8 décembre 1941 (Annexe 3)<sup>308</sup>. Ces colis contiennent différents types de denrées dans des quantités variables : pain d'épices, sucre, riz, chocolat, cigarettes, pâté, dattes, biscuits, chocolat en poudre. Il existe trois types de compositions de colis et dans certains d'entre eux, les prisonniers peuvent avoir droit à un objet, tel qu'un miroir, un crayon, un rasoir, une éponge ou un peigne. Pour ce qui est des Indochinois, qui s'apprêtent à célébrer le nouvel an vietnamien, 62 colis leur sont envoyés à cette même période (Annexe 4)<sup>309</sup>. Les denrées contenues dans ces colis sont sensiblement les mêmes que pour les Malgaches : riz, sucre, dattes, figues, chocolat, cigarettes, biscuits. Tous ces colis contiennent également une carte postale avec le portrait du maréchal Pétain, avec au verso « la traduction en langue malgache ou indochinoise de la phrase suivante : "Offert par le maréchal Pétain à l'occasion de la fête de Noël (ou de la fête du Têt)" »<sup>310</sup>. Ces colis spécifiques

---

<sup>306</sup> Les rapports de visite des *arbeitskommandos* de Chanceaux et du camp du Ruchard ne figurent pas dans la pochette contenant les autres rapports.

<sup>307</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>308</sup> AN F/9/2965 : Centre d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole – État détaillé des colis envoyés pour Noël aux prisonniers malgaches, 20 décembre 1941.

<sup>309</sup> AN F/9/2965 : Centre d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole – État approximatif des colis qui seront envoyés aux prisonniers indochinois pour la fête du Têt, 22 décembre 1941.

<sup>310</sup> AN F/9/2965 : Lettre de M. Mesean, secrétaire général du comité d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole, à M. Salies, administrateur des colonies, 22 décembre 1941.

sont également envoyés aux musulmans à l'occasion de l'Aïd el-Kébir, avec une traduction de la même phrase en arabe<sup>311</sup>. Nous n'avons pas trouvé d'exemple de ce type pour le *frontstalag* 181.

Les Sénégalais, prisonniers originaires d'Afrique Occidentale Française, reçoivent quant à eux un colis individuel par mois de la part du Comité d'assistance aux troupes noires. Là encore, les expéditions de colis se multiplient dans la seconde moitié de l'année de l'année 1941. De 8 148 pour les mois de juin et juillet<sup>312</sup>, le nombre d'envois individuels passe à 18 000 en décembre de la même année<sup>313</sup>. La composition des colis, relativement semblable à celle des autres œuvres, change tous les deux-trois mois, avec également un colis spécial pour la période de Noël, contenant une photographie du maréchal. Nous n'avons pas de statistiques concernant le nombre de colis envoyés aux Sénégalais du *frontstalag* 181 et des commandos de travail. Toutefois, plusieurs lettres de prisonniers noirs africains détenus à Saumur, Tours et au camp du Ruchard, adressées au président du Comité d'assistance aux troupes noires permettent de savoir que ceux-ci reçoivent des colis de la part de ce comité. Tous le remercient de leur avoir envoyé un colis et certains indiquent même dans la lettre ce qu'ils souhaitent recevoir dans leur prochain colis. Le tirailleur Jules Gouékécé, captif au camp de Saumur, indique ainsi dans sa lettre :

« Dans le prochain colis, vous m'enverrez de sardine et suffisamment de riz. C'est lui qui est ma principale nourriture en Afrique ou en France<sup>314</sup>. »

Un autre, prénommé Morlaye Kamaro, termine sa lettre en écrivant ceci :

« Maintenant je vous demande 1 pair de chaussette du riz du cous-cous des cigarettes et un calot recevez mes meilleurs respects votre soldat<sup>315</sup>. »

Un groupe de quatre tirailleurs, prisonniers à la caserne militaire de Tours, réclament quant à eux des chaussettes (Annexe 5)<sup>316</sup>.

Parallèlement aux colis individuels, le comité envoie régulièrement des secours collectifs dans les *frontstalags*, notamment du sucre, du riz et des pois chiches, à raison de plusieurs centaines de kilos pour chaque camp. Le *frontstalag* 181 ne figure pas dans la liste des camps qui ont reçu ces stocks de denrées alimentaires. À l'inverse, il est possible que l'hôpital mixte de Saumur en ait bénéficié. Il est en effet indiqué dans cette liste que 4 800 paquets de cigarettes, 153 kg de sucre, 238 kg de riz, 22.5 kg de pois chiches et 167.5 kg de biscuits ont été envoyés dans les hôpitaux. Des lainages

<sup>311</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 14.

<sup>312</sup> AN F/9/2965 : Notice sur l'action du Comité d'assistance aux troupes noires, 17 décembre 1941, p. 2.

<sup>313</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 23.

<sup>314</sup> AN F/9/2965 : Lettre du tirailleur Gouékécé Jules à Monsieur le président du Comité d'assistance aux troupes noires, n. d.

<sup>315</sup> AN F/9/2965 : Lettre du tirailleur Morlaye Kamaro à Monsieur le président du Comité d'assistance aux troupes noires, n. d.

<sup>316</sup> AN F/9/2965 : Lettre des tirailleurs Samba Diop, Baukari Yéro, Homo Youssoufa, N'baye N'diaye, à Monsieur le président du Comité d'assistance aux troupes noires, 19 juin 1941.

(chandails, chaussettes, gants, cache-nez) sont également envoyés l'hiver « aux prisonniers noirs en traitement dans les hôpitaux et aux nécessiteux internés dans les camps »<sup>317</sup>. Les prisonniers reçoivent aussi des secours intellectuels, tel que des colis de jeux et d'instruments de musique<sup>318</sup>, pour leur offrir des distractions durant leur période de captivité.

Toutes les informations dont nous disposons sur les œuvres marraines ayant envoyé des colis aux « indigènes » du *frontstalag* 181 ou des *arbeitskommandos* qui lui sont rattachés, laissent à penser que les envois de colis n'ont débuté qu'en mai/juin 1941. Il n'est mentionné dans aucun document d'archives que nous avons consultés que des paquets destinés aux prisonniers de guerre coloniaux ont pu être envoyés antérieurement à cette date.

Nous pouvons noter également les efforts fournis par la Fraternité de guerre, œuvre d'entraide franco-marocaine basée à Rabat et créée par Madame Noguès, épouse du Résident général du Maroc. Ne dépendant pas du CCAPG, il ne s'agit pas à proprement parler d'une œuvre marraine, mais son action menée en faveur des prisonniers Marocains est comparable à celle des autres associations que nous avons évoquées. À partir « des dons des indigènes marocains au Secours national »<sup>319</sup>, qui constituent l'essentiel de ses ressources financières, la Fraternité de guerre expédie chaque mois des colis individuels de 5 kg, des envois collectifs, ainsi que des lainages vers les *frontstalags*. À titre indicatif, 647 217 tonnes de colis, ce qui représente 129 443 colis, et 322 069 tonnes de secours collectifs ont été envoyés aux Marocains, entre le 8 août 1940 et le 31 décembre 1941, ce qui est relativement considérable. 125 517 lainages ont également été distribués durant cette même période, à la fois dans les *frontstalags* et dans les *stalags* pour les Français du Maroc. Deux rapports d'inspection du camp de Saumur nous indiquent que les Marocains qui y sont détenus reçoivent chaque mois des colis de la part de cette association<sup>320</sup>. En revanche, nous ne savons pas si des secours collectifs provenant de cette œuvre y ont été reçus.

Ainsi, après avoir fait un descriptif des actions menées par les œuvres marraines en faveur des « indigènes » dépendant du *frontstalag* 181, nous pouvons affirmer assez aisément qu'elles ont apporté une aide précieuse à ces captifs. Du fait de lacunes en termes d'archives, il nous est impossible de savoir si les envois de colis ont été réguliers et si chaque prisonnier en reçoit bien un chaque mois. Ce qui est certain c'est que ces associations ont fourni une aide non négligeable, qui complète celle de la Croix-Rouge française, et qui a été sans nul doute bénéfique pour adoucir le sort des prisonniers.

---

<sup>317</sup> AN F/9/2965 : Notice sur l'action du Comité d'assistance aux troupes noires, 17 décembre 1941, p. 6.

<sup>318</sup> AN F/9/2965 : Notice sur l'action du Comité d'assistance aux troupes noires, 17 décembre 1941, p. 4-5.

<sup>319</sup> AN F/9/2965 : Note pour Monsieur le Chef de cabinet au sujet de la visite faite à Madame la générale Noguès, présidente de la Fraternité de guerre du Maroc, par le Lieutenant d'Andre, chef du 6<sup>e</sup> bureau, 27 juillet 1942, p. 1.

<sup>320</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstalag 181 – Rapport de visite, 30 mai 1941. AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 11.

Le nombre d'acteurs mobilisés et de secours envoyés au *frontstalag* 181 nous permettent de bien comprendre l'importance de l'assistance alimentaire et matérielle pour l'amélioration des conditions de détention. Cependant, il est à noter que les sources sur lesquelles nous nous sommes basées pour notre sujet ne nous donnent qu'une vision partielle de ce qui a été fait en faveur des prisonniers coloniaux. À titre d'exemple, l'absence de rapports d'inspection pour l'année 1940 fait que nous ne pouvons pas établir de comparaisons entre les premiers mois d'ouverture du camp et sa fermeture en janvier 1942. Il est bien évident que les diverses organisations impliquées pour apporter une aide aux « indigènes » cherchent à se valoriser en mettant en avant les réussites de leurs actions.

### 3. Les moyens mis en œuvre

Il est bien évident que ces envois de secours destinés aux « indigènes » ont nécessité des ressources logistiques assez conséquentes, aussi bien en zone libre et en zone occupée que dans l'empire colonial français. Une grande partie des denrées alimentaires fournies aux prisonniers coloniaux provient des territoires d'outre-mer. Il a donc fallu acheminer ces marchandises d'Indochine, d'Afrique et de Madagascar jusqu'aux *frontstalags*, ce qui a mobilisé divers moyens de transport, ce que nous allons démontrer dans cette partie. Il faut aussi rappeler que cette aide humanitaire a un coût, du fait des opérations nécessaires à l'achat, à la confection et à l'envoi des secours. Nous allons ainsi tenter de comprendre comment fonctionne le financement des organisations qui portent assistance, peu ou prou, aux captifs coloniaux.

#### 3.1. L'acheminement des secours par voie maritime entre la métropole et les colonies

Tout d'abord, il faut savoir que, du fait de leur origine, les prisonniers coloniaux reçoivent en priorité les secours envoyés depuis l'Afrique du Nord, l'AOF ou le Levant<sup>321</sup>. D'ailleurs, l'essentiel des secours envoyés aux prisonniers de guerre alliés provient d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et des empires coloniaux des différents belligérants, comme le souligne François Bugnion :

« Étant donné la pénurie qui régnait sur le continent européen – y compris dans les pays neutres – les denrées nécessaires à l'approvisionnement des captifs devaient être importées d'outre-mer<sup>322</sup>. »

Ainsi, pour permettre leur acheminement entre les colonies et la France métropolitaine, le CICR, la Croix-Rouge française et les œuvres marraines s'appuient sur le transport maritime.

Du fait du peu de sources dont nous disposons et du manque de documentation sur le sujet, il est certain que cette étude va être assez incomplète. La question du transport maritime durant la Seconde Guerre mondiale semble avoir été relativement peu étudiée par les historiens, du fait d'une baisse des échanges, qui entraîne un ralentissement du trafic. Cependant, malgré le peu d'informations dont nous avons à notre disposition, nous avons cherché à en comprendre le fonctionnement.

Le CICR, par son statut, affrète puis acquiert durant la guerre des navires de haute mer, portant les signes de la Croix-Rouge, qui sont de ce fait protégés et non soumis au blocus anglais<sup>323</sup>. Ainsi en 1941, six cargos du comité relevant de puissances neutres (Suède, Portugal, Espagne) et

---

<sup>321</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 271.

<sup>322</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge...*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>323</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 138-139.

transportant des marchandises uniquement destinées aux prisonniers de guerre et internés civils, transitent par la Méditerranée pour acheminer les secours venant d'outre-mer<sup>324</sup>.

Du fait du blocus, des négociations sont entreprises tout au long de la guerre entre le CICR et le *Ministry of Economic Warfare* pour permettre ces envois de secours par voie maritime. Les Autorités anglaises autorisent la libre circulation des navires du CICR, à la condition que l'équipage détienne un sauf-conduit qu'elles seules sont autorisées à délivrer<sup>325</sup>. Toutefois, une partie des marchandises destinées aux prisonniers de guerre alliés sont acheminées par des bateaux de puissances neutres ou belligérantes et qui, ne portant pas l'emblème de la Croix-Rouge, ne disposent d'aucune protection. C'est pourquoi les gouvernements des pays à qui appartiennent ces bâtiments doivent nécessairement faire des demandes de sauf-conduits au CICR, seul à pouvoir négocier avec le gouvernement anglais<sup>326</sup>. À partir du moment où ils possèdent ce document, les navires sont normalement protégés, mais leur sécurité est surtout garantie par le bon respect des règles de navigation qui leur sont imposées<sup>327</sup>.

Dans le cas de la France, les envois des organismes du gouvernement, de la Croix-Rouge de Vichy, des Croix-Rouge et autres œuvres basées en Afrique du Nord, se révèlent insuffisants pour répondre aux besoins de l'ensemble des prisonniers de l'armée française, notamment en Allemagne. Ainsi, le gouvernement de Vichy décide d'avoir recours aux marchandises venant d'outre-mer, tel que le sucre ou le cacao qui proviennent d'Amérique du Sud principalement. Celles-ci sont déchargées à Lisbonne, le Portugal étant un pays neutre. À l'hiver 1940-1941, le gouvernement espagnol décide d'« interdire sur son réseau le transit des marchandises provenant du Portugal »<sup>328</sup>, ce qui oblige le CICR à trouvé une solution de recours. Une liaison maritime reliant Lisbonne à Marseille est donc mise en place, avec l'ouverture d'un entrepôt et l'installation d'une délégation permanente du CICR dans la cité phocéenne<sup>329</sup>. La Croix-Rouge française a envisagé d'affréter des navires pour faire transiter les marchandises jusqu'à la zone libre, mais sans succès.

Toutefois, du fait de la collaboration entre Vichy et le Troisième Reich, les Autorités anglaises ne souhaitent pas que les Allemands s'approprient ces quantités considérables de vivre<sup>330</sup>, le CICR se retrouve donc forcé de trouver une solution pour permettre ces envois :

« Le CICR devait ainsi, dans chaque cas, recommencer de longues et difficiles négociations afin d'obtenir des navicerts et des landcerts pour des achats déterminés de la Croix-Rouge française

---

<sup>324</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Secours aux prisonniers de guerre...*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>325</sup> BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge...*, *op. cit.*, p. 206.

<sup>326</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 140-141.

<sup>327</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 143.

<sup>328</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 166.

<sup>329</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 42.

<sup>330</sup> Le gouvernement de Vichy, collaborant avec les Autorités allemandes, se retrouve à partir de 1940 soumis au blocus imposé par l'Angleterre, qui cherche à limiter le trafic de marchandises avec la zone libre, par crainte que cela puisse alimenter l'économie allemande.

ou d'un organe gouvernemental français, ainsi que pour les marchandises qu'il achetait lui-même avec les fonds mis à sa disposition<sup>331</sup>. »

Nous comprenons donc que ce comité a joué un rôle important pour permettre au gouvernement français d'obtenir les envois d'outre-mer, destinés principalement aux prisonniers de guerre en Allemagne.

Parallèlement à l'action mené par le CICR, les œuvres marraines et les Croix-Rouge d'Afrique du Nord vont également s'appuyer sur le transport maritime pour acheminer les vivres destinés aux indigènes.

Plusieurs étiquettes de colis volés nous renseignent sur la compagnie maritime qui effectue le transport des colis, destinés aux « indigènes » du *frontstalag* 181 entre les départements d'Algérie, les protectorats du Maroc et de Tunisie, et la France. Deux colis expédiés par la Croix-Rouge d'Alger aux prisonniers Souane Tayb, matricule 821, et Zerkad Barad, matricule 18055, portent une étiquette de transport de la Compagnie générale transatlantique<sup>332</sup>.

La Compagnie générale transatlantique est, à cette époque, une des plus grandes compagnies maritimes au monde. Nationalisée en 1933, elle dispose d'une flotte de plusieurs dizaines de cargos, qui lui permet d'effectuer des liaisons régulières entre la France et les Amériques. D'autres lignes desservent également plusieurs territoires de l'empire colonial français, en particulier l'Afrique du Nord, principalement grâce à la ligne Alger-Marseille qui existe depuis 1871<sup>333</sup>. L'entrée en guerre de la France et de la Grande-Bretagne entraînent un arrêt du trafic sur l'Atlantique, du fait de la mise en place d'un blocus visant à affaiblir économiquement l'Allemagne nazie. De ce fait, l'activité de la compagnie se retrouve limitée à des liaisons entre l'Afrique du Nord et la métropole<sup>334</sup>. Il est très probable que les colis aient transité par Marseille, port par où passent l'essentiel des marchandises en provenance des colonies françaises<sup>335</sup>.

Un document de cette compagnie, relatif à la bonne réception des colis expédiés par le Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre<sup>336</sup>, nous prouve également qu'elle est en contact avec cette œuvre marraine. Nous savons par ailleurs que le président du comité de patronage du Comité algérien n'est autre que Henri Cangardel, président-directeur de la Compagnie générale

---

<sup>331</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 42.

<sup>332</sup> ADML 97 W 38 : Lettre du Capitaine Heymach, chef du service III du *frontstalag* 181, à Monsieur le Commissaire de police de la Ville de Saumur au sujet de vols de paquets destinés à des prisonniers, 7 août 1941.

<sup>333</sup> BARBANCE Marthe, VERCEL Roger (préface), *Histoire de la Compagnie générale transatlantique : un siècle d'exploitation maritime*, Paris, Arts et métier graphiques, 1955, p. 101-108.

<sup>334</sup> BARBANCE Marthe, VERCEL Roger (préface), *Histoire de la Compagnie ...*, *op. cit.*, p. 303.

<sup>335</sup> « Le rôle économique du port de Marseille », *Études et conjoncture – Union française / Économie française*, 5<sup>e</sup> année, n°1, p. 64.

<sup>336</sup> AN F/9/2351 : Lettre du chef du secrétariat de la Compagnie générale transatlantique au Docteur Bonnaud, 31 juillet 1941.

transatlantique<sup>337</sup>, ce qui explique les liens entre la compagnie et cette association. Il est peu probable que les colis aient été transportés par bateau depuis l'Algérie jusqu'en zone libre ou zone occupée, puisqu'en principe, ils sont confectionnés au siège des associations. En revanche, les produits coloniaux importés par ce comité et destinés à la confection des envois individuels sont sans nul doute acheminés par voie maritime par l'intermédiaire de cette compagnie.

Il est également indiqué pour un autre colis : « envoyé de la Croix-Rouge d'Alger via Bordeaux au prisonnier matricule 4973 Amrouche Labri »<sup>338</sup>. Nous ignorons pourquoi des colis en provenance d'Algérie ont transité par Bordeaux, alors que la ligne Alger-Marseille fonctionne sans entraves. Cela d'autant plus que le trafic de marchandises entre ce port de la côte Atlantique et les colonies est quasiment à l'arrêt pendant la guerre<sup>339</sup>. Nous savons que jusqu'en 1939, des denrées alimentaires provenant de l'empire colonial français sont acheminées à Bordeaux<sup>340</sup>. Nous savons également que plusieurs cargos de la Compagnie générale transatlantique effectuent chaque mois des liaisons entre l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et Bordeaux en 1947<sup>341</sup>, mais nous ignorons si ces lignes existent déjà auparavant. Toutefois, pour cet exemple, nous ne pouvons affirmer que le colis a été transporté sur un cargo de cette compagnie maritime, puisque son nom n'est pas mentionné.

Le blocus peut représenter un danger si le navire se fait intercepter, sans sauf-conduits ou navicerts. En réalité, bien que des navires de guerre anglais sont postés aux abords du détroit de Gibraltar, les saisies de cargos sont rares. Ainsi, du 7 septembre 1940 au 8 novembre 1942, date du débarquement allié au Maroc et en Algérie, 540 convois de 1 750 navires, soit 20 convois par mois, transitent par Gibraltar<sup>342</sup>. En parallèle, plus de 4 200 liaisons maritimes passent par la Méditerranée pour atteindre la zone libre<sup>343</sup>, ce qui montre que le blocus n'a pas d'impact réel sur le trafic maritime, comme l'indique le rapport d'activité du Comité international de la Croix-Rouge :

« En revanche, les colis postaux expédiés d'Afrique du Nord en Europe continuèrent à emprunter la voie maritime reliant les colonies françaises à la métropole, qui fut desservie assez régulièrement jusqu'au débarquement allié de novembre 1942<sup>344</sup>. »

Il est à noter néanmoins que des précautions sont prises pour éviter que les navires des compagnies françaises, sous contrôle de Vichy donc, soient saisis par la *Royal Navy* :

---

<sup>337</sup> Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy) – Bureau d'études juridiques et de documentation générale, *Informations générales*, N° 46 (15 juillet 1941).

<sup>338</sup> ADM1 97 W 38 : Lettre du Capitaine Heymach, chef du Service III du *frontstalag* 181 à Monsieur le Commissaire de police de la Ville de Saumur au sujet de vols de colis destinés aux prisonniers, 19 août 1941.

<sup>339</sup> DESBORDES Louis, « Le port de Bordeaux et l'Union française », *Cahiers d'outre-mer*, n°1, 1<sup>ère</sup> année, Janvier-Mars 1948, p. 94.

<sup>340</sup> DESBORDES Louis, « Le port de Bordeaux...», *op. cit.*, p. 94.

<sup>341</sup> DESBORDES Louis, « Le port de Bordeaux...», *op. cit.*, p. 96.

<sup>342</sup> COSTAGLIOLA Bernard, « Le mythe du blocus », *La Marine de Vichy : Blocus et collaboration, juin 1940-novembre 1942*, Paris, Tallandier, p. 345.

<sup>343</sup> COSTAGLIOLA Bernard, « Le mythe du blocus », *op. cit.*, p. 368.

<sup>344</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 193.

« Les compagnies maritimes, à l'inverse, donnent par téléphone les horaires de traversée entre l'Afrique du Nord et la zone libre. À la fin 1941, en lien avec la saisie du Cap, Auphan interdit la publication dans la presse et la documentation des compagnies, provenance, destination et nature des cargaisons<sup>345</sup>. Les mouvements, manies, dates de départ, escales, sont chiffrées et les produits sensibles chargés de nuit peu avant l'appareillage, ouvriers portuaires et hommes d'équipage étant sollicités par des agents étrangers. Une extrême discréetion est donc de rigueur dans toutes les phases de transport des produits coloniaux<sup>346</sup>. »

Concernant les autres organisations mobilisées pour porter assistance aux prisonniers coloniaux du *frontstalag* 181, en particulier la Fraternité de guerre à Rabat et la Croix-Rouge de Sousse pour lesquelles les colis sont envoyés directement depuis l'Afrique du Nord, nous ne savons rien. Il est possible que les colis transitent par train jusqu'au port d'Alger, d'où partent l'essentiel des cargos de marchandises, mais là encore nous ne pouvons le prouver faute de sources.

À travers cette sous-partie sur la question de l'acheminement des vivres et des colis par bateau, nous avons pu voir différentes problématiques que soulèvent l'usage de ce mode de transport. Il est certain que sans ces apports de marchandises venant d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Afrique du Nord principalement, la situation aurait été catastrophique pour l'ensemble des prisonniers en Europe, étant donné la pénurie qui y sévit au moment de la guerre. Toutefois, avant d'atteindre les camps de prisonniers, les vivres doivent encore effectuer un long trajet par voie terrestre pour atteindre leur destination.

### 3.2. Les modalités de la distribution des secours en zone libre et en zone occupée

Entre leur arrivée dans les ports et la distribution effectuée dans les *frontstalags*, les secours destinés aux prisonniers de guerre coloniaux passent par plusieurs étapes.

Pour commencer, à partir du moment où les colis individuels sont déchargés dans le port de Marseille, il existe deux possibilités d'envoi : soit directement par la Poste ou par l'intermédiaire du service de transit postal du CICR<sup>347</sup>. À titre d'exemple, pour des besoins d'étiquettes, les colis des Croix-Rouge d'Alger et de Tunisie, ainsi que de la Fraternité de guerre du Maroc, sont envoyés au siège du comité à Genève<sup>348</sup>, qui dispose de son propre service d'expédition, le Service central des transports ferroviaires<sup>349</sup>. Ces envois de secours nécessitent « des wagons couverts et en bon état,

---

<sup>345</sup> Gabriel Auphan est chef d'état-major des forces maritimes, entre août 1941 et avril 1942.

<sup>346</sup> COSTAGLIOLA Bernard, « Le mythe du blocus », *op. cit.*, p. 335-336.

<sup>347</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 11.

<sup>348</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 310.

<sup>349</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 177.

d'une capacité de chargement de 7 à 20 tonnes et pouvant rouler sur tout le réseau européen »<sup>350</sup>. En effet, les marchandises qui sont acheminées à Marseille ou à Gênes, autre port de déchargement des secours d'outre-mer du CICR, passent en général par la France ou l'Italie, puis la Suisse avant de rejoindre l'Allemagne ou les pays d'Europe centrale, d'où le fait que le service central doit disposer de wagons qui puissent circuler partout.

Le problème étant que le CICR fait face à une pénurie de wagons, pour plusieurs raisons. En effet, les Chemins de fer fédéraux suisses refusent de fournir des wagons au comité, du fait que cela implique qu'ils passent par des pays belligérants, alors que la Suisse est neutre. De plus, à Marseille et Gênes, les wagons français et italiens sont en nombre insuffisants, ce qui ralentit les envois de marchandises en provenance d'outre-mer. Une fois de plus, c'est par la négociation, avec les différentes compagnies ferroviaires européennes, que le CICR trouve des solutions afin que le trafic entre Marseille et Genève ne soit plus perturbé<sup>351</sup>.

Se pose également la question des taxes sur le transport. Il est stipulé par l'article 38 de la Convention de Genève de 1929 que les envois de secours du CICR aux prisonniers de guerre bénéficient de la franchise des transports<sup>352</sup>. Le problème ne se pose pas pour les compagnies ferroviaires publiques, comme c'est le cas pour la Suisse, l'Allemagne et l'Italie par exemple. En revanche, l'exemption de taxes ne s'applique pas pour les compagnies privées, tel que la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Le gouvernement de Vichy, refusant que les marchandises soient « grecées de frais de transport » et ne voulant pas modifier le statut de cette société, décide de créer le « Comité de la reconnaissance française », « organe gouvernemental chargé de rembourser les frais de cette nature à la SNCF »<sup>353</sup>.

Pour ce qui est des colis individuels envoyés directement par la Poste, ils présentent l'avantage que la distribution soit facilitée par les adresses nominatives, qui permettent de les expédier rapidement jusqu'à leur destination. Ces envois sont d'autant plus facilités que ces colis postaux jouissent de la franchise postale, qui est « garantie par la Convention postale universelle, signée au Caire en 1935 »<sup>354</sup>. Pour le cas des prisonniers coloniaux, les colis arrivant directement en zone libre par Marseille, il n'y aucun problème quant aux envois, comme c'est le cas entre certains pays belligérants pour lesquels le trafic postal est interrompu<sup>355</sup>.

Après leur arrivée à Marseille, les colis postaux sont acheminés jusqu'à la zone occupée grâce aux services des PTT (Postes, télégraphes et téléphones), qui s'appuient principalement sur le transport

---

<sup>350</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 177.

<sup>351</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 177-178.

<sup>352</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 185.

<sup>353</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 186.

<sup>354</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 192.

<sup>355</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport...*, Vol. 3, *op. cit.*, p. 192.

en train ou en camion pour assurer les envois<sup>356</sup>. Cependant, la plupart des colis transitent par des centres de distribution situés en zone libre, les mêmes que ceux utilisés par la Croix-Rouge pour le ravitaillement, avant d'être expédiés vers les *frontstalags*. Pour ce faire, ils sont envoyés de Genève ou Marseille vers ces centres par wagons, avant de poursuivre leur route en camions jusqu'à leur destination finale. Il n'en est fait mention dans aucune source mais c'est sans nul doute la SNCF qui assure ces liaisons ferroviaires de marchandises

Les envois de secours en zone occupée sont coordonnés par le Service des prisonniers de guerre, grâce à la Section du ravitaillement et la Section des transports. La première est chargée d'assurer les achats de marchandises pour ravitailler les camps, notamment en menant des négociations avec le Secrétariat d'État au ravitaillement pour obtenir les « bons d'approvisionnement nécessaires à l'achat des denrées contingentées »<sup>357</sup>. En ce qui concerne les besoins en vêtements, la Sous-direction des prisonniers de guerre réussit à trouver une entente avec le Comité général d'organisation de l'industrie textile<sup>358</sup>, qui lui accorde « tous les déblocages nécessaires en acompte sur un programme déposé »<sup>359</sup>. La Section des transports est quant à elle chargée d'assurer la distribution des secours collectifs et colis individuels aux « indigènes » détenus en zone occupée. Elle dispose pour cela d'une flotte importante de véhicules prêtés par divers organismes : 10 camionnettes de 2 tonnes par la Section sanitaire des volontaires américaines, 11 camions de 5 tonnes et 3 camions de 2 tonnes par le Secrétariat d'État à la production industrielle, 34 camions de 5 tonnes par la Croix-Rouge Française. Elle se voit même offrir 30 ambulances américaines en février 1941, mais du fait de la baisse des effectifs de prisonniers dans les *frontstalags*, elle fait le choix de les mettre à disposition de la Croix-Rouge Française en zone libre<sup>360</sup>.

En plus des distributions effectuées dans les camps de prisonniers, cette section s'occupe des liaisons dans Paris entre les œuvres marraines et le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre. Cela a pour but de centraliser les moyens au sein d'un même service de transport, ce qui permet « une utilisation plus rationnelle des véhicules et un meilleur rendement »<sup>361</sup>. En effet, il n'est pas sans rappeler que c'est le comité qui fournit une grande partie des denrées aux associations

---

<sup>356</sup> RICHEZ Sébastien, « Bougez avec la Poste : Regard historique sur les mobilités postales », GUIGUENO Vincent et FLONNEAU Mathieu (dir.), *De l'histoire des transports à l'histoire des mobilités ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 269.

<sup>357</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Sous-direction des prisonniers de guerre de Paris, *Le service...*, op. cit., p. 12.

<sup>358</sup> Il s'agit d'un organisme d'État créé sous Vichy par la loi du 16 août 1940 et chargé de centraliser et coordonner toute l'activité du secteur textile.

<sup>359</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Sous-direction des prisonniers de guerre de Paris, *Le service...*, op. cit., p. 12.

<sup>360</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Sous-direction des prisonniers de guerre de Paris, *Le service...*, op. cit., p. 14.

<sup>361</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Sous-direction des prisonniers de guerre de Paris, *Le service...*, op. cit., p. 14.

portant assistance aux « indigènes », d'où le fait que des camions sont nécessaires pour effectuer la distribution entre le magasin central et les sièges de ces organisations.

C'est également cette section qui transfert les marchandises sortant des usines et celles livrées dans les gares jusqu'au dépôt du comité. Par la suite, les vivres stockés dans les entrepôts sont distribués dans les camps et les détachements de travail, grâce aux camions dont le service dispose. Des transporteurs publics sont également mis à contribution pour les envois collectifs de marchandises collectées dans les départements, « au moyen de crédits mis à leur disposition chez les préfets »<sup>362</sup>.

Dans le rapport d'activité de la Croix-Rouge de Saumur, il est indiqué que le ravitaillement du *frontstalag* 181 est effectué par les conductrices de la Croix-Rouge et que leur action vise à « améliorer l'ordinaire en supplément des apports directs à l'intérieur du camp des camions du Service des prisonniers de guerre »<sup>363</sup>. À ce propos, Jean-Pierre Le Crom explique que le ravitaillement des *frontstalags* par le Service des prisonniers de guerre n'aurait pu se faire sans la présence de la Croix-Rouge :

« Dans la réalité, le Service des prisonniers de guerre est toutefois obligé de collaborer avec la Croix-Rouge Française. Son pavillon lui est nécessaire pour les transports par camions à partir des magasins de la zone libre vers les camps de la zone occupée. Seules les conductrices des sections sanitaires automobiles de la Croix-Rouge Française sont en effet habilitées à entrer dans les camps et à prendre contact avec les hommes de confiance ou les autorités allemandes »<sup>364</sup>.

Cela nous permet de comprendre pourquoi, hormis les délégués du CICR, du SDPG et de la YMCA, les seules personnes autorisées à pénétrer à l'intérieur du camp de Saumur sont « Mlles de Maistres et Coquebus, conductrices du Service sanitaire automobile »<sup>365</sup>. Par ailleurs, nous savons que l'abbé Deveau, professeur à l'Institution Saint-Louis, et M. Ancelin, procureur de la République de Saumur, par leur statut de membres de la Croix-Rouge<sup>366</sup>, se rendent également au *frontstalag* 181 tous les jours pour distribuer des « casse-croûtes » aux prisonniers de guerre coloniaux<sup>367</sup>. Nous ne disposons pas d'informations précises sur le Service sanitaire automobile de la Croix-Rouge de Saumur, en revanche, divers documents d'archives nous renseignent sur le fonctionnement de la section sanitaire automobile de Tours.

---

<sup>362</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la guerre – Sous-direction des prisonniers de guerre de Paris, *Le service...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>363</sup> ADM1 97 W 38 : Activité de la Croix-Rouge française au camp de prisonniers indigènes de juillet 1940 à janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>364</sup> LE CROM Jean-Pierre, *Au secours Maréchal !...*, *op. cit.*, p. 55-56.

<sup>365</sup> MARNOT René, Colonel Rémy (préface), *Ma ville sous la botte*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>366</sup> BNF JO-87633 : *Le Petit Courier*, 30 octobre 1940.

<sup>367</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 11.

Elisabeth Lequesne nous apprend dans son témoignage écrit qu'à son arrivée fin août 1940, la Direction du Service de santé de la 9<sup>e</sup> région ne dispose d'aucune voiture et que c'est seulement sur sa demande que la direction des SSAF leur envoient progressivement trois véhicules, dont une ambulance nécessaire au transport des blessés et malades<sup>368</sup>. Par la suite, Elisabeth Lequesne obtient sa propre voiture de fonction, une Simca 5 immatriculée 8075HA2<sup>369</sup>, visible sur la photographie ci-dessous, avec laquelle elle effectue les distributions de secours dans les camps et *kommandos*. La croix-rouge flanquée sur l'aile gauche permet de montrer aux autorités allemandes qu'il s'agit d'un véhicule appartenant à une section sanitaire automobile de la Croix-Rouge Française.

*Illustration 4 - Photographie montrant le Docteur Heynaud<sup>370</sup> aux côtés de prisonniers au kommando d'Ambillou, entourant la Simca 5 appartenant à Elisabeth Lequesne (ADIL 147 J 28)*



Toutefois, ce marquage n'est pas suffisant car il faut être en possession d'un *ausweis* (laissez-passer), afin de pouvoir accéder à l'ensemble des lieux de détention des prisonniers de guerre, et détenir un permis de circuler en voiture qui doit être collé sur le pare-brise<sup>371</sup>. L'obtention de ce type de documents nécessite des démarches administratives auprès de la *kommandantur*, lieu de commandement militaire allemand<sup>372</sup>. Il est très probable que cela se soit appliquée pour les conductrices de la Croix-Rouge de Saumur, ville également située en zone occupée. L'utilisation de

<sup>368</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne au cours de la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 7.

<sup>369</sup> *Idem*, p. 7.

<sup>370</sup> Le Docteur Heynaud travaille au Service de santé à Tours et effectue des déplacements dans les camps de prisonniers coloniaux pour accompagner les conductrices ambulancières de la SSAF.

<sup>371</sup> *Idem*, p. 11.

<sup>372</sup> *Idem*, p. 9.

voitures soulève un problème non négligeable, mis en évidence dans le témoignage d'Elisabeth Lequesne, il s'agit de celui de l'essence. L'Occupation étant une période de pénurie, des bons de rationnement sont nécessaires pour s'approvisionner en essence. Son travail de conductrice ambulancière des SSAF l'oblige à utiliser la voiture quotidiennement, c'est pourquoi le Service de santé et le Comité départemental d'aide aux prisonniers de guerre de Tours lui en fournissent<sup>373</sup>.

Cet exemple nous montre clairement que pour mener à bien leur mission, le SPG, le CCAPG et la Croix-Rouge utilisent le transport routier, qui leur permet de pouvoir accéder à tous les camps et détachements de travail, qui ne sont pas forcément accessibles en train.

Il est intéressant de se pencher aussi sur le cas des œuvres marraines, afin de comprendre la manière dont elles expédient les secours vers les camps.

Plusieurs documents émanant du Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre, dont le dépôt où sont confectionnés et expédiés les colis se trouve dans les locaux de l'OFALAC (office algérien d'action économique et touristique)<sup>374</sup>, nous donnent quelques indications sur les envois de colis. Sur les relevés des colis individuels expédiés par ce comité entre mai et août 1941, le nom du transporteur est mentionné pour chaque envoi. Ceux qui ressortent le plus sont la Croix-Rouge Française, le Service des prisonniers de guerre et les PTT.

Pour ce qui est du *frontstalag* 181 (voir tableau p. 79), tous les envois à destination du camp et de l'hôpital mixte de Saumur sont assurés par les PTT. En revanche, pour les colis destinés au camp du Ruchard et ceux destinés aux Marocains et Tunisiens de Tours, c'est le SPG qui se charge de leur expédition<sup>375</sup>. Nous voyons donc que les envois de colis sont assurés par différents organismes, ce qui montre qu'il y a un partage des tâches dans l'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux.

Dans une lettre adressée au Docteur Bonnaud, le chef du secrétariat de la Compagnie générale transatlantique plaide en faveur d'une utilisation plus importante des PTT pour les expéditions de colis :

« La Poste n'est que très peu employée et cela en raison de l'absence de listes. Grâce aux renseignements que vous nous avez fournis, je crois que sous peu le comité [algérien] pourra utiliser largement le service des Postes<sup>376</sup>. »

Toutefois, il émet des réserves quant à l'efficacité de ce mode d'envois en raison des mouvements d'effectifs réguliers dans les camps. En effet, les employés des PTT assument uniquement le rôle de

---

<sup>373</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menés par Elisabeth Lequesne au cours de la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 10.

<sup>374</sup> Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy) – Bureau d'études juridiques et de documentation générale, Informations générales, N°46 (15 juillet 1941), p. 107. L'OFALAC

<sup>375</sup> AN F/9/2351 : Relevés des colis individuels expédiés par le Comité algérien entre le 24 mai et le 9 septembre 1941.

<sup>376</sup> AN F/9/2351 : Lettre du chef du secrétariat de la Compagnie générale transatlantique au Docteur Bonnaud, 31 juillet 1941.

transporteur et peuvent ne pas être au courant des transferts de captifs entre les *frontstalags*, ce qui peut poser problème si un colis arrive alors que le prisonnier à qui il est destiné a déjà quitté le camp.

Il est à noter qu'avant même le début des expéditions de colis menées par le Comité algérien, plusieurs « œuvres d'aides aux prisonniers » sont accueillies dans les locaux de l'OFALAC pour confectionner et/ou réceptionner des colis. L'abbé Deveau s'y est lui-même rendu à plusieurs reprises pour s'approvisionner en colis destinés aux nord-africains, à partir des dons qu'il a reçus<sup>377</sup>.

Jusqu'au 15 décembre 1941, le ravitaillement ainsi que les colis, confectionnés par diverses organisations en Afrique du Nord et en zone libre, sont acheminés directement par les conductrices de la Croix-Rouge Française qui effectuent le trajet depuis le centre de distribution de Châteauroux. Les œuvres marraines quant à elles expécient les colis individuels et les secours collectifs par le biais de plusieurs transporteurs, comme nous venons de le voir.

La situation change par la suite, avec le transfert des centres de distribution situés en zone sud vers la zone nord<sup>378</sup>. Désormais, les distributions se font par l'intermédiaire du centre de Paris et des trois centres annexes de Bordeaux, Chaumont et Angers, dont dépend le camp de Saumur. Ainsi, les envois collectifs et colis individuels, notamment ceux de la Fraternité de guerre, arrivent par wagons depuis d'autres magasins-entrepôts situés à Paris, Marseille, Lyon, Vichy et Châteauroux<sup>379</sup>. Jusqu'en janvier 1942, date de fermeture du *frontstalag* 181, c'est donc à Angers et non plus à Châteauroux que les conductrices de la Croix-Rouge réceptionnent les denrées et colis destinés aux « indigènes » de Saumur. En revanche, cela ne change rien pour le comité local de la Croix-Rouge, qui s'approvisionne directement chez les commerçants de la ville à partir des « bons d'achats de denrées contingentées » fournis par le Comité d'aide aux prisonniers de guerre d'Angers<sup>380</sup>.

Une question reste en suspens, celle du rôle joué par les délégués départementaux et sous-délégués d'outre-mer, qui sont normalement chargés de réceptionner et d'effectuer la répartition des colis entre les *frontstalags* et les *arbeitskommandos*<sup>381</sup>. Le Comité d'assistance aux troupes noires indique d'ailleurs dans le récapitulatif de son action menée au début de la guerre que les secours collectifs sont « expédiés en même temps que les colis individuels aux sous-délégués des troupes d'outre-mer des départements »<sup>382</sup>.

Or, il semblerait que les colis soient directement envoyés dans les camps et les détachements de travail, ce qui est en contradiction avec cette règle. Cela suppose deux choses : soit que les colis

---

<sup>377</sup> Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy) – Bureau d'études juridiques et de documentation générale, *Informations générales*, N°46 (15 juillet 1941), p. 107.

<sup>378</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>379</sup> AN F/9/2965 : Lettre du Lieutenant-colonel Coumes, chef du centre de distribution d'Angers, à M. Bigard, contrôleur de l'Armée et chef du service des prisonniers de guerre, 29 juillet 1942.

<sup>380</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 24 février 1942.

<sup>381</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>382</sup> AN F/9/2965 : Notice sur l'action du Comité d'assistance aux troupes noires, 17 décembre 1941.

arrivent à leur destination sans passer par l'intermédiaire du délégué départemental ou sous-délégués d'outre-mer, ou soit ils transitent d'abord par le domicile de l'un ou l'autre avant d'être acheminés jusqu'à leur destination finale. Aucune source ni référence historiographique ne peut nous permettre de savoir si l'une des deux hypothèses est vrai ou non.

Ainsi nous avons pu mettre en évidence, dans cette sous-partie, l'ensemble des moyens logistiques utilisés pour assurer le ravitaillement et les envois de secours destinés aux au *frontstalag* 181. Cela suppose une véritable coordination entre tous les acteurs mobilisés, avec notamment l'implication de transporteurs publics tel que la SNCF et les PTT. Cette organisation, relativement complexe dans son fonctionnement, vise avant tout à fournir une aide alimentaire et matérielle régulière aux indigènes, qui font face à des manques de nourriture et de vêtements. Il est bien évident que l'acheminement des denrées et colis vers les camps représente un budget conséquent pour les organisations impliquées dans l'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux. C'est pourquoi il semble important de s'intéresser à la question du financement des actions de secours.

### **3.3. Le financement des organisations portant assistance aux prisonniers de guerre coloniaux**

De 1940 à 1942, l'activité des diverses œuvres privées ou publiques impliquées dans les envois de secours à destination des « indigènes » s'est considérablement accru. Cette hausse s'accompagne d'une augmentation des budgets alloués par les différentes organisations concernées pour fournir des denrées alimentaires, vêtements, tabac, secours intellectuels et colis aux prisonniers. Ainsi, nous allons traiter dans cette sous-partie des sources de financement de divers acteurs qui s'impliquent pour le *frontstalag* 181, à diverses échelles.

En premier lieu, nous allons tenter de déterminer la manière dont sont financées les diverses œuvres agissant au niveau national au profit des prisonniers coloniaux détenus en zone occupée. Divers acteurs entrent en jeu : le Secours national, le CCAPG, la Croix-Rouge Française, les œuvres marraines, plusieurs secrétariats d'État et les donateurs dans les colonies.

Par la loi du 4 octobre 1940, le Secours national obtient le monopole des appels à la générosité publique et est donc chargé de « subventionner les œuvres qui ne sauraient évidemment vivre des seuls dons et cotisations de leurs membres »<sup>383</sup>. Toutefois, il n'est en principe compétent uniquement pour apporter une aide aux populations civiles, les prisonniers de guerre étant assistés par le CCAPG, le Service des prisonniers de guerre et la Croix-Rouge française. Grâce à deux accords convenus le 18 septembre 1941 et le 2 février 1942, un partage des recettes de ces appels est établi par l'État français. La répartition est déterminée comme suit : 75% des recettes sont destinées aux civils et reviennent au Secours national, qui en reverse une part à la Croix-Rouge française, les 25% restants

---

<sup>383</sup> LE CROM Jean-Pierre, *Au secours Maréchal !...*, op. cit., p. 39.

sont destinés aux prisonniers de guerre et reviennent d'une part, à la Croix-Rouge française et à la Légion française des combattants en zone libre<sup>384</sup>, d'autre part au CCAPG et à la Croix-Rouge française en zone occupée<sup>385</sup>.

Par ailleurs, le Secours national, placé sous la tutelle du Maréchal Pétain, reçoit, « en plus des dons des particuliers, des subventions de l'État ou des collectivités publiques »<sup>386</sup>. Cette organisation d'entraide bénéficie également « des allocations budgétaires des gouvernements loyalistes des colonies pour couvrir le coût des colis alimentaires envoyés aux PG coloniaux »<sup>387</sup>. Le Secours national est donc, de fait, chargé par la suite de répartir ces fonds entre les différentes œuvres qui interviennent pour apporter une aide aux prisonniers coloniaux. Pour la période qui s'étend du 21 octobre au 30 novembre 1941, les sommes qui lui sont versées par les colonies s'élèvent par exemple à 2 328 700 francs. La part réservée aux œuvres d'assistance s'occupant des prisonniers de guerre coloniaux est fixée à 582 000 francs, subventions dont il fixe la répartition comme suit<sup>388</sup>.

*Tableau 2 - Subventions du Secours national aux organisations fournissant une aide aux prisonniers de guerre coloniaux (21 octobre - 30 novembre 1941)*

Zone libre		Zone occupée	
Bénéficiaire	Montant (en francs)	Bénéficiaire	Montant (en francs)
Croix-Rouge Française	308 000	Comité d'assistance aux troupes noires	90 000
Amitiés africaines	30 000	Comité d'assistance aux prisonniers indigènes de l'AOF	30 000
Comité d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer	50 000	Centre d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole	40 000
		Comité d'aide et d'assistance aux militaires martiniquais	8 000
		Comité d'aide et d'assistance aux Guadeloupéens, Guyanais et Océaniens	8 000
		Union nationale des anciens coloniaux et français d'outre-mer	10 000
		Centré d'hébergement 173 fg Poissonnière	8 000

Pour la zone occupée, 194 000 francs sont attribués aux œuvres marraines qui dépendent de la Section outre-mer du CCAPG, dont 90 000 francs au Comité d'assistance aux troupes noires, 40 000 au centre d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole et 8 000 au Comité

<sup>384</sup> La Légion française des combattants est une organisation, créée par la loi du 29 août 1940 pour représenter les intérêts des associations d'anciens combattants.

<sup>385</sup> LE CROM Jean-Pierre, *Au secours Maréchal !...*, op. cit., *Ibid*.

<sup>386</sup> LE CROM Jean-Pierre, *Au secours Maréchal !...*, op. cit., p. 15-16.

<sup>387</sup> THOMAS Martin « Le gouvernement de Vichy et les prisonniers de guerre français coloniaux (1940-1944) », CANTIER Jacques et JENNINGS ÉRIC (dir.), *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 316.

<sup>388</sup> AN F/9/2964 : Lettre du contre-amiral Platon, secrétaire d'État aux Colonies, au secrétaire d'État à la guerre, Direction du service de prisonniers de guerre – Lyon, 10 décembre 1941.

d'aide et d'assistance aux militaires martiniquais, œuvres marraines qui fournissent une aide aux « indigènes » du *frontstalag* 181.

Il est clair que les sommes versées aux associations marraines sont relativement faibles, comparées à celles allouées à la Croix-Rouge qui, s'appuyant sur « un grand réseau de distribution » et bénéficiant « du soutien direct de l'État »<sup>389</sup>, obtient la plus grosse part des subventions. Les organisations bénévoles sont elles-mêmes en concurrence permanente pour bénéficier de contributions plus importantes de l'État, notamment en montrant qu'elles sont en « capacité de fonctionner à l'échelle nationale »<sup>390</sup>.

Concernant le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, son budget de fonctionnement a considérablement augmenté entre 1940 et 1941 (voir tableaux ci-dessous et page suivante)

Tableau 3 - Dépenses du CCAPG en 1940 et 1941

<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant pour l'année 1940 (en francs)</b>	<b>Montant pour l'année 1941 (en francs)</b>	<b>Total (en francs)</b>
<b>Achats de marchandises</b>	7 596 201	57 749 586	65 345 787
<b>Livres et jeux</b>	110 849	1 165 035	1 275 884
<b>Avances et fonds de roulement aux délégués</b>	7 355 134	42 800 416	50 155 550
<b>Subventions aux œuvres et organisations privées</b>	747 918	3 994 623	4 742 541
<b>Trains Scapini</b>	1 063 553	3 227 516	4 291 069
<b>Avances diverses</b>	2 900	501 375	504 275
<b>Personnel et frais généraux</b>	296 461	4 438 218	4 734 679
<b>Propagande et publicité</b>	\	326 874	326 874
<b>Menues dépenses</b>	2 809	26 909	29 718
<b>Secrétariat central des libérés</b>	\	341 078	341 078
<b>Commission du retour</b>	\	510 073	510 073
<b>Commissariat général au reclassement des prisonniers</b>	\	84 788	84 788
<b>Total</b>	17 175 825	115 166 491	132 342 316

Les dépenses en 1940 atteignent 17 175 825 francs, dont 7 596 201 francs destinés aux achats de marchandises, 110 849 francs pour les livres et jeux, 747 918 francs pour les subventions aux œuvres et organisations privées et 7 355 134 francs d'avances et fonds de roulement aux délégués. L'année suivante, ces chiffres explosent, les dépenses s'élevant au total à 115 166 491 francs, dont 57 749 586 francs pour les achats de marchandises, 1 165 035 francs pour les livres et jeux, 42 800 416 francs de subventions aux diverses œuvres et 42 800 416 francs destinés aux

<sup>389</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 316.

<sup>390</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, *Ibid.*



délégués<sup>391</sup>. Nous voyons ainsi que les sommes déboursées pour l'acquisition de vivres destinées aux prisonniers et celles versées aux délégués – M. Poisson, M. Fillol et Mme Fort en ce qui concerne le camp de Saumur – constituent le premier poste de dépense pour les deux années consécutives.

Tableau 4 - *Recettes du CCAPG en 1940 et 1941*

<b>Recettes</b>	<b>Montant pour l'année 1940 (en francs)</b>	<b>Montant pour l'année 1941 (en francs)</b>	<b>Total</b>
<b>Remboursement des marchandises par les comités, les familles, etc.</b>	15 140	40 896 022	40 911 162
<b>Dons reçus de divers donateurs</b>	555 768	7 059 643	7 615 411
<b>Subventions du Secrétariat d'État à la Guerre</b>	25 000 000	62 028 359	87 028 359
<b>Participation du Secours National</b>	5 000 000	8 024 173	13 024 673
<b>Recettes diverses</b>	4 972	2 583	7 555
<b>Total</b>	30 576 380	118 010 780	148 587 160

Pour financer ses activités, le comité s'appuie principalement sur les subventions du secrétariat d'État à la Guerre, qui ont augmenté de presque 250% en 1941, ainsi que sur la participation du Secours national, dont le montant a augmenté de plus de 3 millions de francs en 1941. Les recettes du comité ont ainsi presque quadruplé en une année pour atteindre 118 010 780 francs en 1941. À noter, la part non négligeable du remboursement des marchandises, par les comités et les familles notamment, relativement faible en 1940, qui s'accroît de manière spectaculaire en 1941<sup>392</sup>.

Ces chiffres nous montrent bien que l'activité du comité s'est énormément développée en seulement une année, avec des recettes totales qui lui ont permis d'engranger un bénéfice de 16 millions de francs sur les deux années. En parallèle, le budget de la Sous-direction du Service des prisonniers de guerre de Paris passe de 414 millions à 647.9 millions sur la même période<sup>393</sup>. Cela ne prend d'ailleurs pas en compte les recettes des 12 000 comités locaux du CCAPG, qui financent en partie leurs actions « grâce aux manifestations, kermesses, représentations, ventes de charité, organisées au profit des prisonniers »<sup>394</sup>.

Des ventes de charité sont également organisées par les œuvres marraines. Dans une circulaire adressée aux délégués départementaux et sous-délégués d'outre-mer en date du 12 novembre

<sup>391</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 34.

<sup>392</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 34.

<sup>393</sup> AN F/9/2963 : Secrétariat d'État à la Guerre – Sous-direction des prisonniers de guerre, *Le service...*, op. cit., 1942.

<sup>394</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 15.

1941<sup>395</sup>, la Section outre-mer du CCAPG indique qu'une vente de produits artisanaux organisée par l'OFALAC<sup>396</sup> est prévue pour janvier 1942 dans le but de financer les envois de colis individuels. Une autre action de ce type, cette fois organisée par les Amitiés africaines, le Comité algérien et le Secrétariat d'État aux Colonies, est aussi prévue pour février 1942<sup>397</sup>, avec la vente de produits exécutés par les prisonniers.

Toutefois, les ventes de charité ne représentent qu'un faible pourcentage des recettes des associations marraines, qui fonctionnent surtout grâce aux subventions de l'État.

Le Comité d'assistance aux troupes noires (CATN), dont le budget de fonctionnement s'élève à 870 376,90 francs pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 1941 en est un très bon exemple (voir tableau ci-dessous). 60% de ses ressources financières proviennent de subventions reçues du Secrétariat d'État aux Colonies<sup>398</sup>, le reste étant issu des ressources propres du comité.

*Tableau 5 - Recettes et dépenses du CATN pour le mois de juin 1941*

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Subventions reçues du Secrétariat d'État aux Colonies	515 000 francs	Achats directs dans le commerce	230 028 francs
Ressources propres du comité	355 376,90 francs	Frais de confection et d'expédition des colis	232 028 francs
Total	870 396,90 francs	Frais généraux	25 915,20 francs
		Denrées fournies par le CCAPG	612 270 francs
		Total	1 110 246,15 francs

À cela s'ajoute les denrées fournies par le CCAPG, dont le montant s'élève à 612 270 francs. Encore une fois, ce sont les envois de secours qui représentent le premier poste de dépense, avec 230 028 francs pour les achats directs dans le commerce et 232 028 francs de frais de confection et d'expédition des colis, sur un total de 497 976, 15 francs dépensés pour cette période<sup>399</sup>.

Toutefois, l'État français n'est pas le seul à apporter un soutien financier aux œuvres marraines. En effet, diverses organisations et entreprises publiques ou privées, impliquées dans la vie économique des colonies, s'investissent auprès des organisations bénévoles. Les banques installées dans ces territoires de l'empire colonial français sont notamment représentées :

<sup>395</sup> AN F/9/2351 : Circulaire du Général Andlauer, délégué général de la Section outre-mer aux délégués départementaux et sous-délégués d'outre-mer, 12 novembre 1941.

<sup>396</sup> Office algérien d'action économique et touristique.

<sup>397</sup> AN F/9/2351 : Lettre du Général Andlauer, délégué général de la Section outre-mer à Monsieur le délégué, 24 novembre 1941.

<sup>398</sup> AN F/9/2965 : Notice sur l'action du Comité d'assistance aux troupes noires, Annexe sur les Ressources financières, 17 décembre 1941, p. 1.

<sup>399</sup> AN F/9/2965 : Notice sur l'action du Comité d'assistance aux troupes noires, Annexe sur les Ressources financières, 17 décembre 1941, p. 1.

« Les consortiums bancaires des colonies françaises constituaient un autre réservoir clé de l'assistance aux PG. Les banques d'investissement envoyait de l'argent directement au secrétariat [d'État] aux Colonies pour l'aide sociale des prisonniers coloniaux. Cela leur assurait un rôle de premier plan dans la gestion des organisations bénévoles d'assistance aux PG<sup>400</sup>. »

Nous pouvons citer par exemple la Banque de Madagascar qui, en février 1942, verse 1.5 millions de francs au Secrétariat d'État aux Colonies, dont 1 million est attribué au CCAPG. Le CATN, représentant les prisonniers Sénégalais, reçoit quant à lui l'essentiel des 500 000 francs restants<sup>401</sup>. Au Comité d'aide et d'assistance aux militaires martiniquais, le trésorier Roger Hellier n'est autre que le directeur de l'Agence centrale des banques coloniales<sup>402</sup>, qui est chargée de la gestion des banques de Guadeloupe, Martinique, Guyane et de La Réunion, il ne serait donc pas étonnant que ce comité ait reçu un soutien financier de la part de ses banques. Martin Thomas explique que financer ce type d'action présente un avantage pour les banques :

« D'un point de vue de banquier, une aumône faite aux PG à grand renfort de publicité offrait un capital politique à court terme et, à long terme, des bénéfices politiques dans le pays d'origine des prisonniers<sup>403</sup>. »

Il est clair que les intérêts financiers sont omniprésents autour de cette question de l'assistance aux captifs « indigènes » en zone occupée. Cela est notamment visible par la présence d'industriels, de chefs d'entreprise et de responsables de l'activité économique des colonies, au sein des comités administratifs et de patronage. Toujours au sein du comité qui vient en aide aux prisonniers martiniquais par exemple, M. Suvelor et M. Raibaud, respectivement président de la Chambre de Commerce et président de la Chambre d'Agriculture de la Martinique sont membres du comité de patronage<sup>404</sup>. Au Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre, le président Louis Morard est quant à lui président de la région économique d'Algérie<sup>405</sup>, organisme qui regroupe les huit chambres de commerce d'Algérie. Une nouvelle fois, cela nous montre clairement qu'il y a des enjeux économiques derrière ces actions de charité.

À l'échelle locale, la Croix-Rouge de Saumur finance ses activités à partir de ses propres fonds, alimentés par les dons de la population, mais aussi grâce à des aides de l'État français. Concernant les sommes engrangées pour la distribution de nourriture et de denrées diverses, qui s'élèvent à 23 846 francs pour les mois d'août, septembre et octobre 1940, la Croix-Rouge est contrainte

---

<sup>400</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 318.

<sup>401</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 318.

<sup>402</sup> F/9/2351 : Lettre de M. Chénard, secrétaire du Comité d'aide et d'assistance aux militaires martiniquais, au Général Andlauer, délégué général de la Section outre-mer, 11 décembre 1941.

<sup>403</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 318.

<sup>404</sup> F/9/2351 : Lettre de M. Chénard, secrétaire du Comité d'aide et d'assistance aux militaires martiniquais, au Général Andlauer, délégué général de la Section outre-mer, 11 décembre 1941.

<sup>405</sup> AMAE 944.081 6 : Vichy - Secrétariat d'État à l'Intérieur – Bureau d'études juridiques et de documentation générale, Informations générales, 15 juillet 1941.

d'assumer seule ces dépenses. Ce n'est qu'à partir de janvier 1941 que le Comité d'aide aux prisonniers de guerre d'Angers se charge de financer les distributions de casse-croûtes<sup>406</sup>. En outre, une partie des recettes de la Croix-Rouge provient des ventes de denrées aux prisonniers à l'intérieur du camp, dont le montant pour la période juillet-octobre 1940 atteint 420 000 francs pour les prisonniers français, encore majoritaires à ce moment-là, et 100 000 francs pour les prisonniers coloniaux, soit un total de 520 000 francs<sup>407</sup>. Nous disposons de chiffres concernant les recettes et dépenses de ce comité de la Croix-Rouge, mais uniquement pour 1940. Nous savons par exemple que les dépenses de guerre pour les mois de juillet et août 1940 atteignent 5 709,10 francs sur un total de 9 479,45 francs<sup>408</sup>, ce qui représente 60% des dépenses sur cette période<sup>409</sup>. Au 31 décembre 1940, les sommes déployées pour la guerre atteignent 6 467,50 francs sur un total de 16 964,25 francs<sup>410</sup>, ne représentant plus que 38% des dépenses. Toutefois, nous ne connaissons pas la part que représente l'aide aux prisonniers de guerre coloniaux du camp de Saumur. Les recettes proviennent principalement des autres activités de la Croix-Rouge, à savoir les dispensaires, la prise en charge des nourrissons et les cotisations des infirmières de l'UFF (union des femmes de France)<sup>411</sup>.

En revanche, nous savons, par un document de Maître Anis, administrateur de la SSBM et président de la Croix-Rouge de Saumur, adressé au sous-préfet, que la Croix-Rouge de Saumur a reçu 741 810 francs d'indemnités de la part du Service de santé de Tours<sup>412</sup>. Cette somme couvre l'indemnité journalière de 30 francs prévu pour la prise en charge des soins de chaque prisonnier entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 26 octobre 1940 dans les deux hôpitaux auxiliaires de la Croix-Rouge<sup>413</sup>, qui comprend « le logement, le couchage, le linge, la nourriture, le chauffage et les soins médicaux et pharmaceutiques »<sup>414</sup>. Par ailleurs, au mois d'octobre 1940, l'abbé Deveau a reçu de Monseigneur Costes, évêque d'Angers, une somme de 5 000 francs destinée à l'aide aux prisonniers de guerre coloniaux du *frontstalag* 181<sup>415</sup>.

En ce qui concerne le Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre, il dépend en grande partie, au moins dans un premier temps, des avances de fonds de la Croix-Rouge de Saumur<sup>416</sup>. D'ailleurs, au 30 mai 1941, le Comité d'entr'aide doit encore rembourser un reliquat de 4 000 à 5 000 francs à

---

<sup>406</sup> ADM 97 W 38 : Activité de la Croix-Rouge française au camp de prisonniers indigènes de juillet 1940 à janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>407</sup> ADM 97 W 38 : Croix-Rouge de Saumur - Secours fournis au camp de prisonniers de Saumur, 2 novembre 1940.

<sup>408</sup> AMS 15 Z 27 : Dépenses et recettes du Comité de Saumur (1919-1940).

<sup>409</sup> Pour cet exemple, nous utilisons l'expression « dépenses de guerre » pour l'unique raison que ces sommes sont classées dans la catégorie « Guerre » du tableau des recettes et dépenses de la Croix-Rouge de Saumur.

<sup>410</sup> AMS 15 Z 27 : Dépenses et recettes du Comité de Saumur (1919-1940).

<sup>411</sup> *Idem*.

<sup>412</sup> ADM 97 W 114 : Lettre de Me Anis, président de la Croix-Rouge au sous-préfet de Saumur, 1<sup>er</sup> février 1941.

<sup>413</sup> *Idem*.

<sup>414</sup> ADM 97 W 114 : Lettre de Me Anis, président de la Croix-Rouge, au sous-préfet de Saumur, 13 février 1941.

<sup>415</sup> BNF JO-87633 : *Le Petit Courier*, 30 octobre 1940.

<sup>416</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 30 mai 1941.

cette société de secours. C'est à cette même réunion que Mme Fricottelle et Mme Guignard, représentantes de deux sections de la Croix-Rouge, décident de faire don de 2 000 francs au comité<sup>417</sup>, ce qui montre bien les liens étroits entre celui-ci et la société de secours de Saumur.

Toutefois, il est décidé à la réunion du 30 mai 1941 que le Comité d'entr'aide devienne indépendant de la Croix-Rouge et dispose de sa propre gestion financière car, suite à de nouvelles directives émanant du CCAPG, « les comités locaux créés à la demande de l'Autorité supérieure doivent avoir un caractère municipal et une responsabilité formelle »<sup>418</sup>. De ce fait, il devient un « service municipal de la ville de Saumur »<sup>419</sup>. Au 1<sup>er</sup> juin 1941, l'actif du comité entièrement avancé par la Croix-Rouge de Saumur s'élève à 6 538,88 francs, somme dont peut disposer le comité pour ses activités mais qu'il devra rembourser tout ou partie<sup>420</sup>.

Tout comme la Croix-Rouge, ce comité fonctionne essentiellement à partir de dons et de subventions. Les dons proviennent de différents acteurs de la vie économique et politique à Saumur. Le quotidien local *Le Petit Courrier* fait par exemple don de 1 445,65 francs au comité au mois de juin 1941<sup>421</sup>. Le tableau suivant donne un aperçu de la diversité des dons reçus en septembre 1941, dont le montant s'élève à 11 657,90 francs.

Tableau 6 - Dons en espèces au Comité d'entr'aide pour le mois de septembre 1941<sup>422</sup>

Donateur	Montant
<b>Mme Bry de Saumur</b>	50 francs
<b>M. Bonneau</b>	25 francs
<b>Caisse d'épargne de Saumur</b>	4 940 francs
<b>Un agent de la police municipale</b>	50 francs
<b>Mme Préel de Saumur</b>	100 francs
<b>Tournées théâtrales « Jeune France »</b>	492,90 francs
<b>M. Milliat, sous-préfet de Saumur (reliquat des sommes recueillies en 1940 pour le Noël des prisonniers du camp de Saumur)</b>	6 000 francs
<b>Total</b>	11 657,90 francs

Nous apprenons, par le don du sous-préfet de Saumur, que 6 000 francs ont été recueillis pour financer le repas de Noël des prisonniers du *frontstalag* 181, ce qui est relativement considérable. En revanche, nous ignorons pourquoi cette somme a été versé à ce comité, alors même qu'il n'existe pas en décembre 1940. Il est à noter également que le don de la Caisse d'épargne de Saumur est en réalité une subvention, puisque le comité a décidé d'en faire la demande au conseil d'administration

<sup>417</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 30 mai 1941.

<sup>418</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 30 mai 1941.

<sup>419</sup> AMS 15 Z 58 : *La dépêche du Centre*, 17 décembre 1941.

<sup>420</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 13 juin 1941.

<sup>421</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 13 juin 1941.

<sup>422</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 15 octobre 1941.

de cette banque lors de la réunion du 30 juin 1941<sup>423</sup>. Nous l'avons classé dans ce tableau pour la simple raison que cela est classé comme tel dans le registre des réunions du comité.

Pour ce qui relève des dons, nous pouvons citer également le don de 2 500 francs de M. Milliat, sous-préfet de Saumur, dont l'épouse est membre du comité, ou encore le don de 1 000 francs de M. Meau. Le comité a également reçu une subvention de 1 000 francs de la ville<sup>424</sup>, ce qui a sans doute été facilité par le fait que le président du comité n'est autre que René Drouard, maire de Saumur<sup>425</sup>. Par ailleurs, deux soirées artistiques organisées par le comité et la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois ont permis d'engranger un bénéfice net de 20 294,10 francs au mois de novembre 1941.

Ainsi, nous pouvons voir que la Croix-Rouge de Saumur et le Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre financent leurs activités principalement grâce à la générosité publique.

À partir de cet aperçu du financement des organisations impliquées pour porter assistance, aux « indigènes » de Saumur, nous comprenons que les actions de secours représentent un budget très important. En effet, les envois de secours nécessitent d'acheter les marchandises, puis de confectionner des paquets dans le cas des colis, et enfin permettre leur acheminement jusqu'au camp. L'État français joue un rôle non négligeable en offrant des subventions au SPG, à la Croix-Rouge française, au CCAPG et aux œuvres marraines par l'intermédiaire des secrétariats d'État à la Guerre et aux Colonies, et du Secours national. Il est bien évident qu'il y a une réelle volonté politique du régime de Vichy de montrer qu'il se mobilise pour ses prisonniers, qui représentent la plus grande France. Les banques des colonies et plus généralement les acteurs de la vie économique de l'empire colonial s'investissement également, une manière pour eux de se valoriser en faisant des dons. Nous voyons donc que, même à l'échelle de la France, nous pouvons parler de véritable « économie de l'humanitaire », du fait des sommes déboursées pour financer l'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux.

Pour conclure, nous avons vu dans cette partie que les nombreux acteurs investis dans l'aide humanitaire apportée aux prisonniers du *frontstalag* 181, peu ou prou, ont mis en place des moyens logistiques colossaux pour assurer des envois de secours. Cela a nécessité une coopération avec des compagnies maritimes et le CICR pour acheminer les vivres venant d'outre-mer ou d'Afrique du Nord jusqu'en zone libre. Ce sont par la suite les transporteurs routiers et ferroviaires, ainsi que les conductrices des sections sanitaires automobiles, qui ont été mis à contribution pour assurer le transport des marchandises et des colis, entre le port de Marseille, les centres de distribution, les sièges des œuvres marraines et le camp de Saumur. Il est clair que les nombreuses œuvres et personnes intervenant dans ce processus font que l'organisation semble assez complexe à

---

<sup>423</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 30 mai 1941.

<sup>424</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 11 juillet 1941.

<sup>425</sup> AMS 5 H 74 : Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre – Registre des réunions, réunion du 21 avril 1941.

comprendre, puisqu'elles sont liées entre elles par le travail qu'elles fournissent, mais manquent parfois de coordination. La question du financement est intéressante à traiter puisque, au-delà du fait de connaître les sommes considérables dépensées pour les actions de secours, cela nous prouve qu'il y a de vrais enjeux économiques et/ou politiques derrière les investissements financiers.

## 4. L'impact sur l'amélioration des conditions de détention

Après avoir montré l'implication des différents acteurs, ainsi que les moyens mis en œuvre pour permettre les envois de secours au *frontstalag* 181, il est nécessaire de s'interroger sur l'impact de ceux-ci sur l'amélioration ou non des conditions de détention des « indigènes ». Il est bien évident que cette aide répond à des besoins, mais nous verrons que les actions de toutes les organisations mobilisées présentent des limites. Enfin nous tenterons de montrer que l'assistance apportée aux prisonniers de guerre coloniaux est orchestrée par Vichy, qui s'en sert d'outil de propagande impérialiste.

### 4.1. Une aide nécessaire et appréciée

Pour commencer, l'intervention des membres de la Croix-Rouge de Saumur, acteur mobilisé sur place dès juillet 1940, répond à une nécessité de fournir une aide alimentaire et matérielle pour des prisonniers qui manquent de tout durant les premiers mois de la détention, comme l'indique M. Presselin-Beausseaux dans sa lettre :

« Ces pauvres gens souffrent déjà terriblement du froid et demandent des chemises, des lainages, chaussettes, chandails, foulards, etc... C'est la grande misère... et la faim !<sup>426</sup> »

Nous constatons donc par ce simple témoignage que les détenus du camp sont dans une grande détresse car, si le rapport d'activité de la Croix-Rouge de Saumur nous renseigne sur les secours apportés aux prisonniers de guerre coloniaux, il n'indique pas dans quelle situation déplorable ces derniers vivent en 1940. Cela contraste avec les rapports d'inspection du CICR et du Service des prisonniers de guerre qui donnent une image d'un camp relativement bien ravitaillé, avec des secours qui arrivent régulièrement et qui ne mettent en évidence aucun problème majeur. Cela suppose deux choses : soit que les conditions de détention se soient améliorées depuis, soit que les rapports d'inspection donnent une vision biaisée de la réalité, du fait que généralement les visites sont prévues à l'avance. Il est probable qu'en réalité ces deux hypothèses soient vraies.

Un autre témoignage, celui de René Marnot, nous informe que lors de l'arrivée d'un nouveau contingent de prisonniers coloniaux le 23 octobre 1940, un incident éclate car ces derniers sont affamés en arrivant à Saumur :

« Venant de la gare, un convoi de 3 000 prisonniers nord-africains arrive au stalag par les rues d'Orléans et Baurepaire<sup>427</sup>. Les habitants se précipitent pour offrir des cigarettes aux prisonniers, mais c'est la faim qui les hante. Ils se jettent sur les morceaux de pain qui leur sont lancés et à leur passage rue Beaurepaire ils dévorent les légumes qui sont à la devanture de la Maison

---

<sup>426</sup> AN F/9/2963 : Lettre de S. Presselin-Beausseaux à Mademoiselle Riobe, 7 octobre 1940.

<sup>427</sup> Dans un document en date du 24 octobre le préfet indique quant à lui 1 750 prisonniers (ADML 97 W 38).

Grelet<sup>428</sup>. De nombreux Saumurois sont malmenés par les sentinelles allemandes parce qu'ils montrent trop de sollicitude envers les prisonniers<sup>429</sup>. »

Nous voyons que lorsqu'ils arrivent à Saumur et au sein même du camp, les prisonniers manquent de nourriture et de vêtements, la captivité semble donc relativement difficile à vivre, encore plus en 1940. C'est pourquoi la Croix-Rouge, ainsi que la population locale qui « n'est pas insensible au sort de ceux qui sont venus défendre leur patrie »<sup>430</sup>, se mobilisent pour leur apporter des vivres et lainages en supplément du nombre insuffisant fourni par les Allemands.

Le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre et les œuvres marraines jouent également un rôle non négligeable dans cette assistance aux captifs « indigènes », comme l'indique Julien Fargettas :

« La défaite de mai-juin 1940 et l'Occupation apportent de nouvelles missions à ces structures d'entraide. Les associations doivent suppléer aux carences des autorités françaises qui, souvent, ne peuvent intervenir directement en zone occupée ; ce sont elles qui répondent aux cas d'urgence, matériels notamment, dans la population des prisonniers. Progressivement, elles prennent à leur charge la confection de colis et leur acheminement, l'assistance sociale, le transfert des malades, le dépistage des maladies infectieuses<sup>431</sup>, etc. Elles deviennent indispensables au quotidien des prisonniers de guerre coloniaux<sup>432</sup>. »

Cependant, ce n'est réellement qu'à partir de 1941 qu'ils apportent leur contribution pour assurer cette assistance humanitaire. À titre d'indication, les envois de colis individuels de la part des organisations bénévoles ne débutent qu'en mai 1941.

Il est certain que, grâce aux efforts combinés des Croix-Rouge de Saumur et de Châteauroux, du CCAPG et des œuvres marraines, l'alimentation s'est nettement améliorée. D'ailleurs, les prisonniers coloniaux sont semble-t-il relativement bien nourris, puisqu'il ne faut pas oublier que nous sommes dans une période de pénurie alimentaire sous l'Occupation. Julien Fargettas considère que ceux-ci n'ont pas spécialement manqué de nourriture, par rapport à la population française. À titre indicatif, il note qu'en avril 1941, les Français mangent 275 grammes de pain et 250 grammes de viande par jour en moyenne, chiffre qui passe à 180 grammes pour le pain en janvier 1942. En comparaison, si les « indigènes » ne bénéficient que d'une ration de viande de 85 grammes par jour au *frontstalag* 181, en revanche la quantité de pain est de 321 grammes et la quantité moyenne de nourriture

---

<sup>428</sup> Le préfet indique que ce sont une cinquantaine de Sénégalaïs qui se jettent sur le pain et non pas des Nord-Africains comme semble l'indiquer René Marnot.

<sup>429</sup> MARNOT René, Colonel Rémy (préface), *Ma ville sous la botte*, op. cit., p. 20.

<sup>430</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 85.

<sup>431</sup> Nous savons que certaines œuvres marraines effectuent des visites des hôpitaux, en revanche c'est plutôt la Croix-Rouge française qui se charge du transfert des malades et du dépistage des maladies infectieuses.

<sup>432</sup> FARGETTAS Julien, *Les Tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités, 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2012, p. 235.

fournie pour chaque prisonnier est de 1 172 grammes<sup>433</sup>. L'écart est encore plus important dans les détachements de travail où les prisonniers consomment quotidiennement 400 grammes de pain, avec des rations journalières de nourriture comparables à celles du camp principal, en juillet 1941<sup>434</sup>. Le témoignage d'Elisabeth Lequesne confirme cela concernant les prisonniers coloniaux détenus à Tours :

« Si la nourriture n'était pas sensationnelle, on n'y mourait pas de faim, il y avait parfois de la viande au menu, et plus d'une fois j'ai partagé le déjeuner des cuisiniers ! Ce n'était pas à dédaigner en ce temps de disette, les repas étaient plutôt minces dans les restaurants...<sup>435</sup> »

Il est bien évident que de tels priviléges accordés à des « indigènes » suscitent des critiques de la part de certains responsables politiques, qui considèrent que ces prisonniers disposent de ressources alimentaires bien supérieures à celles dont dispose la population française<sup>436</sup>.

Toutefois, il n'est pas certain que les chiffres fournis dans les rapports d'inspection correspondent à la réalité<sup>437</sup>, car il faut bien rappeler que les visites de camps donnent une vision biaisée des véritables conditions de détention. De plus, comme le souligne Armelle Mabon, « il serait surprenant que les Allemands aient réservé un traitement de faveur aux prisonniers de couleur »<sup>438</sup>.

Pour revenir au rôle joué par les œuvres marraines, les envois de colis individuels semblent avoir été appréciés par les prisonniers, comme en attestent les témoignages de plusieurs Sénégalais adressant une lettre de remerciement au président du Comité d'assistance des troupes noires. Le tirailleur Kammara Fodé, détenu au camp du Ruchard, écrit ainsi :

« Chères bienfaiteurs,  
Je suis en réception de vous le faire bien savoir que je bien reçu le colis que vous m'avais envoyé. Il mes causé un grand plaisir, je vous remercie de tout entier cœur m'a sante volen bien en parfait, et je souhaite qu'ils soit de même pour la votre. Avec l'espoir que vous continuerez vous occupen de moi croyez toute mon reconnaissance encore tous les soldats noirs vous envoyons bien le bonjour. Recevoir mon remerciement et ainsi qu'une poignée cordial de main<sup>439</sup>. »

Nous voyons qu'une véritable relation se noue entre le donateur et les prisonniers, d'autant plus que les « indigènes » ne reçoivent pas ou peu de colis de la part de leurs familles. Sébastien Farré explique que « comme en 1914, le colis représente un objet symbolique, un « cadeau » de la partie,

---

<sup>433</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 2.

<sup>434</sup> AN F/9/2354 : Rapports d'inspection de René Scapini dans les *arbeitskommandos* du *frontstalag* 181, 15 juillet 1941.

<sup>435</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne au cours de la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 15.

<sup>436</sup> FARGETTAS Julien, *Les Tirailleurs sénégalais...*, *op. cit.*, p. 221.

<sup>437</sup> FARGETTAS Julien, *Les Tirailleurs sénégalais...*, *op. cit.*, p. 221.

<sup>438</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>439</sup> AN F/9/2965 : Lettre du tirailleur Kammara Fodé, prisonnier de guerre au camp du Ruchard, à Monsieur le président du Comité d'assistance aux troupes noires, n. d.

et porte une valeur psychologique essentielle au maintien du lien entre les soldats et leur patrie d'origine »<sup>440</sup>. D'autre part, certains d'entre eux indiquent dans leur lettre que ce sont les premiers colis qu'ils reçoivent, alors même qu'en principe les colis des œuvres marraines sont envoyés en supplément des colis expédiés par la Croix-Rouge française à l'ensemble des prisonniers de guerre coloniaux<sup>441</sup>. Le tirailleur Jules Gouékécé, détenu à Saumur, débute sa lettre en écrivant ceci :

« J'ai reçu le colis. Je suis très content. Je vous en remercie. J'avais cru que j'étais oublié<sup>442</sup>. »

Un groupe de quatre tirailleurs, détenus à Tours, souligne la même chose :

« Nous nous réunissons tous les quatre pour vous faire connaître que les colis nous ont fait grand plaisir. Depuis notre captivité nous n'avons absolument rien reçu même pas des nouvelles de chez nous, c'est les premiers colis que nous recevons, aussi, tous quatre venons vous témoigner notre reconnaissance<sup>443</sup>. »

Ainsi, nous comprenons par ces quelques extraits de lettres que les prisonniers témoignent de leur reconnaissance envers les œuvres marraines, qui leur envoient des secours.

Le colis, au-delà de fournir une aide alimentaire supplémentaire non négligeable, permet de maintenir un lien entre les « indigènes » et les donateurs, au même titre que les lettres, ce qui leur apporte un soutien moral.

Cependant, l'action de ces organisations bénévoles ne se limite pas qu'à de simples envois de colis ou de secours collectifs, comme l'explique Julien Fargettas :

« L'aide dépasse le seul aspect matériel. Les organisations d'aide et leurs "assistantes" sont le recours pour raffermir le moral des prisonniers d'outre-mer. Leur présence, régulière et générale, apporte un vrai réconfort. Elles mettent sur pied des opérations de parrainage, comme dans la région de Verdun où la population est incitée à « adopter » un prisonnier originaire des colonies<sup>444</sup> »

Ce système est similaire à celui du marrainage institué par la Croix-Rouge, toutefois nous ne disposons pas de sources nous permettant d'affirmer qu'il ait été mis en place à Saumur. En revanche, nous savons que les prisonniers coloniaux ont la possibilité de demander à avoir une marraine, comme l'écrit dans sa lettre le tirailleur Jules Gouékéeé :

---

<sup>440</sup> FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>441</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 319.

<sup>442</sup> AN F/9/2965 : Lettre du tirailleur Jules Gouékéeé, prisonnier de guerre au *frontstalag* 181, à Monsieur le président du Comité d'assistance aux troupes noires, n. d.

<sup>443</sup> AN F/9/2965 : Lettre des tirailleurs Diop Samba, Yéro Baukari, Youssoufa Homo, N'Diaye N'Baye, prisonniers de guerre à Tours, à Monsieur le président du Comité d'assistance aux troupes noires, 19 juin 1941.

<sup>444</sup> FARGETTAS Julien, *Les Tirailleurs sénégalaïs...*, *op. cit.*, p. 237.

« Voyez-vous que je vous ai donné mes nouvelle, à votre tour de me donner vos nouvelles. Puis vous choisirez une marraine à moi. Quand elle sera reçue, elle m'écrira aussitôt. J'ai besoin moi aussi d'une marraine à Paris. Une réponse favorable. Mes meilleures salutations<sup>445</sup>. »

Comme c'est le cas avec les organisations bénévoles, les envois de lettres et de colis de la part des marraines sont sans nul doute très appréciés par les prisonniers coloniaux qui, comme nous l'avons vu, n'ont parfois plus de contacts avec leurs familles depuis qu'ils ont quitté leur colonie d'origine pour combattre dans les rangs de l'Armée française.

Hormis quelques besoins en vêtements, livres, jeux et ballons, les rapports d'inspection ne signalent aucun problème d'ordre matériel au *frontstalag* 181. Cela peut nous permettre de soutenir, avec quelques réserves néanmoins, que les envois de secours sont bénéfiques pour les prisonniers de guerre coloniaux qui voient leurs conditions de détention s'améliorer. Seuls des témoignages d'anciens prisonniers ou de membres de la Croix-Rouge pourraient nous permettre de confirmer cela.

## 4.2. Les inégalités entre « indigènes » concernant les envois de colis

Les envois de colis, aussi utiles qu'ils soient, présentent le désavantage de créer quelques fois des inégalités entre les différents prisonniers détenus dans un même camp. Plusieurs raisons expliquent cela.

Tout d'abord, selon l'article 43 de la Convention de Genève de 1929, l'homme de confiance est la personne chargée « de la réception et de la répartition des envois collectifs »<sup>446</sup>. Si la répartition est censée se faire de manière équitable, ce n'est pas forcément le cas puisque l'homme de confiance est libre de ses choix. En effet, bien que la population à l'intérieur du camp soit mixte avec différentes ethnies représentées, René Scapini note dans son rapport que « les différentes races ne se mélangent pas entre elles »<sup>447</sup>. Martin Thomas explique qu'en fait les relations entre prisonniers de guerre coloniaux se font dans un « cadre racial », au même titre que « celui imposé par le régime de Vichy et les autorités allemandes »<sup>448</sup>. C'est pourquoi il arrive que certains hommes de confiance « indigènes » décident de donner davantage de colis aux prisonniers de leur ethnie, souvent au détriment des autres qui se retrouvent dépourvus de colis. Il arrive aussi que des hommes de confiance sans scrupule profitent de leur rôle pour voler certaines denrées contenues dans les colis, tel que les cigarettes et le chocolat, dans le but de les revendre par la suite à d'autres prisonniers<sup>449</sup>.

---

<sup>445</sup> AN F/9/2965 : Lettre du tirailleur Jules Gouékéeé, prisonnier de guerre au *frontstalag* 181, à Monsieur le président du Comité d'assistance aux troupes noires, n. d.

<sup>446</sup> *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929*, Article 43.

<sup>447</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur – Stalag n°181, 14 juillet 1941, p. 6.

<sup>448</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 313.

<sup>449</sup> SCHECK Raffael, *French colonial soldiers...*, *op. cit.*, p. 198.

Il en est question dans un document du Service diplomatique des prisonniers de guerre, relatif à la bonne application ou non des règles de la Convention de Genève dans les camps de prisonniers. Il y est écrit que les hommes de confiance sont souvent peu conscients du rôle qu'ils ont à jouer, notamment en ce qui concerne les envois collectifs, et que de ce fait, « ils ne peuvent davantage se rendre compte des obligations qu'ils ont vis-à-vis de leurs camarades, et ils n'apportent pas parfois de ce fait à la répartition des envois collectifs les soins et l'équité indispensables »<sup>450</sup>. Il n'en est pas fait mention dans les différents rapports d'inspection du *frontstalag* 181 de Saumur, mais il n'est pas impossible que ce genre d'abus ait pu exister au sein de ce camp.

Toujours concernant l'homme de confiance, il doit, par son statut, parfois faire face à certaines difficultés pour mener à bien sa mission, comme l'indique le rapport d'activité du CICR :

« En principe, n'importe quel prisonnier avait le droit de recevoir des colis, de signer des reçus et de présenter des réclamations au CICR ou à ses délégués lors de leurs visites des camps. En revanche, l'homme de confiance se heurtait, suivant sa nationalité, à des obstacles plus ou moins grands dans l'accomplissement de la tâche de distribution et de contrôle que le CICR et les donateurs exigeaient de lui<sup>451</sup>. »

Nous percevons ainsi que le rôle de l'homme de confiance est déterminant dans la distribution des colis. Toutefois, les abus de certains hommes de confiance ne sont pas l'unique raison qui explique qu'il ait pu exister des inégalités selon l'origine sur la question des colis reçus par les prisonniers de guerre coloniaux.

Un autre facteur à prendre en compte est la différence de traitement entre les prisonniers des différentes colonies. Si en principe tous les prisonniers reçoivent au moins un colis par mois de la part de la Croix-Rouge ou d'œuvres diverses, il arrive aussi que certains prisonniers reçoivent des colis supplémentaires, de la part de certaines organisations. Cela est particulièrement visible au *frontstalag* 181 où les prisonniers se plaignent du traitement de faveur fait aux prisonniers marocains, qui reçoivent des colis de la Fraternité de guerre, organisation gérée par Madame Noguès, épouse du Résident général du Maroc, Charles Noguès. Il en est fait mention dans plusieurs sources. Le Docteur Bonnaud note ainsi dans son rapport :

« De plus les Marocains reçoivent des colis de la fédération « Fraternité de guerre du Maroc » dont le siège est à Rabat. Par contre les autres indigènes ne reçoivent rien<sup>452</sup>. »

Le même constat est fait par les docteurs Marti et De Morsier, délégués du CICR, un mois plus tard :

---

<sup>450</sup> AN F/9/2345 : Service d'inspection des camps. Exécution des dispositions de la Convention de Genève, articles 43 & 44 (non daté).

<sup>451</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport..., Vol. 3, op. cit.*, p. 26.

<sup>452</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Dr Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941.

« L'homme de confiance nous signale qu'ici également Algériens et Tunisiens sont mécontents des secours envoyés par Mme Noguès uniquement aux Marocains<sup>453</sup>. »

L'expression « ici également » laisse à penser que ce fait est également visible dans plusieurs camps qu'ils ont pu visiter lors de leur tournée d'inspection. Il semblerait que de multiples cas comme celui-ci ont été recensés dans l'ensemble des camps de la zone occupée. Globalement, les Nord-Africains ont été bien pourvus en colis, principalement à partir de mai-juin 1941, puisqu'ils en reçoivent à la fois par les œuvres marraines, mais aussi par la Croix-Rouge française, censée en envoyer « à tous les prisonniers coloniaux sans distinction de race »<sup>454</sup>. Dans le cas du camp de Saumur, différents documents d'archives nous prouvent que les Nord-Africains reçoivent des colis de la part des Croix-Rouge d'Alger et de Sousse, du Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre et, comme nous venons de le voir, de la part de la Fraternité de guerre pour les Marocains.

Monsieur Bigard, sous-directeur du Service des prisonniers de guerre, mis au courant de ce fait, en a informé le président du CCAPG pour lui faire part de ce problème. Il estime que « l'envoi de colis à certains d'entre eux et non aux autres est susceptible de produire un mauvais effet chez ceux qui pourraient se croire défavorisés par rapport à leurs camarades<sup>455</sup>. » Il explique que cela touche plus particulièrement les Sénégalais, Malgaches et Indochinois qui, pour certains, n'ont reçu aucun colis ou uniquement ceux envoyés par le Maréchal Pétain pour Noël. Il insiste donc pour que les différentes œuvres marraines qui envoient régulièrement des colis fassent en sorte que l'ensemble des prisonniers d'un même camp reçoivent des colis en même temps.

Concernant les Indochinois et Malgaches détenus au *frontstalag* 181, hormis deux documents nous informant qu'ils ont reçu les colis de Noël en décembre 1941, aucune autre source ne nous indique des envois réguliers de colis qui leur sont adressés. Pour ce qui est des Sénégalais, certains d'entre eux, dans leur lettre adressée au président du Comité d'assistance aux troupes noires indiquent que le colis qu'ils viennent de recevoir est le premier qu'ils ont reçu depuis le début de leur captivité. En l'absence de dates précises pour ces lettres, il nous est difficile de pouvoir déterminer à partir de quand ils ont reçu ces colis. Ce qui est sûr c'est que le traitement de faveur dont bénéficient les Nord-Africains et surtout les Marocains, a pu provoquer « une cohabitation difficile entre prisonniers indigènes de différentes origines »<sup>456</sup>. Par ailleurs, nous savons que les prisonniers français, qui sont en minorité dans les *frontstalags*, reçoivent plus facilement et plus régulièrement des colis grâce aux envois de leurs familles, qui les confectionnent dans les différents comités locaux

---

<sup>453</sup> Archives CICR, C, SC, France : Frontstalag 181 - Rapport de visite, 30 mai 1941.

<sup>454</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 319.

<sup>455</sup> F/9/2325 : Lettre du Contrôleur de l'armée Bigard à Monsieur le président du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 19 août 1941.

<sup>456</sup> RECHAM Belkacem, « Les indigènes nord-africains... », *op. cit.*, p. 121.

du CCAPG en zone occupée et de la Croix-Rouge en zone libre<sup>457</sup>. Là encore, ce traitement de faveur a pu exacerber les tensions entre les groupes de prisonniers<sup>458</sup>.

Un autre aspect qui prouve encore une fois que tous les prisonniers ne sont pas sur un même pied d'égalité en ce qui concerne la réception de colis est la situation dans les *arbeits kommandos*. Au *frontstalag* 181, des colis arrivent tous les mois, parfois de manière irrégulière<sup>459</sup>, tandis que dans les commandos de travail en revanche, les prisonniers ne semblent pas recevoir de colis, hormis à Noël 1941<sup>460</sup>. René Scapini, qui a pu visiter le 15 juillet 1941 l'ensemble des *arbeits kommandos* rattachés au camp de Saumur, a noté dans la case Lettres et colis « néant » dans tous ses rapports de visite<sup>461</sup>. L'utilisation de ce terme laisse à penser que les prisonniers ne reçoivent ni lettres ni colis. Toutefois, il est à noter que 26 colis destinés aux Algériens et 100 colis destinés aux prisonniers marocains et tunisiens ont été expédiés respectivement le 26 juin et le 7 juillet 1941 par le Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre pour le commando de Tours<sup>462</sup>. Étant donné que les *arbeits kommandos* ont été inspectés le 15 juillet 1941, cela supposerait que les colis ne soient pas encore arrivés au camp à cette date, ce qui est peu probable du fait que le magasin du Comité algérien se situe à Paris et qu'il semble étonnant que l'acheminement des colis jusqu'à Saumur ait mis plus d'une semaine.

Néanmoins, en sachant que jusqu'à 1 400 hommes ont été placés dans des détachements de travail<sup>463</sup>, il serait surprenant qu'un nombre aussi important de prisonniers n'ait pas reçu de colis de la part des organisations de secours. Toutefois, une note adressée à Georges Scapini, chef du Service diplomatique des prisonniers de guerre, concernant l'inspection des *frontstalags* de Savenay et Saumur, met en évidence les problèmes relatifs aux distributions de secours par la Croix-Rouge dans ces commandos :

« En principe, les conductrices sont autorisées à se rendre dans chaque A.K. [arbeits kommandos] pour remettre directement aux hommes de confiance la part qui leur revient, mais pratiquement, elles éprouvent souvent des difficultés à remplir leur mission. Le cas s'est produit au cours de l'inspection et a pu être constaté par l'inspecteur<sup>464</sup>. »

---

<sup>457</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 8-9.

<sup>458</sup> RECHAM Belkacem, « Les indigènes nord-africains... », *op. cit.*, *Ibid.*

<sup>459</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur – Stalag n°181, 14 juillet 1941.

<sup>460</sup> ADIL 147 J 29 : Témoignage écrit sur les actions menées par Elisabeth Lequesne durant la Seconde Guerre mondiale (1984), p. 17-18.

<sup>461</sup> AN F/9/2354 : Rapports d'inspection de René Scapini dans les arbeits kommandos du frontstalag n°181, 15 juillet 1941.

<sup>462</sup> AN F/9/2351 : Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre, relevé des colis individuels expédiés par le comité algérien à la date du 25 juillet 1941.

<sup>463</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Dr Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941.

<sup>464</sup> AN F/9/2345 : Service de l'inspection des camps, Note pour l'ambassadeur – Inspection des frontstalags, 24 novembre 1941.

Il arrive également que des colis soient perdus du fait que les prisonniers à qui sont destinés ces colis sont transférés dans un autre camp. Cela se produit lorsque la personne qui envoie le paquet n'est pas informée suffisamment tôt que le prisonnier à qui elle envoie des lettres ou colis est envoyé vers un autre *frontstalag* ou *arbeits kommando*. Le service de l'inspection des camps s'en est fait l'écho, estimant qu'« il est regrettable que les transferts nombreux et les conditions dans lesquelles ils ont été exécutés aient abouti à la perte du plus grand nombre des colis adressés par les familles et aient laissé dans l'angoisse pendant plusieurs mois les familles des PG réduites à assiéger tous les services d'assistance ou de la Croix-Rouge, dans l'espoir d'avoir quelque nouvelle des leurs »<sup>465</sup>. Aucun rapport d'inspection ne mentionne ce type de problèmes à Saumur, mais cela a probablement pu arriver, du fait des nombreux transferts qui se produisent régulièrement.

Ainsi, il est certain que pour ce qui est des envois de colis, il existe de fortes inégalités, d'une part entre les différents groupes ethniques présents au *frontstalag* 181, et d'autre part entre les prisonniers du camp principal et ceux détenus dans les détachements de travail. Plus généralement, la plupart des « indigènes » semblent avoir reçu très peu de colis, hormis les Nord-Africains qui ont été privilégiés. L'exemple de l'inégale répartition des colis montre que les envois de secours présentent des limites et ne permettent pas de satisfaire convenablement les besoins de l'ensemble des prisonniers. En réalité, cette action humanitaire entreprise pour aider les prisonniers de guerre coloniaux, utile mais insuffisante, a surtout servi les intérêts du régime de Vichy.

#### 4.3. L'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux, un outil de la propagande vichyste

Pour finir, il est important de bien comprendre que l'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux, bien qu'elle soit indispensable, n'en demeure pas moins un moyen de servir les intérêts du régime de Vichy. En effet, vis-à-vis des « indigènes », elle « améliore leurs conditions de détentions dans les *frontstalags* et leur prouve qu'ils ne sont ni oubliés ni abandonnés. Mais c'est surtout un outil politique essentiel pour maintenir leur loyauté »<sup>466</sup>.

Il faut bien rappeler que la présence de ces anciens soldats venus des quatre coins du monde dans les camps de la zone occupée, s'explique par le fait que la France dispose à cette époque d'un immense empire colonial avec des possessions sur tous les continents.

---

<sup>465</sup> AN F/9/2345 : Service de l'inspection des camps. Exécution des dispositions de la Convention de Genève, article 26, n. d.

<sup>466</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos prisonniers : les prisonniers de guerre coloniaux et les organisations caritatives sous Vichy, 1940-1942 », PATHÉ Anne-Marie et THÉOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin/Ministère de la Défense, 2012, p. 243.

Si en tant que soldats, ils sont mis sur un même pied d'égalité que les Français, ils n'en restent pas moins des « indigènes ». Par ce statut, ils ne sont pas considérés comme des citoyens, à la fois dans les colonies et en métropole, et sont traités de manière différente, situation d'autant plus visible sous l'occupation allemande comme le souligne Armelle Mabon :

« Dans la vie quotidienne, les "indigènes" n'ont pas les mêmes droits que les Blancs : rationnement, rétribution des marchandises agricoles, files d'attente sont distincts. En métropole, la discrimination s'est affichée un temps dans les gares : "Ne peuvent passer : les Juifs, les Arabes et gens de couleur" ; et sur la ligne de démarcation : la France de Vichy ne peut être franchie par les "gens de couleur", qu'ils soient Sénégalais, Marocains ou Indochinois<sup>467</sup>. »

Ces hommes sont perçus, selon une vision racialisante, comme des sous-hommes, faibles d'esprit, peu civilisés, surtout les Noirs considérés comme des enfants. Leur engagement dans l'Armée française doit donc constituer un moyen de les civiliser<sup>468</sup>. Ainsi, les relations entre « indigènes », sujets de la France, et Blancs sont des rapports de dominés-dominants.

Toutefois, l'État français voit un réel intérêt à apporter une aide à ces prisonniers de guerre coloniaux, « considérés comme les futurs agents de l'impérialisme pétainiste »<sup>469</sup>. Ainsi, la création de la Section outre-mer et des œuvres marraines répond à un besoin du régime de s'assurer que ceux-ci sont bien traités, afin qu'à leur retour dans leur colonie d'origine, ils participent à la diffusion des « valeurs traditionnalistes de la mère patrie »<sup>470</sup>.

D'ailleurs, cette idée est clairement mise en évidence dans le dernier paragraphe de présentation des activités de la Section outre-mer, dans le rapport d'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre :

« Aussi ne puissent-ils à leur retour dans leur pays d'origine ne conserver le souvenir de toute la sollicitude dont ils auront été l'objet durant leur long séjour sur la Terre de France et devenir auprès de leur famille et de tous les habitants de nos lointaines colonies les meilleurs artisans de l'attachement de notre grand empire colonial<sup>471</sup>. »

Cette volonté de Vichy d'apporter un soutien à ses « indigènes » répond aussi à une crainte que ceux-ci n'adhèrent aux idées de « la propagande nationaliste, anticoloniale de l'Allemagne dépossédée de ces territoires d'outre-mer en 1919 »<sup>472</sup>. Les autorités allemandes ont bien conscience que les prisonniers coloniaux ont une certaine rancœur vis-à-vis de la France, qui ne les considère pas à leur juste valeur en leur faisant subir des discriminations<sup>473</sup>. Les Allemands vont justement

---

<sup>467</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 154.

<sup>468</sup> CHAMPEAUX Antoine, DEROO Éric, « La force noire : nos enfants, nos frères », *Infexions*, 2017/1, n°34, p. 119-123.

<sup>469</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 323.

<sup>470</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, *Ibid.*

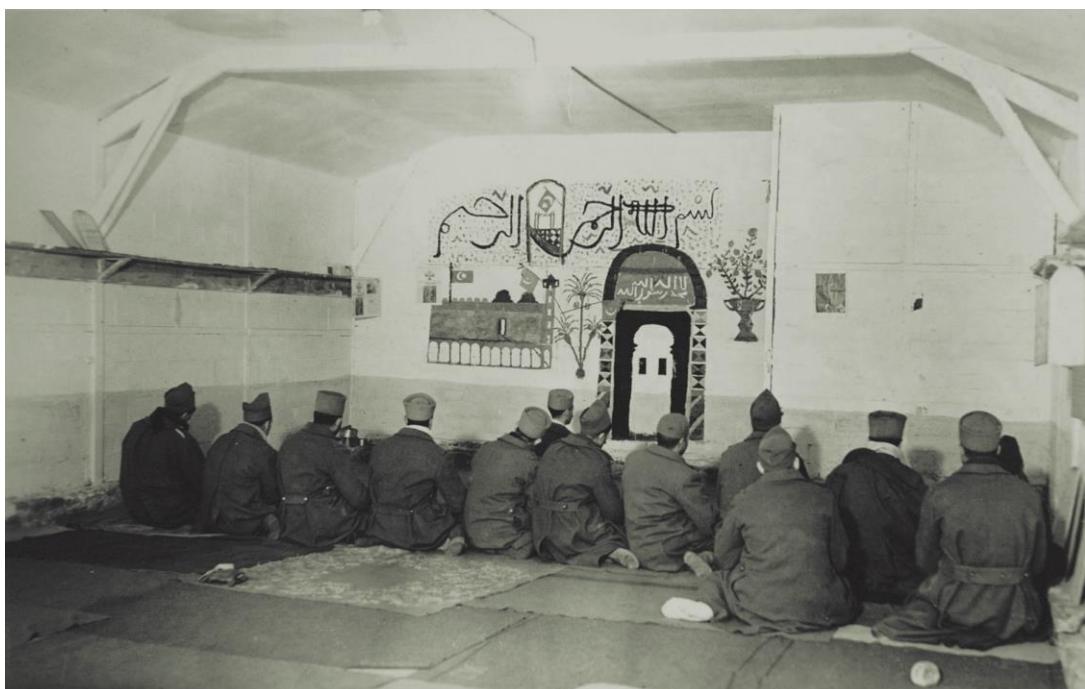
<sup>471</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central des prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 24.

<sup>472</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 154.

<sup>473</sup> SCHECK Raffael, *French colonial soldiers...*, *op. cit.*, p. 143.

s'appuyer là-dessus pour tenter de rallier ces captifs à la cause du nationalisme socialiste. Ce sont principalement les Nord-Africains qui sont visés, « du fait des liens étroits qui se sont noués avant la guerre avec les mouvements nationalistes arabes »<sup>474</sup>. Le Reich fait ainsi distribuer dans les camps des tracts et journaux, traduits en arabe, français ou allemand. Nous pouvons citer notamment le journal *Lissane el-Assir* (« La Voix du prisonnier »), dont les informations en arabe sont destinées spécialement aux Nord-Africains<sup>475</sup>. Sur une photographie d'une salle de l'École de Cavalerie transformée en mosquée à l'intérieur du *frontstalag* 181 (voir ci-dessous), deux exemplaires de ce journal sont visibles, ce qui nous prouve que cet objet de propagande est distribué dans ce camp. *Le Trait d'union*, journal édité par Vichy et destiné à l'ensemble des camps de prisonniers en France et en Allemagne<sup>476</sup>, est aussi à la disposition des détenus à l'intérieur de ce même camp<sup>477</sup>.

Illustration 5 – *Frontstalag 181 - La mosquée du camp, n. d (Collection Éric Deroo)*



Face au danger que représente la propagande allemande pour maintenir la loyauté des prisonniers coloniaux, Vichy répond en mobilisant des moyens conséquents pour les envois de secours afin de montrer que « la France reste une puissance forte en mesure de s'occuper de ses coloniaux, donc de ses colonies »<sup>478</sup>.

<sup>474</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 155.

<sup>475</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 157.

<sup>476</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 154.

<sup>477</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini, Stalag n°181 – Camp de Saumur, 14 juillet 1941, p. 9.

<sup>478</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers... », op. cit., p. 241.

Pour ce faire, le régime s'appuie sur les œuvres marraines, qui expédient des colis nominatifs à chaque prisonnier dont elles ont la charge. Nous savons d'ailleurs que ce sont les Nord-Africains qui en reçoivent le plus, bénéficiant d'un traitement de faveur de la part de Vichy car ils sont les plus exposés à la propagande allemande<sup>479</sup>.

L'exemple le plus frappant de cette idée de propagande impériale du gouvernement français est le colis de Noël, que le CCAPG fait parvenir à l'ensemble des captifs de l'Armée française, par l'intermédiaire de ces organisations bénévoles. À l'intérieur de ce paquet, en plus des denrées alimentaires, du tabac et de quelques objets de première nécessité, un portrait de Pétain leur est offert. La spécificité de celui envoyé aux « indigènes » tient du fait qu'au dos de la photographie, il est écrit « Offert par le Maréchal à l'occasion de la fête de Noël, de l'Aïd el Kébir, ou du Têt », cette phrase étant traduite en arabe, en indochinois (vietnamien) ou en malgache selon l'origine du prisonnier<sup>480</sup>. Il est clair que le colis de Noël constitue un véritable cadeau de la patrie, incarnée dans la personne du Maréchal Pétain, et cela prouve que le régime tend à montrer qu'il prend soin de ses « indigènes », pour les raisons que nous avons évoqué plus haut.

Par ailleurs, à travers cet exemple, nous comprenons que l'aspect religieux est également pris en compte. Effectivement, comme l'explique Sarah Ann Frank, « la religion joue un rôle important dans la propagande. Les prisonniers sont autorisés à pratiquer leur religion »<sup>481</sup>. Toutes les fêtes religieuses sont ainsi célébrées, avec des suppléments de nourriture pour les périodes de Noël et du Ramadan<sup>482</sup>. Cela se traduit également dans la pratique religieuse quotidienne, avec une aide matérielle au culte, fournie par la YMCA et la Section bibliothèque et jeux du CCAPG, qui envoient des livres et objets religieux, tel que des Bibles en langue malgache<sup>483</sup>, des Corans, des chapelets<sup>484</sup>, etc. Le Service des prisonniers de guerre soutient les prisonniers de guerre musulmans à pratiquer leur religion, car il sait que ceux-ci sont soumis à la propagande allemande pro-islamique<sup>485</sup>.

Au-delà de la simple aide spirituelle, les envois de secours intellectuels sont utilisés pour promouvoir les idées impérialistes du régime. Il faut rappeler que les livres sont soumis à la fois à la censure des autorités allemandes, mais aussi à celle de Vichy. Ainsi, de nombreux livres faisant l'éloge de l'empire colonial français sont expédiés dans les *frontstalags*, afin que les « indigènes »

---

<sup>479</sup> SCHECK Raffael, *French colonial soldiers...*, *op. cit.*, p. 197.

<sup>480</sup> AN F/9/2883 : Rapport général sur l'activité du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, 1<sup>er</sup> janvier 1942, p. 14.

<sup>481</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers... », *op. cit.*, p. 245.

<sup>482</sup> ADM1 97 W 38 : Comité de Saumur - Activité de la Croix-Rouge française au camp de prisonniers indigènes de juillet 1940 à janvier 1942, 17 février 1942.

<sup>483</sup> AN F/9/2351 : YMCA – Aide aux prisonniers de guerre, Rapport sur la visite des camps des prisonniers en France occupée, 20-28 janvier 1941.

<sup>484</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers... », *op. cit.*, p. 246.

<sup>485</sup> THOMAS Martin, *Le gouvernement de Vichy...*, *op. cit.*, p. 324.

comprennent que les colonies sont essentielles au rayonnement de la France<sup>486</sup>. Armelle Mabon explique qu'en réalité, « l'aide morale et intellectuelle devient un instrument au service de la colonisation à poursuivre pour que l'indigène sente, par l'intermédiaire de ces visites<sup>487</sup>, l'action bienfaisante d'une France que les missionnaires, les médecins, les administrateurs lui ont appris à aimer »<sup>488</sup>.

Globalement, l'ensemble des acteurs impliqués pour porter assistance aux prisonniers de guerre coloniaux doivent contribuer à s'assurer que ceux-ci restent attachés aux valeurs coloniales, y compris les conductrices de la Croix-Rouge qui « n'échappent pas à ce discours où l'action bienfaisante est liée à la mission civilisatrice »<sup>489</sup>.

Cette idée de propagande par l'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux s'applique bien évidemment au *frontstalag* 181, comme cela est mis en évidence dans un article de *La dépêche du Centre* du 22 décembre 1941 relatif à l'activité du comité local de la Croix-Rouge Française :

« Les prisonniers indigènes du camp de Saumur ont, grâce à cette aide, toujours maintenu leur confiance dans la France<sup>490</sup>. »

Le régime cherche également à s'appuyer sur le soutien des civils, qui n'hésitent pas, quand ils en ont la possibilité, à offrir des vêtements, des denrées alimentaires aux prisonniers ou à faire des dons au Secours national. Nous pouvons notamment évoquer le cas des marraines de guerre, qui correspondent avec eux par l'envoi de lettres et colis. De cette manière, « Vichy renforce les liens entre la France et l'Empire, en rappelant à la population la souffrance des captifs coloniaux. Si la figure du prisonnier de guerre était déjà familière, le prisonnier de guerre colonial devient, alors, le symbole de celui qui, après avoir porté secours à la France, partage désormais ses souffrances »<sup>491</sup>.

Cependant, la population ne partage pas réellement les idées impérialistes que les autorités françaises souhaitent promouvoir, agissant plutôt par altruisme à l'égard de ces hommes qui connaissent les difficultés de la captivité<sup>492</sup>. Le cas des femmes donnant du pain à des prisonniers souffrant de la faim entre la gare de Saumur et le *frontstalag* 181, cité précédemment, en est un très bon exemple. La mobilisation de nombreux Saumurois dans les filières d'évasion de prisonniers du camp de Saumur<sup>493</sup>, qui n'est pas sans risques, souligne également cela.

D'autre part, « l'instrumentalisation des services chargés de l'entraide trouve ses limites dans les fondements mêmes de l'aide, conditionnés par l'indépendance de fonctionnement »<sup>494</sup>, mais

---

<sup>486</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 165.

<sup>487</sup> Celle des œuvres marraines et des conductrices de la Croix-Rouge.

<sup>488</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., *Ibid.*

<sup>489</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 164.

<sup>490</sup> AMS 15 Z 58 : *La dépêche du Centre*, 22 décembre 1941.

<sup>491</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers... », op. cit., p. 247.

<sup>492</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers... », op. cit., p. 247-248.

<sup>493</sup> René Marnot, Colonel Rémy (préface), *Ma ville sous la botte*, op. cit., p. 25-29.

<sup>494</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 164.

également par le fait qu'ils se doivent de mener leurs actions de secours sans mettre en avant des rapports de domination, qui seraient mal perçus par les prisonniers coloniaux.

La propagande allemande semble avoir fonctionné sur une minorité de Nord-Africains, qui ont collaboré avec les Allemands en étant impliqués dans des réseaux de corruption et d'espionnage<sup>495</sup>, bien que nous n'en n'ayons pas trace pour le camp de Saumur. Cependant, elle n'a pas eu d'impact significatif sur le comportement des « indigènes », qui ne semblent globalement pas avoir réellement adhéré au discours allemand<sup>496</sup>. Vichy, en se servant de l'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux comme contre-propagande, est parvenu à « maintenir une influence sur les sujets coloniaux ». Néanmoins, le système colonial restant inégalitaire, avec cette différence de traitement qui se maintient entre les Européens et les populations colonisées, ces soldats ayant combattu pour l'Armée française auront eu l'impression que la France s'est servi d'eux<sup>497</sup>. Ainsi, comme le souligne Armelle Mabon, « la propagande vichyste a certes flatté les combattants de manière opportuniste, mais en les méprisant »<sup>498</sup>.

De plus, il est évident que les discriminations et la dureté de la captivité vont avoir des conséquences après la guerre, dont sont conscientes les autorités françaises :

« Mais dans leurs moments les plus pessimistes, les employés du Secrétariat aux Colonies reconnaissaient qu'une fois rapatriés, les anciens PG risquaient d'être une bombe à retardement politique. Ils étaient susceptibles de former une avant-garde politiquement évoluée et rancunière de la contestation nationaliste<sup>499</sup>. »

Cela est d'autant plus vrai qu'en 1943, lorsqu'un changement s'opère avec le remplacement des gardes allemands par des gardes français. En effet, face aux avancées de l'URSS sur le front de l'Est, les Allemands sont contraints de mobiliser des effectifs importants, n'hésitant pas à faire appel aux sentinelles utilisées pour l'encadrement des *frontstalags*. De ce fait, le Reich négocie avec Vichy pour que des officiers et sous-officiers français remplacent les geôliers allemands, prétextant qu'en contrepartie les conditions de détention seront adoucies. Ce changement est vécu comme une véritable trahison par l'ensemble des prisonniers coloniaux, y compris pour ceux qui ont auparavant été détenus au *frontstalag* 181 et dans les *kommandos* en dépendant, d'autant plus qu'ils n'ont connu aucune « amélioration de leur sort »<sup>500</sup>.

Il est certain que les anciens prisonniers vont à la fin de la guerre exprimer une certaine rancœur vis-à-vis de la France, n'ayant pas été reconnus à leur juste valeur pour leur rôle joué durant le second conflit mondial. Cela est d'autant plus accentué lors de leur rapatriement dans leur colonie

---

<sup>495</sup> SCHECK Raffael, *French colonial soldiers...*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>496</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>497</sup> ANN FRANK Sarah, « Pour « nos » prisonniers... », *op. cit.*, p. 250.

<sup>498</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 168.

<sup>499</sup> THOMAS Martin, « Le gouvernement de Vichy... », *op. cit.*, p. 323.

<sup>500</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, *op. cit.*, p. 147.

d'origine, où des incidents éclatent notamment à Thiaroye, en raison du non-versement des soldes de captivité<sup>501</sup>. Au lendemain de la guerre, nombre d'entre eux ont d'ailleurs été impliqués dans les luttes de décolonisation, qui surviennent dès 1945.

---

<sup>501</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »..., op. cit.*, p. 196.

## Conclusion

En guise de conclusion, nous avons vu dans une première partie qu'il existe différents types de secours, qui se complètent : le ravitaillement, les colis individuels, les envois collectifs, les secours intellectuels et spirituels. Dans une deuxième partie, nous avons mis en évidence les différents acteurs impliqués dans l'envoi de cette aide alimentaire et matérielle aux « indigènes » du *frontstalag* 181. Ainsi, à l'échelle internationale, nous pouvons citer le CICR et la YMCA, à l'échelle nationale, le Service des prisonniers de guerre, le CCAPG, les œuvres marraines et la Croix-Rouge française en zone libre, et à l'échelle locale, le rôle non négligeable joué par le Comité de Saumur de la Croix-Rouge et le Comité d'entraide aux prisonniers de guerre. Dans une troisième partie, nous avons montré les moyens mis en œuvre pour permettre ces envois de secours, à travers le transport maritime, ferroviaire et routier. Nous nous sommes également intéressés aux financements des organisations mobilisées pour porter assistance aux prisonniers de guerre coloniaux de Saumur. Cela nous a permis de comprendre tous les enjeux économiques et politiques qui peuvent apparaître derrière cette action de charité.

Enfin dans une dernière partie, nous avons tenté de savoir si ces envois de secours ont eu un réel impact ou non sur l'amélioration des conditions de détention à l'intérieur du camp. La situation dans laquelle vivent les prisonniers fait que cette aide se révèle nécessaire et semble avoir été appréciée par ces derniers. Toutefois, l'inégale répartition des colis entraîne un sentiment d'injustice, qui crée des tensions entre les différentes ethnies représentées au *frontstalag* 181. Par ailleurs, cette action humanitaire a été en partie instrumentalisée par Vichy, qui y voit un moyen efficace de promouvoir ses idées impérialistes vis-à-vis des sujets coloniaux, dont certains ont pu être attirés par le message diffusé par les Allemands.

Il est certain que sans ces envois de nourriture, vêtements, colis et objets de toute sorte, la situation aurait probablement été catastrophique pour les prisonniers de guerre coloniaux, puisque les Allemands leur fournissent le strict minimum. D'ailleurs, il est probable que sans le ravitaillement des Croix-Rouge de Saumur et de Châteauroux, les « indigènes » auraient souffert de la faim, car les autorités du camp leur fournissent des rations en quantités insuffisantes. L'apport de vêtements est également important, puisque la plupart des détenus possèdent la même tenue depuis le début de la guerre. Dans le cas des colis, le bilan est assez mitigé puisque certains prisonniers n'en ont reçu qu'à Noël, quand d'autres en ont reçu tous les mois. Ne disposant pas de chiffres précis sur le nombre total de colis envoyés au camp, il nous est impossible de connaître le nombre de prisonniers qui en ont bénéficié sur l'effectif total. Les secours intellectuels et spirituels, qui ne sont pas nécessairement vitales, leur ont permis d'avoir des distractions et de pouvoir s'occuper dans leur temps libre, leur permettant de garder un semblant de moral.

Cependant, tous ces secours n'ont pas empêché la propagation des maladies, parmi les prisonniers, qui vivent dans des conditions assez sommaires, comme l'explique Julien Fargettas :

« Mal nourris parfois, mal logés, mal habillés et ne disposant que d'une assistance médicale très réduite, les prisonniers coloniaux souffrent de nombreuses maladies infectieuses. Très rapidement, on signale de nombreux cas de tuberculose, de pneumonies et de lèpre<sup>502</sup>. »

Le rapport d'inspection du CICR du 30 mai 1941 dénombre depuis l'ouverture du *frontstatalag* 181 en juillet 1940, 249 cas de tuberculose, maladie qui toucherait 3 à 4% des effectifs et qui a entraîné le décès de 46 prisonniers<sup>503</sup>. René Scapini indique quant à lui, dans son rapport d'inspection du 14 juillet 1941, quelques cas d'avitaminose, 30 cas de syphilis et une soixantaine de cas de tuberculose en traitement à l'hôpital<sup>504</sup>. Par ailleurs, il est indiqué que 50 décès sont à déplorer à l'hôpital mixte, majoritairement pour cause de tuberculose. Cette maladie toucherait d'ailleurs principalement les Sénégalais et les Nord-Africains<sup>505</sup>. Par ailleurs, 15 tuberculeux, auparavant détenus à la Caserne Desjardins d'Angers rattachée au camp de Saumur, sont aussi décédés à l'hôpital d'Angers<sup>506</sup>. Cette propagation des maladies est due principalement aux conditions sanitaires déplorables et à la dureté de l'hiver 1940-1941<sup>507</sup>.

Il est certain que si les envois de secours ont permis aux « indigènes » d'obtenir des rations de nourriture supplémentaires, de pouvoir changer de vêtements lorsque les leurs sont usés et d'avoir droit à des jeux, des ballons, des livres et du matériel de culte pour s'occuper l'esprit, il n'en reste pas moins que la captivité reste dure à vivre. Cela explique que nombre d'entre eux ont cherché à fuir le camp pour recouvrer la liberté. Avec la complicité de la population, y compris des membres de la Croix-Rouge de Saumur<sup>508</sup>, plus d'une centaine de prisonniers de guerre coloniaux sont parvenus à s'évader du camp<sup>509</sup>, pour rejoindre la ligne de démarcation, située à près de 80 km. Dans les détachements de travail, où la surveillance est moindre, on dénombre au 14 juillet 1941 également 28 évasions et 12 tentatives<sup>510</sup>. Il faut bien rappeler que s'évader n'est pas sans risque, puisque les gardes allemands n'hésitent pas à user de leurs armes à feu pour arrêter les fuyards.

Ainsi, nous comprenons que, malgré la bonne volonté dont ont fait preuve les organisations d'assistance en envoyant des vivres et colis au camp, les prisonniers de guerre coloniaux ont

---

<sup>502</sup> FARGETTAS Julien, *Les Tirailleurs sénégalais...*, op. cit., p. 223.

<sup>503</sup> ACICR, C, SC, France : Frontstatalag 181 – Rapport de visite, 30 mai 1941.

<sup>504</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur – Stalag n°181, 14 juillet 1941, p. 5.

<sup>505</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection du Docteur Bonnaud au camp de Saumur – Stalag n°181, 2 avril 1941, p. 5.

<sup>506</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini dans les Arbeits kommandos, 15 juillet 1941.

<sup>507</sup> RECHAM Belkacem, « Les indigènes nord-africains prisonniers de guerre (1940-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3, n°223, p. 118.

<sup>508</sup> MARNOT René, *Ma ville sous la botte*, op. cit., p. 26.

<sup>509</sup> ADM 7 Fi 349 : Avis signé du Colonel Kloss, feldkommandant, concernant l'évasion de 100 prisonniers de guerre indigènes du camp de Saumur et détaillant les mesures prises, 7 mars 1941.

<sup>510</sup> AN F/9/2354 : Rapport d'inspection de René Scapini au camp de Saumur – Stalag n°181, 14 juillet 1941, p. 10.

relativement mal vécu la captivité, qui affecte leur moral. D'ailleurs, Armelle Mabon résume assez bien cela au début de son ouvrage :

« La singulière captivité hexagonale va durer jusqu'à la libération du territoire français, en 1944, avec la souffrance inhérente à l'absence de libéré. Tout comme les prisonniers de guerre français, les « indigènes » connaissent de profonds bouleversements et de nombreuses privations, qu'il s'agisse de la nourriture, de l'habillement, du logement, des relations sexuelles avec les femmes. Le déracinement, l'absence de perspectives, la monotonie, l'absence de nouvelles des familles ont un impact considérable sur le moral des soldats. Un grand nombre n'y survivra pas<sup>511</sup>. »

Notre sujet ne porte que sur les années 1940 et 1941, mais il nous a permis d'avoir un aperçu de ce qu'a été la captivité pour ces prisonniers venus de tout l'empire colonial français. Le sentiment d'abandon par la France, la quasi-absence de nouvelles de leurs familles depuis 1939, les mauvaises conditions de détention, ainsi que « la monotone succession de jours semblables et l'effritement de l'espoir d'une libération »<sup>512</sup>, ont fait de cette captivité une expérience douloureuse à vivre. À cela s'ajoute le manque de considération des autorités françaises qui ont décidé le gel des pensions des anciens combattants au moment des indépendances des anciennes colonies et l'oubli du rôle joué par ces hommes dans la mémoire collective<sup>513</sup>. Tous ces aspects témoignent d'un manque de reconnaissance de la France vis-à-vis de ces anciens prisonniers, qui ont eu le sentiment d'avoir été trahis par la nation pour laquelle ils se sont battus.

---

<sup>511</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 45.

<sup>512</sup> RECHAM Belkacem, « Les indigènes nord-africains... », op. cit., p. 124.

<sup>513</sup> MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »...*, op. cit., p. 246-248.

# Bibliographie

## 1. Les prisonniers de guerre

BOCHE François, *L'Armée française sous l'Occupation, Tome 1 : La dispersion*, Paris, Presses de la Cité, 2002.

CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy et PAYEN Pascal (dir.), *Les prisonniers de guerre dans l'histoire : contacts entre peuples et cultures*, Toulouse, Privat, 2003.

CHAMBRUN René de, *Les 2 600 000 otages français d'Hitler. 1940 : La France puissance protectrice de ses prisonniers*, Paris, Éditions France-Empire, 1988.

COCHET François, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, Paris, SPM/Kronos, 1992.

COCHET François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre, une approche culturelle*, Bruxelles/Paris, Bruylant/LGDJ, 1998.

CUVELIER Benoît, « Le régime juridique des prisonniers de guerre », *Études internationales*, 23 (4), 1992, p. 773-796.

DURAND Yves, *La captivité. Histoires des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, éditions FNCPG-CATM, 1980.

DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les kommandos, 1939-1945*, Hachette, 1987.

GASCAR Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne, 1939-1945*, Paris, Gallimard, 1967.

GAYME Évelyne, *Les prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1939-1945)*, Paris, Economica, 2010.

GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre : Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, Paris, Imago, 2019.  
*Guerres mondiales et conflits contemporains, La captivité (1914-1954)*, juillet 1987, n°147, 128 pages.

PATHÉ Anne-Marie et THÉOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Ministère de la Défense/Armand Colin, 2012.

*Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, janvier 1957, n°25, 132 pages.

Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, Sur la captivité de guerre, janvier 1960, n°37, 128 pages.

## 2. Les soldats des colonies françaises dans la Seconde guerre mondiale

AGERON Charles-Robert, « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 29, n°114, 1979.

AÏDARA Moulaye, *L'histoire oubliée des Tirailleurs sénégalais de la Seconde guerre mondiale. Une enquête orale au Sénégal*, Paris, Le Manuscrit, 2005.

AKPO-VACHÉ Catherine, *L'AOF et la Seconde Guerre mondiale (septembre 1939-octobre 1945)*, Paris, Karthala, 1996.

BOUVIER Pierre, *La longue marche des tirailleurs sénégalais, de la Grande Guerre aux indépendances*, Paris, Belin, 2018.

CANTIER Jacques (dir.), JENNINGS Eric (dir.), *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004.

CHAPOUTOT Johann et VIGREUX Jean (dir.), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 2015.

CLAYTON Anthony, *France, soldiers and Africa*, London, Brassey's defense publication, 1988.

DEROO Eric, CHAMPEAUX Antoine, *La Force Noire. Gloire et infortunes d'une légende coloniale*, Paris, Tallandier, 2006.

DEROO Éric, CHAMPEAUX Antoine, « Panorama des troupes coloniales françaises dans les deux guerres mondiales », *Revue historique des armées*, n°271, 2013, p. 72-88.

DEWITTE Philippe, « Des tirailleurs aux sans-papiers : la République oublieuse », *Hommes et Migrations*, n°1221, Septembre-octobre 1999.

ECHENBERG Myron, *Colonial conscripts. The Tirailleurs Sénégalais in French West Africa, 1857-1960*, Portsmouth/Londres/New Hampshire, Heinemann and James Currey, 1991.

FARGETTAS Julien, *Les Tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités. 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2012.

GIUDICE Christophe, « Les anciens combattants marocains et tunisiens de l'armée française : Enjeux d'histoire et de mémoire », *Autour des morts de guerre : Maghreb – Moyen Orient*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013, p. 119-145.

LAWLER Nancy, *Soldats d'infortune. Les tirailleurs Ivoiriens de la IIe guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 1996.

LE NAOUR Jean-Yves, *La honte noire : l'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945*, Paris, Hachette littérature, janvier 2004.

LEVISSE-TOUZE Christine, *L'Afrique du Nord dans la guerre 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998.

LORMIER Dominique, *C'est nous les Africains. L'épopée de l'armée française d'Afrique (1940-1945)*, Paris, Calmann-Lévy, 2006.

LUPO-RAVELOARIMANANA Monique, « Soldats et travailleurs malgaches en France pendant la Seconde guerre mondiale », *Omaly Sy Anio*, n°28, février 1988, p. 23-41.

MBAJUM Samuel, *Les combattants africains dits « Tirailleurs sénégalais » au secours de la France (1857-1945)*, Paris, Riveneuve éditions, 2013.

METZGER Chantal, *L'empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich (1936-1945)*, Tome 1, Bruxelles/Berne/Berlin/Francfort-sur-le-Main/New York/Oxford/Vienne, PIE-Peter Lang, 2002.

Ministère de la Défense – Secrétariat d'État aux Anciens Combattants, *1939-1945, L'empire dans la guerre*, Paris, 1998.

ONANA Charles, *La France et ses tirailleurs. Enquête sur les combattants de la République, 1939-1945*, Paris, Duboiris, 2003.

RECHAM Belkacem, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris, Harmattan, 1996.

RIVES Maurice, « Les tirailleurs malgaches et sénégalais dans la résistance », *Hommes et Migrations*, n°1276, Novembre-décembre 2008, « Soldats de France ».

RIVES Maurice, DEROO Eric, *Les Linh Tâp : histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, Paris, Lavauzelle, 1999.

RIVES Maurice, DIETRICH Robert, *Héros méconnus, 1914-1918, 1939-1945. Mémorial des combattants d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, Association Frères d'armes, 1993.

THOMAS Martin, *The French empire at war 1940-1945*, Manchester/New-York, Manchester University Press, 1998.

### 3. Les prisonniers de guerre coloniaux sous l'Occupation

BILÉ Serge, *Noirs dans les camps nazis*, Monaco, Éditions du Rocher, 2016.

KILLINGRAY David, « Africans and African Americans in Enemy Hands », *Prisoners of war and their captors in World War II*, Oxford/Washington D.C., Berg, 1996.

MABON Armelle, « Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France », *Hommes et Migrations*, n°1228, novembre-décembre 2000, *L'héritage colonial, un trou de mémoire*, p. 15-28.

MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes »*. *Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2010.

RECHAM Belkacem, « Les indigènes nord-africains prisonniers de guerre (1940-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Presses universitaires de France, 2006/3, n°223, p. 109-125.

SCHECK Raffael, *French colonial soldiers in German captivity during World War II*, New York, Cambridge university press, 2014.

SCHECK Raffael, « Nazi propaganda toward French Muslim Prisoners of War », *Holocaust and Genocide Studies*, n°26, Décembre 2012, p. 447-477.

### 4. La France sous Vichy

ALARAY Éric, *Les Français au quotidien (1939-1949)*, Paris, Perrin, 2009.

AZÉMA Jean-Pierre et BÉDARIDA François (dir.), *La France des années noires, Volume 1 : De la défaite à Vichy*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

AZÉMA Jean-Pierre et BÉDARIDA François (dir.), *La France des années noires, Volume 2 : De l'Occupation à la Libération*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.

DURAND Yves, *La France dans la Deuxième guerre mondiale (1939-1945)*, Paris, Armand Colin, 2001.

JACKSON Julian, *France : the Dark Years 1940-1944*, Oxford, Oxford University press, 2001.

PAXTON Robert Owen, HAFFMANN Stanley (préface), BERTRAND Claude (trad.), *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Editions du Seuil, 1997.

ROUSSO Henry, *Le régime de Vichy*, Paris, Presses universitaires de France, collection Que sais-je ?, 2019 (4<sup>e</sup> édition).

SIMONNET Stéphane, PRIME Christophe, LEVASSEUR Claire, *Atlas de la Seconde guerre mondiale. La France au combat : de la drôle de guerre à la Libération*, Paris, Editions Autrement, 2015.

## 5. La Seconde Guerre mondiale en Maine-et-Loire

AUDOUIN-LE MARREC Michelle, *Le Maine-et-Loire dans la Seconde Guerre mondiale (1939-1945)*, Brissac-Quincé, Edition du Petit Pavé, 2007.

Archives départementales de Maine-et-Loire, *La vie des Angevins pendant l'Occupation : les jours avec et les jours sans*, Angers, Conseil général de Maine-et-Loire/DGA Proximité, 2012.

BERGÈRE Marc, *Le Maine-et-Loire en guerre (1939-1950) : l'invasion, l'Occupation, la Libération, la reconstruction*, Rennes, Editions Ouest-France, 2004.

BERGÈRE Marc (dir.), TELLIER Pascal (dir.), GUILLET Serge (dir.), *1940-1945. Des Angevins en résistance*, Angers, Archives départementales de Maine-et-Loire, 2016.

BERGÈRE Marc, COTINAT Vincent, ROBERT Benoît, *Guerre et Libération en Maine-et-Loire : villes détruites, batailles, Résistance, témoignages, photos*, Rennes, Editions Ouest-France, 2014.

BONNET Guy, *Vichy et l'Occupation : le val de Loire, le Berry, le Poitou des années noires (1940-1944)*, Tours, Éditions de La Nouvelle République, 1993.

MARCHAND Raymond, *Le temps des restrictions : la vie des Angevins sous l'Occupation*, Coudray-Macouard, Cheminements, 2000.

ROBERT Benoît, COTINAT Vincent, BERGÈRE Marc, *Guerre et libération en Maine-et-Loire : villes détruites, batailles, Résistance, témoignages, photos*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2014.

Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Maine-et-Loire, *L'Anjou pendant la Seconde guerre mondiale*, Angers, 2004.

## 6. Saumur sous l'occupation allemande

Archives municipales de Saumur, *De la drôle de guerre à l'Occupation (septembre 1939-décembre 1940)*, Saumur, Archives municipales, 1990.

DEVOLTE Frédéric, *Saumur : Des braises sous la cendre*, Turquant, Cheminement, 2010.

MARNOT René, Colonel Rémy (préface), *Ma ville sous la botte*, Paris, Rolland, 1947.

VESNIER Sylvère, *Le Frontstalag 181. Un camp de prisonniers de guerre français à Saumur*, Angers, Office national des anciens combattants et victimes de guerre - Direction départementale de Maine-et-Loire, 2002.

## 7. L'aide humanitaire en faveur des prisonniers de guerre

BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de guerre*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 1994.

BUIRETTE Patricia, *Le droit international humanitaire*, Paris, La Découverte, 2019.

CHAUVY Gérard, *La Croix-Rouge dans la guerre (1935-1947)*, Paris, Flammarion, 2000.

Croix-Rouge Française, *Présence de la Croix-Rouge Française*, Toulouse, Larrieu-Bonnel, 1974.

Croix-Rouge Française, *La Croix-Rouge et les prisonniers de guerre, les internés civils, les déportés, les rapatriés (1940-1945)*, Croix-Rouge Française, 1995.

DEBONS Delphine, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : Un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions du Cerf, 2012, préface de François Cochet.

FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre : Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

HOFFMAN Peter J., WEISS Thomas Georges, EGELAND Jan (préface), *Humanitarianism, war and politics. Solferino to Syria and beyond*, Lanham (Maryland), Rowman & Littlefield, 2018.

LE CROM Jean-Pierre, *Au secours, Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

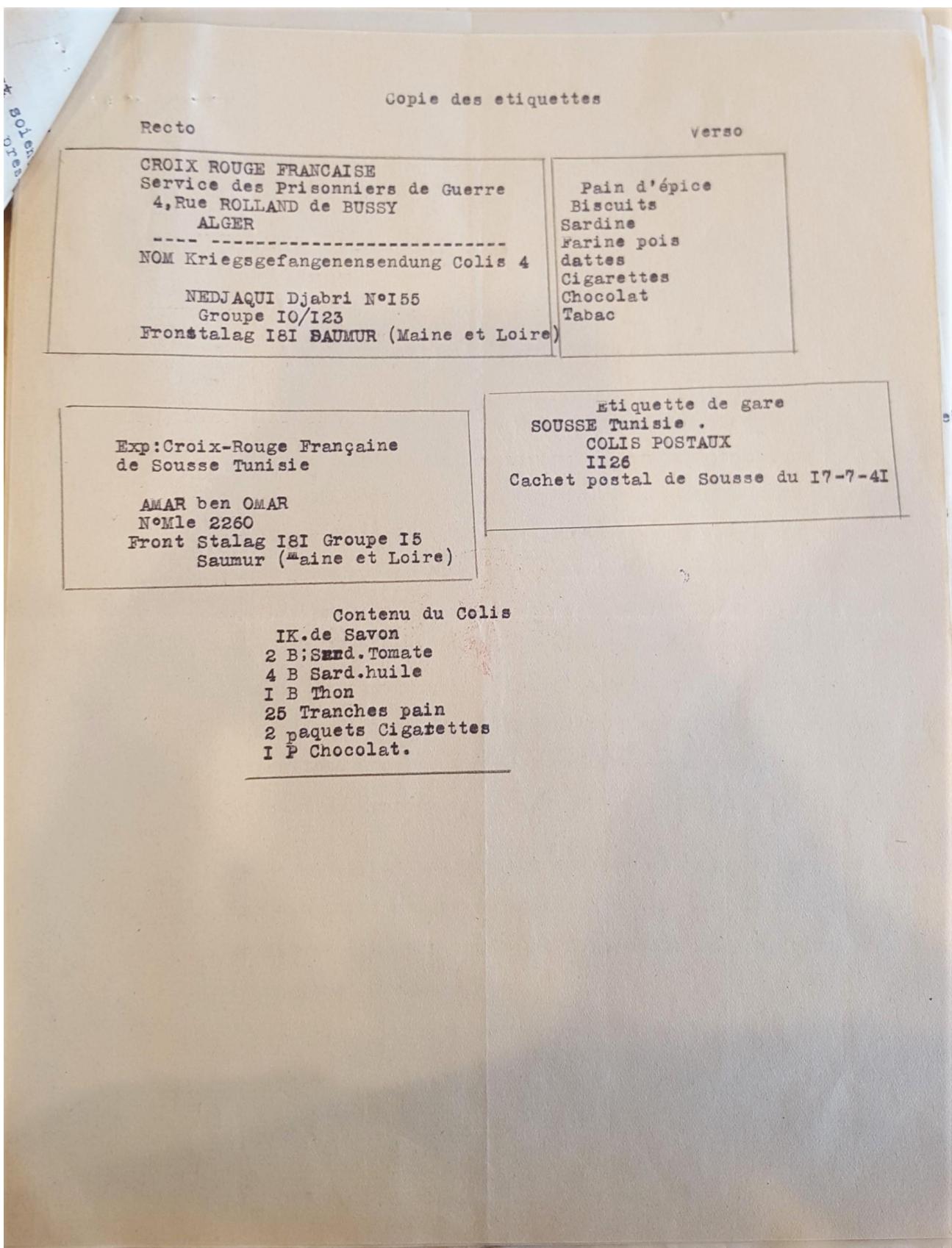
LE CROM Jean-Pierre, « La Croix-Rouge française pendant la Seconde Guerre mondiale. La neutralité en question », *Vingtième Siècle - Revue d'histoire*, Presses de Sciences Po, 2009/1, n°101, p.149-162.

LELUC Delphine, "Ma chère Genève" : le CICR et les prisonniers de guerre coloniaux français (1940-1946), Mémoire de licence d'histoire générale, Université de Genève - Faculté des lettres, sous la direction de Jean-François Fayet, soutenu en septembre 2007.

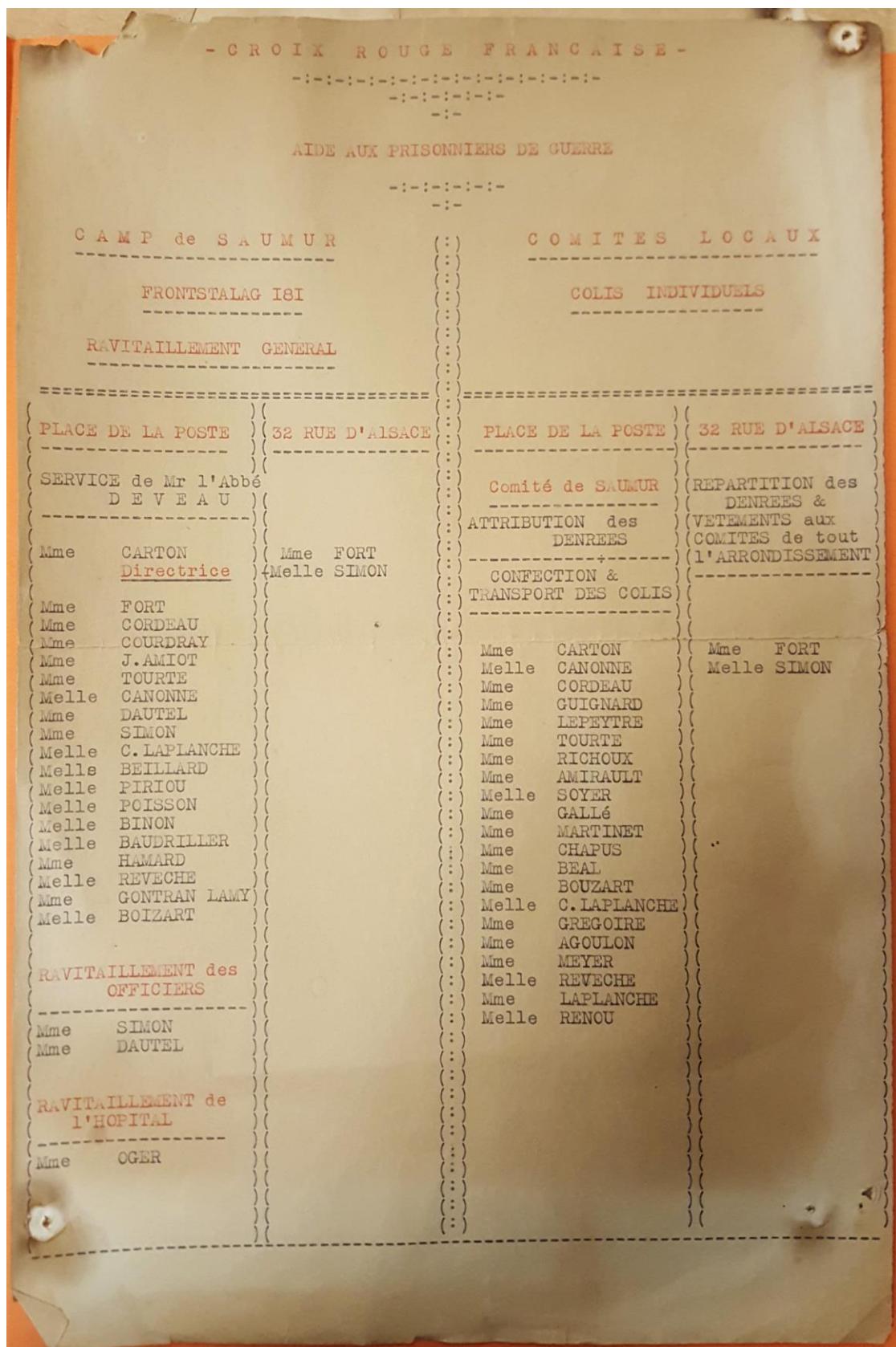
MONSUEZ Jean-Jacques, « Les sections sanitaires automobiles féminines », *Revue historiques des armées*, n°247, 2007, p. 98-113.

## Annexes

Annexe 1 - Copie des étiquettes de colis volés, 5 août 1941 (ADML 97 W 38) .....	130
Annexe 2 - Organigramme de la Croix-Rouge de Saumur pour l'aide aux prisonniers de guerre, n.d. ....	131
Annexe 3 - Centre de l'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole, État détaillé des colis envoyés pour Noël aux prisonniers malgaches, 20 décembre 1941 (AN F/9/2965) .....	132
Annexe 4 - Centre de l'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole, État approximatif des colis qui seront envoyés aux prisonniers indochinois pour la fête du Têt, 22 décembre 1941 (AN F/9/2965) .....	133
Annexe 5 - Exemple de lettre de tirailleurs sénégalais adressée au président du Comité d'assistance aux troupes noires, 19 juin 1941 (AN F/9/2965) .....	134



*Annexe 2 - Organigramme de la Croix-Rouge de Saumur pour l'aide aux prisonniers de guerre, n.d.  
(AMS 15 Z 65)*



Annexe 3 - Centre de l'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole, État détaillé des colis envoyés pour Noël aux prisonniers malgaches, 20 décembre 1941 (AN F/9/2965)

<b>CENTRE DE L' ENTRAIDE POUR LES SOLDATS ET TRAVAILLEURS D'OUTRE-MER DANS LA METROPOLE</b> <small>(Association déclarée — Loi du 1-7-1901)</small>		Paris, le 20/12/41	194																																																																																
		23, Rue Nitot — PARIS (16 <sup>e</sup> )																																																																																	
Téléphone : KLEBER 62-90																																																																																			
PRÉSIDENT : Amiral LACAZE																																																																																			
ETAT DETAILLE DES COLIS ENVOYES POUR NOEL AUX PRISONNIERS MALGACHES																																																																																			
<table border="0"> <tbody> <tr> <td>6/12 La Fère St Quentin .....</td> <td>115 colis</td> <td colspan="2">: Dans ces 4038 colis sont entrés:</td> </tr> <tr> <td>8/12 Quimper .....</td> <td>32</td> <td colspan="2">:</td> </tr> <tr> <td>" Pontanézen .....</td> <td>6</td> <td colspan="2">: Pain d'épices..... 2998</td> </tr> <tr> <td>" Rennes .....</td> <td>750</td> <td colspan="2">: Riz ..... 67 K° 200</td> </tr> <tr> <td>" Saumur .....</td> <td>12</td> <td colspan="2">: Sucre..... 2019 K°</td> </tr> <tr> <td>8/12 Nantes .....</td> <td>3</td> <td colspan="2">: Chocolat ..... 403 K° 800</td> </tr> <tr> <td>Auvours .....</td> <td>1</td> <td colspan="2">: Cigarettes ..... 8076</td> </tr> <tr> <td>    Gros-Theil .....</td> <td>3</td> <td colspan="2">: Patés ..... 3016</td> </tr> <tr> <td>    St Médard .....</td> <td>10</td> <td colspan="2">: Dattes ..... 640 K°</td> </tr> <tr> <td>    Amiens .....</td> <td>2</td> <td colspan="2">: Biscuits ..... 197 K° 200</td> </tr> <tr> <td>9/12 Orléans .....</td> <td>350</td> <td colspan="2">: Chocolat en poudre 327K° 500</td> </tr> <tr> <td>13/12 Onesse .....</td> <td>1000</td> <td colspan="2">:</td> </tr> <tr> <td>    Bayonne .....</td> <td>120</td> <td colspan="2">: Miroirs ..... 1084</td> </tr> <tr> <td>    Nancy .....</td> <td>390</td> <td colspan="2">: Crayons ..... 288</td> </tr> <tr> <td>    Vesoul .....</td> <td>124</td> <td colspan="2">: Rasoirs ..... 46</td> </tr> <tr> <td>    Yonne et Nièvre .....</td> <td>240</td> <td colspan="2">: Eponges ..... 997</td> </tr> <tr> <td>15/12 Epinal-Vittel-Verbierles</td> <td></td> <td colspan="2">: Peignes ..... 72</td> </tr> <tr> <td>    Chaumont .....</td> <td>580</td> <td colspan="2">:</td> </tr> <tr> <td>    " Chalons .....</td> <td>300</td> <td colspan="2">:</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4038</td> <td colspan="2">:</td> </tr> </tbody> </table>				6/12 La Fère St Quentin .....	115 colis	: Dans ces 4038 colis sont entrés:		8/12 Quimper .....	32	:		" Pontanézen .....	6	: Pain d'épices..... 2998		" Rennes .....	750	: Riz ..... 67 K° 200		" Saumur .....	12	: Sucre..... 2019 K°		8/12 Nantes .....	3	: Chocolat ..... 403 K° 800		Auvours .....	1	: Cigarettes ..... 8076		Gros-Theil .....	3	: Patés ..... 3016		St Médard .....	10	: Dattes ..... 640 K°		Amiens .....	2	: Biscuits ..... 197 K° 200		9/12 Orléans .....	350	: Chocolat en poudre 327K° 500		13/12 Onesse .....	1000	:		Bayonne .....	120	: Miroirs ..... 1084		Nancy .....	390	: Crayons ..... 288		Vesoul .....	124	: Rasoirs ..... 46		Yonne et Nièvre .....	240	: Eponges ..... 997		15/12 Epinal-Vittel-Verbierles		: Peignes ..... 72		Chaumont .....	580	:		" Chalons .....	300	:			4038	:	
6/12 La Fère St Quentin .....	115 colis	: Dans ces 4038 colis sont entrés:																																																																																	
8/12 Quimper .....	32	:																																																																																	
" Pontanézen .....	6	: Pain d'épices..... 2998																																																																																	
" Rennes .....	750	: Riz ..... 67 K° 200																																																																																	
" Saumur .....	12	: Sucre..... 2019 K°																																																																																	
8/12 Nantes .....	3	: Chocolat ..... 403 K° 800																																																																																	
Auvours .....	1	: Cigarettes ..... 8076																																																																																	
Gros-Theil .....	3	: Patés ..... 3016																																																																																	
St Médard .....	10	: Dattes ..... 640 K°																																																																																	
Amiens .....	2	: Biscuits ..... 197 K° 200																																																																																	
9/12 Orléans .....	350	: Chocolat en poudre 327K° 500																																																																																	
13/12 Onesse .....	1000	:																																																																																	
Bayonne .....	120	: Miroirs ..... 1084																																																																																	
Nancy .....	390	: Crayons ..... 288																																																																																	
Vesoul .....	124	: Rasoirs ..... 46																																																																																	
Yonne et Nièvre .....	240	: Eponges ..... 997																																																																																	
15/12 Epinal-Vittel-Verbierles		: Peignes ..... 72																																																																																	
Chaumont .....	580	:																																																																																	
" Chalons .....	300	:																																																																																	
	4038	:																																																																																	
<u>Composition d'un colis :</u>																																																																																			
0 K° 500 de sucre	0 K° 500 de sucre	0 K° 500 de sucre																																																																																	
1 pain d'épices	0 K° 170 biscuits	0 K° 700 de riz																																																																																	
1 paté	0 K° 100 chocolat	1 pain épices																																																																																	
0 100 chocolat	OU 00K° 250 chocolat poudre	0.100 chocolat																																																																																	
2 paquets cigarettes	0 K° 500 dattes	2 paquets cigarette																																																																																	
1 objet	2 paquets cigarettes	1 objet																																																																																	
	pas d'objet																																																																																		

**CENTRE DE L'  
ENTRAIDE POUR LES SOLDATS  
ET TRAVAILLEURS D'OUTRE-MER  
DANS LA METROPOLE**

(Association déclarée — Loi du 1-7-1901)

Paris, le 22 Décembre 1941  
23, Rue Nitot — PARIS (16<sup>e</sup>)  
Téléphone : KLEBER 62-90

PRÉSIDENT :  
Amiral LACAZE

ETAT APPROXIMATIF DES COLIS QUI SERONT ENVOYES  
AUX PRISONNIERS INDOCHINOIS  
POUR LA FETE DU TET

---

Fronstalag 121	Epinal et Verbierles	167 colis
" 124	Yonne et Nièvre	435
" 132	Laval	84
" 133	Rennes et commandos	155
" 133	Dinan (attendons confirmation concernant l'effectif)	500
" 135	Pontanézen-Quimper	197
" 141	Vesoul	100
" 153	Loiret	200
" 161	Nancy	375
" 181	Saumur	62
" 192	St-Quentin-La Fère	350
" 194	Chalons s/Marne (attendons de connaître l'effectif)	environ 500
" 221	St Médard(Gironde)	132
" 230	Poitiers	80
" 232	Nantes et Savenay	20
"	Haute-Marne	110
		2967
		soit au total 3467

Composition d'un colis :

0 K° 500 de riz	OU	0 K° 500 de riz
0 K° 500 de dattes		0 K° 500 de sucre
0 K° 500 de figues		0 K° 500 de figues
0 K° 100 de chocolat		0 K° 100 de chocolat
2 paquets cigarettes		2 paquets cigarettes
10 Biscuits		10 Biscuits

Annexe 5 - Exemple de lettre de tirailleurs sénégalais adressée au président du Comité d'assistance aux troupes noires, 19 juin 1941 (AN F/9/2965)

TOURS, le 19 Juin 1941.

Tirailleurs, SAMBA Diop,  
BAUKARI Yéro, HOMO Youssoufa, N'BAYE  
N'Diaye,

à Monsieur le Président  
du COMITE D'ASSISTANCE AUX TROUPES  
NOIRES,  
41, rue de la Bienfaisance  
PARIS.8°.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception des colis que vous avez bien voulu nous envoyer et reçus ici à Tours, nous sommes quatre camarades ensemble ici à Tours et nous venons vous remercier profondément de cet envoi. Voici ci-dessous les noms des quatre amis :

4.424 - Baukary Yéro, reçu 3 colis  
17.432 - Samba Diop, " 1 colis  
3.270 - Homo Youssoufa, " 2 colis  
4.437 - N'Baye N'Diaye, " 2 colis

Dans la note du 3 Juin trouvée dans le colis, vous nous demandez ce qui nous serait agréable de vous le signaler, en effet, voici ce qui nous serait utile :

4.424 - Baukary Yéro, désirerait des chaussettes  
17.432 - Samba Diop, " "  
3.270 - Homo Youssoufa, " "  
4.437 - N'Baye N'Diaye, " "

Nous nous réunissons tous quatre pour vous faire connaître que les colis nous ont fait grand plaisir. Depuis notre captivité nous n'avons absolument rien reçu même pas des nouvelles de chez nous, c'est les premiers colis que nous recevons, aussi, tous quatre venons vous témoigner notre reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression



## Table des illustrations

<i>Illustration 1 - Frontstalag 181. Vue d'une partie du camp - ancienne caserne de Cavalerie, 29 mai 1941 (ACICR V-P-HIST-03436-23A)</i> .....	7
<i>Illustration 2 - Carte postale de Robert Diasana adressée au président du comité local de la Croix-Rouge, 6 janvier 1941 (AMS 15 Z 70)</i> .....	68
<i>Illustration 3 - Photographie montrant Elisabeth Lequesne entourée de prisonniers de guerre coloniaux au camp de Tours (ADIL 147 J 28)</i> .....	72
<i>Illustration 4 - Photographie montrant le Docteur Heynaud aux côtés de prisonniers au kommando d'Ambillou, entourant la Simca 5 appartenant à Elisabeth Lequesne (ADIL 147 J 28)</i> .....	92
<i>Illustration 5 - Frontstalag 181 - La mosquée du camp, n. d (Collection Éric Deroo)</i> .....	115

## Table des tableaux

<i>Tableau 1 - Colis expédiés par le Comité algérien à destination des prisonniers nord-africains du frontstalag 181 et des arbeits kommandos qui en dépendent</i> .....	79
<i>Tableau 2 - Subventions du Secours national aux organisations fournissant une aide aux prisonniers de guerre coloniaux (21 octobre – 30 novembre 1941)</i> .....	96
<i>Tableau 3 - Dépenses du CCAPG en 1940 et 1941</i> .....	97
<i>Tableau 4 - Recettes du CCAPG en 1940 et 1941</i> .....	98
<i>Tableau 5 - Recettes et dépenses du comité pour le mois de juin 1941</i> .....	99
<i>Tableau 8 - Dons en espèces au Comité d'entr'aide pour le mois de septembre 1941</i> .....	102

## Table des graphiques

<i>Graphique 1 - Origine ethnique des prisonniers de guerre coloniaux du frontstalag 181 (au 24 janvier 1941)</i> ....	6
--	---

# Table des matières

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>ABREVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE 1 : HISTORIOGRAPHIE .....</b>	<b>8</b>
1. <b>Les prisonniers de guerre français après l'armistice de 1940 .....</b>	<b>8</b>
2. <b>Les combattants de l'empire colonial français dans la Seconde Guerre mondiale .....</b>	<b>12</b>
3. <b>Les prisonniers de guerre coloniaux en France occupée (1940-1944) .....</b>	<b>15</b>
4. <b>L'occupation allemande à Saumur et le <i>frontstalag</i> 181.....</b>	<b>20</b>
5. <b>Les organisations caritatives au service des prisonniers de guerre .....</b>	<b>23</b>
<b>PARTIE 2 : PRESENTATION DES SOURCES.....</b>	<b>28</b>
1. <b>Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine) .....</b>	<b>28</b>
1.1. Archives du Service diplomatique des prisonniers de guerre .....	29
1.2. Archives de la Direction du Service des prisonniers de guerre.....	30
1.3. Archives de la Sous-direction du Service des prisonniers de guerre .....	30
2. <b>Centre des Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (La Courneuve) .</b>	<b>32</b>
3. <b>Centre des archives du Comité international de la Croix-Rouge (Genève, Suisse) .....</b>	<b>32</b>
4. <b>Bibliothèque nationale de France (Paris) .....</b>	<b>34</b>
5. <b>Archives départementales de Maine-et-Loire (Angers) .....</b>	<b>35</b>
6. <b>Archives départementales d'Indre-et-Loire (Tours).....</b>	<b>35</b>
7. <b>Archives municipales de Saumur .....</b>	<b>36</b>
8. <b>Collection Éric Deroo : Photographies de guerre coloniaux du <i>frontstalag</i> 181 .....</b>	<b>38</b>
<b>PARTIE 3 : ÉTUDE DE CAS .....</b>	<b>39</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>39</b>
1. <b>Les différents types de secours .....</b>	<b>41</b>
1.1. Le ravitaillement .....	41
1.2. Les envois de colis.....	45
1.2.1. Les colis individuels .....	46
1.2.2. Les colis collectifs .....	51
1.3. Les secours intellectuels et spirituels .....	54
2. <b>Une multiplicité d'acteurs mobilisés .....</b>	<b>61</b>
2.1. La Croix-Rouge au cœur du processus.....	61
2.1.1. Le Comité international de la Croix-Rouge .....	61
2.1.2. La Croix-Rouge française .....	65
2.2. Le rôle capital du régime de Vichy .....	73
2.2.1. Le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre .....	73
2.2.2. Les œuvres marraines .....	77
3. <b>Les moyens mis en œuvre .....</b>	<b>84</b>
3.1. L'acheminement des secours par voie maritime entre la métropole et les colonies .....	84
3.2. Les modalités de la distribution des secours en zone libre et en zone occupée .....	88
3.3. Le financement des organisations portant assistance aux prisonniers de guerre coloniaux .....	95
4. <b>L'impact sur l'amélioration des conditions de détention .....</b>	<b>105</b>
4.1. Une aide nécessaire et appréciée .....	105
4.2. Les inégalités entre « indigènes » concernant les envois de colis .....	109
4.3. L'assistance aux prisonniers de guerre coloniaux, un outil de la propagande vichyste .....	113
<b>Conclusion.....</b>	<b>120</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>123</b>
1. <b>Les prisonniers de guerre.....</b>	<b>123</b>
2. <b>Les soldats des colonies françaises dans la Seconde guerre mondiale.....</b>	<b>124</b>
3. <b>Les prisonniers de guerre coloniaux sous l'Occupation .....</b>	<b>126</b>
4. <b>La France sous Vichy .....</b>	<b>126</b>

5.	La Seconde Guerre mondiale en Maine-et-Loire .....	127
6.	Saumur sous l'occupation allemande.....	127
7.	L'aide humanitaire en faveur des prisonniers de guerre.....	128
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>129</b>
	<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>135</b>
	<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>135</b>
	<b>TABLE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>135</b>



## RÉSUMÉ

Le 22 juin 1940, la France signe l'armistice avec l'Allemagne, décision qui conduit à la démobilisation générale des forces armées françaises, qui représentent 5 millions d'hommes. En parallèle, 1.8 millions vont prendre les chemins d'une longue et difficile captivité, qui va durer quatre ans pour certains. D'abord regroupés ensemble dans des camps provisoires en France, prisonniers de guerre français et coloniaux (aussi appelés « indigènes ») vont être séparés pour des raisons raciales. La plupart d'entre eux vont passer par les camps d'Allemagne mais, dès l'automne 1940, les prisonniers coloniaux retournent sur le territoire français où ils sont transférés dans les *frontstalags*, camps installés en zone occupée. Les milliers de prisonniers français encore présents en France vont suivre le chemin inverse et rejoindre les *stalags* et *oflags*, camps d'hommes de troupe et d'officiers. À Saumur, l'École de Cavalerie devient à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1940 un lieu de détention pour plusieurs milliers de soldats français capturés dans la région, puis va progressivement accueillir uniquement les prisonniers originaires de l'empire colonial français (Nord-africains, Malgaches, Indochinois, « Sénégalais » - terme qui désigne les soldats d'Afrique de l'Ouest, Antillais et Réunionnais). Ce camp ferme ses portes le 1<sup>er</sup> février 1942. Tout au long de son existence, de nombreuses personnes vont se mobiliser, peu ou prou, pour tenter de répondre aux besoins de ces prisonniers, déjà très affectés par la défaite de mai-juin 1940. Dans notre étude de cas, nous avons ainsi cherché à comprendre en quoi les envois de secours (ravitaillement, colis, secours intellectuels et spirituels), qui constitue un objet central de l'aide humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale, ont permis d'améliorer les conditions de détention des prisonniers de guerre coloniaux détenus au camp de Saumur.

**mots-clés :** prisonniers de guerre, *frontstalag*, « indigènes », Saumur, zone occupée, empire colonial français, assistance, captivité, Croix-Rouge, secours, colis, ravitaillement, secours intellectuels et spirituels.

## ABSTRACT

The 22nd may 1940, France ratify an armistice with Germany, decision that lead to general demobilization of all soldiers of french army, namely 5 millions men. Simultaneously, 1.8 millions are taking the path to a long and difficult captivity, that will last four years for some of them. Firstly together regrouped in temporaries camps in France, french and colonial (also called « indigenous ») prisoners of war will be separated for racial reasons. Mostly, they will be detained in German camps but, in the autumn 1940, colonial prisoners return on french territory where they are moving in *frontstalags*, camps in occupied zone. Thousands french prisoners again in France will follow the opposite direction and join *stalags* and *oflags*, camps for soldiers and officers. In Saumur, the Cavalry School become from the 1st july 1940 a place of detention to some thousands french soldiers captured in the region, then progressively receive only prisoners from french colonial empire (North-africans, Malagasies, Indochinese, « Senegalese » - term employed to designate west african soldiers, french caribbean and natives of Reunion). This camp close the 1st february 1942. All along his presence, many women and men are mobilising, directly or indirectly, to try to meet the needs of this prisoners, ever affected by defeat of may-june 1940. In our case study, we sought to understand in what relief shipments (provision, packages, intellectual and spiritual relief), central purpose of humanitarian aid during the Second World War, allowed to improve detention conditions of colonial prisoners of war detained in Saumur camp.

**keywords :** prisoner of war, *frontstalag*, « indigenous », Saumur, occupied zone, french colonial empire, care, captivity, Red-Cross, relief, provision, packages, intellectual and spiritual relief.

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné Quentin Véron  
déclare être pleinement conscient que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **01 / 06 / 2020**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

